COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 19.11.25
Du 19.11.2025, N°/2025-2028

Lieu : Salle polyvalente de Vollèges
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Marie Oreiller, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) :

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) :

Ordre du jour

01. Contrôle des présences
01. Election d'un membre scrutateur
02. Approbation – modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
04. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
05. Présentation de la planification financière 2026-2030
06. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
07. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
08. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
09. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité

11. **Point de situation sur le projet Curala**
12. **Information sur le PAZ**
13. **Information sur la convention et les statuts liant la commune et TéléVerbier SA**
14. **Information sur la situation d'ALTIS**
15. **Divers**

Résumé des discussions

Contrôle des présences et Election d'un membre scrutateur

Le président Julien Vaudan ouvre la séance du Conseil général par une minute de silence en mémoire de Marcus Bratter, doyen du Conseil. Il annonce ensuite l'arrivée de nouveaux conseillers remplaçant trois membres démissionnaires.

Célia Chevrier présente Pierre-Henri Bovsovers, directeur général du W à Verbier, Belge récemment naturalisé suisse. Polyglotte et engagé dans l'hôtellerie, il souhaite mettre son expérience internationale et son attachement à Verbier au service du Conseil général, en parallèle de sa vie familiale et sportive.

Fanny Fellay présente Jan Jelinek, né à Zagreb, établi à Lourtier et actif depuis quinze ans dans la supply chain. Passionné de montagne et investi dans la vie locale, il rejoint le Conseil général pour mettre ses compétences professionnelles au service de la collectivité.

Fanny Vaudan présente Marie Oreiller, originaire de Verbier, diplômée en philosophie et en communication, revenue dans la région depuis plus de dix ans. Déjà très engagée politiquement, élue au Grand Conseil valaisan, elle entame une troisième législature au Conseil général.

La séance se poursuit avec le contrôle des présences, qui dénombre 51 membres présents, 6 excusés et 3 absents.

Approbation ou modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025

Le procès-verbal du 10 septembre 2025 est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025

Le procès-verbal du 8 octobre 2025 est approuvé.

Présentation de la planification financière 2026-2030

La séance aborde la planification financière 2026–2030. Mélanie Mento rappelle que cet exercice vise à anticiper l'évolution des comptes communaux en intégrant les investissements prévus, leurs effets fiscaux et les nombreuses incertitudes encore présentes. Elle souligne que certains projets, comme la Maison de la sécurité, doivent être revus en raison de coûts jugés excessifs. Elle remercie le service des finances pour son travail.

Jérôme Maret présente ensuite la planification approuvée par le Conseil municipal. Élaborée en collaboration avec les services et fondée sur des estimations prudentes, elle recense de nombreux investissements majeurs : aménagements de Curala, parkings, transformations du centre sportif, nouveau centre scolaire, crèche-UAPE de Vollèges, salle Orny, projets culturels et sportifs. Plusieurs projets s'étendent au-delà de 2030. Les recettes fiscales sont ajustées selon les prévisions cantonales et l'impact de la suppression de la valeur locative, tandis que la péréquation reste gelée mais pourrait légèrement s'améliorer.

La planification calcule ensuite les charges et revenus induits, la marge d'autofinancement, l'évolution de la dette et l'état des liquidités. Malgré des investissements très importants, la commune bénéficie encore d'une solide situation financière, avec 88 millions de liquidités en 2025 et de forts fonds propres. Toutefois, si les projets se concrétisent tels que planifiés, la commune entrerait en endettement net dès 2028, pour atteindre environ 109 millions en 2030, ce qui impose une vigilance et une priorisation stricte. La commune rappelle l'importance d'une vision à moyen terme et d'une communication continue avec le Conseil général.

Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)

Le Conseil général examine le crédit de 15,4 millions pour la nouvelle structure d'accueil de Vollèges. Fabien Sauthier déplore certaines critiques des commissions et rappelle l'importance et la solidité du travail mené depuis deux ans.
Anne-Michèle Lack décrit un projet répondant à des besoins croissants en accueil parascolaire et petite enfance, à l'obligation de renouveler une structure devenue inadéquate, ainsi qu'au déficit d'abris PC. Le bâtiment comprend une nurserie, une crèche, une UAPE et un abri PC converti en parking, avec une intégration paysagère soignée et des standards énergétiques élevés. Une subvention est attendue pour l'abri PC, et le raccordement au CAD reste l'option privilégiée. Les commissions soutiennent globalement le projet, en soulignant son utilité publique, son importance pour les familles et l'attractivité de la commune, tout en appelant à une meilleure maîtrise des coûts et à une attention aux charges futures. Le crédit est finalement accepté par 36 voix contre 9 et 5 abstentions.

Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)

Le Conseil général examine la demande de crédit de 5,7 millions pour les nouvelles infrastructures sportives de Saint-Marc.

Malvine Moulin défend un projet qu'elle décrit comme mûr, optimisé et essentiel pour la sécurité, la capacité d'accueil et le développement sportif local. Après six ans d'analyses, des réductions de volume, un recalcul des coûts et des pistes d'économies supplémentaires, elle estime que le dossier est prêt et nécessaire pour répondre à la croissance des activités, notamment du football. Elle souligne que les infrastructures actuelles sont vétustes, que le report ne ferait qu'aggraver les risques et que le contexte Altis ne doit pas bloquer un projet distinct. La commission JFC-TCS saluent le sérieux du travail et soutiennent l'entrée en matière, tandis que les commissions SSTPEE et COGEST demandent un report, estimant que le projet nécessite des analyses complémentaires, des variantes, une clarification de la phase 2 et une révision du recours à une entreprise totale. Malgré la défense du Conseil municipal, la majorité choisit de ne pas entrer en matière, avec 34 voix contre 14 et 2 abstentions.

Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)

Un postulat demande que la construction de la nouvelle école de Villette devienne une priorité politique, car le bâtiment actuel est vétuste, non conforme et inadapté aux besoins. Malgré une étude dès 2016 et la décision en 2022 d'abandonner la rénovation pour construire à Probé, aucune avancée concrète n'a suivi, alors que les enseignants ont alerté sur l'urgence. Les signataires demandent de dissocier le projet de Curala et d'engager la commune à lancer les travaux avant la fin de la législature.
Le Conseil municipal partage ces préoccupations, indique que le travail est déjà en cours et recommande d'accepter le postulat, promettant un point de situation dans un an. Le postulat est accepté à l'unanimité.

Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité

Samuel Amos interroge le Conseil municipal sur l'existence d'un registre répertoriant les mandats et participations de la commune dans des personnes morales, et demande qu'il soit accessible au Conseil général ou créé s'il n'existe pas.
Fabien Sauthier répond que la commune dispose depuis 2022 d'une directive encadrant ces représentations, qui sera révisée en 2026. La commune est présente dans plus d'une centaine d'entités et un registre existe déjà sous forme résumée dans le règlement interne, ainsi que de manière plus complète au secrétariat général. Un logiciel destiné à centraliser ces informations sera développé après la révision de la directive. Les représentants nommés dans des conseils d'administration reçoivent une lettre de mission. Le registre sera mis à disposition.

Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité et Point de situation sur le projet Curala

Delphine Monnard rappelle que trois groupes d'investisseurs avaient été présentés en 2022 pour le projet Curala et demande où en est leur intérêt aujourd'hui, si certains souhaitent se retirer et quels engagements écrits lient la Commune, notamment concernant les DDP.
Pierre-Yves Gay répond que le Conseil municipal a mandaté la commission et le service de l'aménagement du territoire pour traiter ces questions et rappelle que le projet est issu

d'un appel à investisseurs, soutenu par un crédit voté en 2020. Mountain Resort, PRSIMA et plusieurs caisses de pension sont toujours impliqués et le projet englobe logements, surfaces commerciales, hôtel, espaces publics et parking, exclusivement en location. Les services cantonaux ont donné leur préavis, dont un refus concernant un deuxième niveau de parking souterrain, qui doit être abandonné.
Le nouveau Conseil municipal a confirmé la poursuite du projet et a rencontré deux fois les investisseurs en 2025, chacun réaffirmant sa volonté d'avancer. Les relations sont encadrées par une société simple de planification signée début 2023, sans difficultés à ce jour, même si une rupture unilatérale pourrait entraîner des demandes de compensation pour les études. Aucun DDP n'a encore été signé. Une mise à l'enquête du plan de zones est visée pour l'automne 2026 et une présentation détaillée du projet est prévue en décembre.

Information sur le PAZ

Pierre-Yves Gay explique que la révision du PAZ et du RCCZ est nécessaire pour harmoniser la commune fusionnée et adapter l'aménagement aux besoins démographiques, environnementaux et sociétaux actuels. La procédure suit trois phases : élaboration de l'avant-projet, consultation publique, puis validation et homologation par le Canton. Une commission ad hoc du Conseil général accompagne ce processus depuis 2024. L'information publique, lancée le 11 novembre, permet à la population de consulter les plans guides et de formuler des observations, qui seront prises en compte pour ajuster l'avant-projet avant l'avis de principe attendu début 2026. Les documents sont accessibles en ligne, à la commune et lors des permanences publiques, qui rencontrent un bon succès.

Anthony Corthay questionne l'homologabilité du plan actuel : Pierre-Yves Gay répond qu'il n'est pas homologable tel quel et que la révision intègre la nécessité de densification pour les 20 à 30 prochaines années. Les 2'000 nouveaux habitants prévus proviennent d'études démographiques, et le choix politique vise à concilier densification et qualité de vie. Les observations, y compris celles concernant les jeunes et l'environnement, peuvent être transmises par écrit pour être intégrées au projet.

Information sur la convention et les statuts liant la commune et TéléVerbier SA

Pour préserver la zone à construire des Mayens de Bruson, une gare intermédiaire sera étudiée avant la réalisation de la ligne du Six-Blanc, initialement prévue pour 2027. La construction dépendra de l'approbation du PAZ communal, avec une date possible entre 2030 et 2031. La ligne pourrait devenir un transport public si la zone compte une centaine d'habitants permanents. Le permis de construire existant devra être réexaminé pour le nouvel emplacement et les normes actuelles.

Information sur la situation d'ALTIS

Le CA d'Altis Group a nommé un nouveau directeur des finances et un directeur général. La fiduciaire PWC a été mandatée pour un audit externe, dont le rapport est attendu d'ici fin janvier. Au niveau communal, le comité de pilotage des ressources du territoire a

travaillé sur les contrats délégués avec Altis, et une commission énergie a été créée pour avancer sur la stratégie de l'actionnaire auprès du CAD Altis. Plus d'informations seront fournies lors de la séance du 10 décembre.

Divers

Le bureau propose de traiter deux postulats et une interpellation lors du plénum du 1er avril, le temps jusqu'au 10 décembre étant trop court et le prochain plénum déjà chargé avec le budget et un sujet sur la Gouille des Vernays. Cette décision permettra aussi aux commissions de lire les documents. Les représentants des investisseurs présents à la sortie pourront répondre aux questions. Le plénum est clos après ces annonces.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bienvenue à toutes et à tous à ce plénum du Conseil général. J'aimerais que nous commencions par une minute de silence en souvenir de Marcus Bratter, qui nous a quittés. Il avait ouvert cette année avec des propos importants, inspirants, qui nous invitent à réfléchir à ce que nous faisons ici. C'était le doyen de notre Conseil. Je vous propose donc une minute de silence.

Merci beaucoup.
Nous poursuivons avec les démissions et les nominations des nouveaux conseillers qui nous rejoignent. Trois conseillers ont démissionné, il s'agit de Dominique Tellen, Nathalie Moulin-Bochud et Tora Löf.
Nous allons accueillir également trois nouveaux conseillers à travers quelques présentations. Nous commençons par Monsieur Pierre-Henri Bovsovers. Bienvenue. Célia ?

Chevrier Célia : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous présenter Pierre-Henri Bovsovers, que vous connaissez peut-être davantage sous le nom de "Monsieur W". Il est directeur général de l'établissement à Verbier depuis 2013.

Natif de Belgique, il a récemment obtenu la nationalité suisse et souhaite maintenant s'engager au Conseil général, parallèlement à ses activités hôtelières et à son rôle de papa de deux petites filles. Son parcours dans de nombreux hôtels en Belgique et aux Pays-Bas reflète sa passion pour le tourisme et sa vision humaniste.

Il parle couramment le français, le néerlandais et l'anglais, et possède de bonnes connaissances de l'allemand et de l'espagnol. Durant son temps libre, il pratique le ski, le windsurf, le golf et aime voyager. Petite particularité trouvée dans son CV : il a fait partie des forces aériennes belges — j'avais cherché une blague pour l'occasion, mais rien de concluant !

À l'image de son parcours et de son attachement à Verbier, Pierre-Henri est une personne aux multiples facettes, qui seront un atout pour notre travail au Conseil général.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Bienvenue, nous pouvons l'applaudir. Je ne connais pas grand-chose aux forces aériennes belges, mais je crois avoir goûté un gin à la fraise près de Namur qui aurait été produit par elles… à vérifier !

Nous passons maintenant à Monsieur Jan Jelinek. Bienvenue. Fanny ?

Fellay Fanny : En remplacement de Monsieur Dominique Tellen, j'ai le plaisir de vous présenter Monsieur Jan Jelinek, nouveau conseiller général de Val de Bagnes.

Né à Zagreb en 1985, il a ensuite vécu à Genève et habite à Lourtier depuis cinq ans. Titulaire d'un bachelor en supply chain management, il évolue au sein du groupe Richmond depuis quinze ans. Son parcours lui a permis de développer une solide expérience en gestion opérationnelle, en encadrement d'équipes et en gestion de projets.

Passionné par les activités de montagne — randonnée, ski, snowboard et télémark — il a rejoint le club de télémark de Val de Bagnes. Investi dans la vie locale, il est également membre de l'association du four banal de Lourtier et participe à la surveillance du téléski. La musique classique, qu'il écoute depuis son enfance, demeure pour lui une source d'équilibre.

Aujourd'hui, il souhaite mettre ses compétences au service de la collectivité. Je lui souhaite plein succès et du plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, nous pouvons vous applaudir. Je remarque que, comme souvent avec les nouveaux membres, la prononciation des noms de famille nous met au défi — et c'est très bien ainsi. J'espère que nous avons prononcé correctement les vôtres.

Nous passons maintenant à un nom un peu plus régional, que j'espère prononcer correctement : Marie Oreiller. Bienvenue. Fanny ?

Vaudan Fanny : Bonsoir à toutes et à tous. Au nom d'Entremont Autrement, j'ai le plaisir de vous présenter Marie Oreiller. Originaire de Verbier, Marie a grandi dans notre vallée avant de poursuivre ses études à Genève, où elle a obtenu un master en philosophie, complété par un certificat en marketing et communication d'entreprise.

Revenue au pays depuis plus de dix ans, elle connaît très bien le tissu économique, politique et culturel de la région. Dans son temps libre, elle aime cuisiner, voyager et cultiver sa passion pour la musique et les événements culturels.

Après sept années d'engagement au Conseil général, elle a été élue au Grand Conseil valaisan, où elle poursuit son travail avec détermination et conviction. Nous la remercions chaleureusement d'avoir accepté de s'engager pour une troisième législature, et c'est avec plaisir que le groupe Entremont Autrement propose Marie Oreiller au Bureau du Conseil général.

Vaudan Julien : Merci beaucoup, nous pouvons applaudir. Maintenant que nous sommes au complet, nous passons au contrôle des présences.

Donc 51 membres présents, 6 excusés et 3 absents. Merci beaucoup.

01. Election d'un membre scrutateur

Vaudan Julien : Nous passons à l'élection d'un membre scrutateur, puisque nous avons une élection au Bureau à effectuer. Delphine a accepté cette charge.

Nous procédons maintenant à l'élection d'un membre du Bureau. Tora Löf était membre du Bureau pour Entremont Autrement ; une candidature nous est proposée pour la remplacer : celle de Marie Oreiller, également soutenue par Entremont Autrement.

Comme il s'agit d'une élection au Bureau, nous devons procéder au vote à l'urne. Vous avez tous reçu un bulletin ; nous allons passer dans les rangs. La seule candidature est celle de Marie Oreiller. Y a-t-il d'autres propositions ? Non ? Alors nous pouvons procéder au vote. Merci.

Merci de votre attention. J'en profite pour rappeler que la présentation est disponible sur Teams.

Les résultats sont là : Marie Oreiller, tu es élue au Bureau avec 49 voix et 2 bulletins blancs. Nous t'invitons à nous rejoindre. Bravo !!

Le Conseil général élit, par 49 voix pour et 2 bulletins blancs, Mme Marie Oreiller comme nouveau membre scrutateur du Bureau du Conseil général.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, approbation ou modification de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des demandes de modification ? Donc, l'ordre du jour est approuvé.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025

Vaudan Julien : Nous continuons. Approbation du procès-verbal du plénum du 10 septembre 2025. Des remarques, des commentaires sur ce PV ? Il est également approuvé.

04. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025

Vaudan Julien : Le point 4, approbation du procès-verbal du plénum du 8 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques, corrections ? Il est également approuvé, merci beaucoup.

05. Présentation de la planification financière 2026-2030

Vaudan Julien : Nous passons au point 5 : la présentation de la planification financière 2026–2030.

Mento Mélanie : Traditionnellement, le plenum du mois de novembre est consacré à la planification financière. Lors du plenum d'ouverture de janvier, j'avais déjà présenté cette planification, qui aurait dû être faite en novembre — jour où la route de Verbier avait été fermée pour cause d'intempéries. Le déplacement de la présentation à Vollèges était finalement une bonne idée, surtout que la neige est annoncée pour demain.

La planification financière a pour but d'illustrer l'évolution des comptes de la commune à moyen terme. Elle inclut les investissements prévus pour les cinq prochaines années, voire un peu plus, car certains grands projets dépasseront cette période. L'objectif est d'intégrer ces investissements avec les charges et revenus qui en découleront, ainsi que les évolutions déjà connues.

Par exemple, la récente votation sur la suppression de la valeur locative aura un impact fiscal pour la commune. L'enjeu est de comprendre la trajectoire de la commune dans cinq ans ; c'est un document de travail, qui comporte encore de nombreuses inconnues sur les montants exacts.

Dans cette planification — que Jérôme va détailler — figure notamment la Maison de la sécurité. Je précise d'ores et déjà que nous avons mis ce projet en suspens pour redéfinir

les coûts, car les premières estimations étaient disproportionnées. Les décisions que vous prendrez dans la deuxième partie de cette séance auront également un impact sur la planification des investissements.
Bref, prenez ces chiffres avec prudence. Jérôme va présenter les principaux investissements des prochaines années, mais il reste encore beaucoup d'incertitudes.

Avant de lui passer la parole, je souhaite remercier le service des finances : cette planification a été préparée dans une période où beaucoup étaient absents ou très sollicités, et ils ont malgré tout fourni un travail de qualité.

Maret Jérôme : Merci Mélanie, bonsoir à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous présenter la planification financière. Les principaux thèmes abordés seront : le contexte et les principes appliqués, les investissements — notamment les investissements lourds — ensuite quelques éléments sur les recettes fiscales, puis le tableau des résultats de la planification.

Cette planification a été approuvée hier par le Conseil municipal. Elle n'est pas soumise à votre approbation, mais elle constitue un outil pour vous dans le cadre de l'examen des budgets. Cette année, bonne nouvelle : la planification est disponible sur Teams, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Sur les principes appliqués :
La planification a été élaborée par les directeurs opérationnels dans le cadre du budget, en étroite collaboration notamment avec Cédric Felley pour les gros projets. Tous les services ont contribué afin qu'elle soit la plus complète possible. Cela a nécessité une priorisation des investissements et l'appui d'entités spécifiques. Je pense notamment à FMM, qui nous a remis sa propre planification financière, ainsi qu'à Altis pour la partie des services délégués.

Nous avons intégré une appréciation raisonnable des revenus, notamment des recettes fiscales — j'y reviendrai. Nous avons aussi corrigé les éléments non récurrents. À titre d'exemple, les mesures proposées dans le budget 2026 concernant Altis ont été reprises dans les années suivantes, par souci de cohérence avec les positions prises en septembre et octobre sur le soutien à Altis.
Nous avons assuré la continuité avec les planifications précédentes : les investissements déjà inscrits ont été repris, complétés ou adaptés selon les informations les plus récentes, en respectant le plan des investissements.

Enfin, comme Mélanie l'avait rappelé en janvier, nous avons tenu compte du taux de réalisation des investissements. Vous le savez — en particulier les plus anciens d'entre vous — lors du bouclement des comptes, des provisions sont souvent constituées parce que tous les montants budgétés ne sont pas entièrement dépensés.

Je viens maintenant aux investissements.
Petit rappel sur quelques gros projets : il me semble utile de rappeler les montants déjà engagés par la commune sur le secteur de Curala et ceux prévus dans la planification 2026–2030. Au total, environ 96 millions sont planifiés. Tous ne se situent pas entre 2026 et 2030 : une partie déborde sur 2031 et les années suivantes. Ce montant inclut également les investissements réalisés en 2016–2017, notamment pour la gare TMR.

Deuxième investissement majeur : le centre sportif. J'ai repris ici le même rappel que celui présenté en janvier, avec les décisions de 2011, 2019 et septembre 2023, ainsi qu'une estimation ultérieure pour l'espace glace. Dans la planification, l'écart entre fin 2025 et 2026 provient essentiellement des dépenses prévues pour 2024–2025 ; sinon, les bases restent les mêmes.

Passons aux objets concrets de la planification.
Le premier chapitre concerne le parking du Curala, le parking Saint-Marc et le parking de l'Ermitage — bref, les grandes infrastructures. L'aménagement de la zone de Curala, du parking Saint-Marc et de la zone TMR représente un total de 51 millions, ventilés entre 2027 et 2030, avec une part qui déborde sur 2031 et au-delà. Nous n'avons pas réparti les montants année par année : nous avons laissé le montant total tel quel.

Pour le bâtiment de la télécabine — le hub prévu dans la transformation de l'ancien bâtiment SIB — 14,9 millions sont planifiés entre 2027 et 2030. Des études pour la place de Curala avaient déjà été engagées les années précédentes, et j'ai rappelé leurs coûts : 2026 : 310'000 francs / 2027 : 600'000 francs / 2028 : 600'000 francs / 2029 : 300'000 francs.
La route de contournement de la vallée, ainsi que le pont de service, sont prévus pour 2030 et les années suivantes, pour un total d'environ 7,9 millions, montants liés notamment au projet Curala.
Le parking de l'Ermitage, avec le pavillon, est budgété à 20 millions pour 2028, 2029 et 2030. Le nombre de places sera légèrement inférieur aux 220 initialement prévues, selon les dernières versions du projet.

Pour les bâtiments du CO, il s'agit d'un rappel : mise à jour du chauffage et quelques investissements encore à confirmer, notamment l'amélioration de l'isolation des fenêtres de la salle polyvalente.
Concernant le nouveau centre scolaire, j'ai retiré le terme "Villette" pour parler de Probé, salle de gym comprise. Nous avons porté le montant à 30 millions faute d'estimation plus précise. Les travaux seraient mis à l'enquête en 2027 et réalisés dès 2028.
Le bâtiment de la crèche-UAPE de Vollèges pour 14,4 millions, y compris le parking et les abris PC, étalés entre 2026 et 2028.

Autre élément : le projet Maniak, que nous avions présenté l'année dernière, a été suspendu par le Conseil municipal. Il n'apparaît donc plus dans la planification.
Enfin, la salle Orny reste inscrite avec 7,8 millions répartis sur 2027, 2028 et 2029.

Nous arrivons maintenant au bâtiment de la sécurité, évoqué plus tôt. Nous avons conservé les chiffres présentés l'an dernier, sans intégrer les dernières estimations, car le projet doit être entièrement revu et optimisé pour réduire les coûts. Par prudence, nous avons simplement décalé le calendrier.

Dans le domaine culture et sport :
Le Centre culturel de la vallée est planifié pour 2030 et les années suivantes ;
Les infrastructures sportives de Saint-Marc sont prévues en 2026–2027, et feront l'objet d'un vote tout à l'heure ;
Les Granges Bircher pour des espaces bureaux ou coworking représentent 3,79 millions, avec des études en 2026–2028.
Enfin, la Maison de la Raclette : frais de mise à l'enquête dès 2027, réalisation en 2028–2029.

Pour le centre sportif, comme indiqué auparavant : 53 millions d'investissements bruts pour les transformations, 5 millions de recettes seront récupérables sur les investissements en TVA, répartis sur 2026, 2027 et 2028 selon la planification connue.
L'étape 3 — la reconstruction — suivra entre 2028 et 2030, avec un achèvement dans les années 2031 et suivantes.

Pour les Mayens de Bruson : ce sont les accords liés aux terrains avec TéléVerbier. Les échéances des autorisations de construire des télés sont planifiées pour 2027–2028, et le solde correspondant au prix du terrain pour 2031 et les années suivantes, selon l'avancement du projet immobilier du secteur.

Au niveau des travaux publics :
La route de contournement au sommet du Châble est planifiée pour 2031 et après ;
Les routes de Verbier figurent dans la planification détaillée ;
Versegères : nouveau centre d'entretien pour les travaux publics de la vallée, destiné à regrouper l'équipe, le matériel et l'atelier mécanique ;
Les routes de la vallée, ainsi que les investissements pour les cours d'eau et les ouvrages divers, suivent les chiffres transmis par Jean-Christophe.

Pour les services délégués d'Altis, les montants concernent l'eau potable, les eaux usées et à évacuer et l'irrigation. À noter que la retenue collinaire de la Chaux est prévue en 2027–2028, avec une participation attendue des Téléverbier.
Concernant les prêts et les cautionnements, je ne les ai pas intégrés ici, ils apparaîtront dans le tableau de l'évolution de la dette.

Nous arrivons maintenant aux recettes fiscales. La base de travail est celle du budget 2026. Je ne vous présente pas tous les détails, on travaille surtout par coefficients de croissance en fonction des indications fournies par le Canton.
Deuxième élément : nous affinons aussi les estimations avec Alexandre Gordio, en fonction des informations économiques disponibles pour le Val de Bagnes.

Un point important figure sur la troisième ligne : l'impôt des personnes physiques. On observe qu'en 2028, il passe de 87 à 83 millions. C'est l'effet de la suppression de la valeur locative, estimée à 5,2 millions pour la commune.
L'impôt sur les personnes morales reste relativement stable, avec une légère croissance, comme indiqué par le Canton.

Enfin, sur la péréquation financière : comme les années précédentes, le montant est gelé. Je ne peux pas garantir que nous ne paierons pas un peu plus. Nous espérons toutefois qu'en 2026, la correction prévue au niveau cantonal aura un effet positif. Aujourd'hui, 20% de la part qui dépasse la moyenne cantonale est reversée à l'État ; dès 2026, ce sera 18%. Cela pourrait stabiliser l'impact pour nous.
Deuxième facteur de stabilisation : le fonds de compensation des charges, qui est en croissance. Il compense les dépenses d'infrastructures des communes importantes — kilomètres de routes, altitude moyenne d'habitation, nombre de résidences secondaires. Ce sont des indicateurs qui jouent en notre faveur, et le montant est légèrement plus avantageux que les années précédentes.

Avec tous ces éléments, on arrive au tableau des résultats.

Premier volet : la synthèse des investissements, classés par tâches selon le plan comptable MCH2. Pour 2026, on a 53 millions ; pour 2027, 72 millions. En italique figurent les montants détaillés que j'ai présentés dans les trois précédents slides.

À partir de ces investissements, on calcule les charges induites et les revenus induits qui sont volontairement décalés d'une année, selon la mise en service des projets.

Pour la nouvelle crèche-UAPE de Vollèges, les effets commencent en 2028. J'ai pris comme hypothèse un coût d'entretien annuel de 1% de la valeur de construction, plus quelques frais complémentaires (conciergerie notamment). Cela représente environ 110'000 francs de coûts additionnels, hors parkings et abris PC.

Pour la maison communale, même logique : les estimations commencent en 2027.
Pour les charges liées aux Granges Bircher, j'ai été prudent, car l'affectation n'est pas encore fixée : j'ai prévu des charges, ainsi que quelques revenus nets.
Pour le centre sportif, des projections de coûts d'exploitation ont été déterminés ; pour simplifier, je n'ai repris que les coûts additionnels nets, soit la contribution complémentaire que la commune devra assumer pour garantir une bonne exploitation.

Dernier point : la Maison de la Raclette. Selon la convention signée, la contribution communale au fonctionnement est fixée à 250'000 francs par année.

Du côté des autres revenus induits, j'ai intégré le remboursement du prêt de la Bourgeoisie, le DDP, ainsi que l'école Lémania.

Voilà pour la première synthèse : investissements et charges/revenus induits.

La deuxième synthèse porte sur le fonctionnement : revenus et charges de fonctionnement. Je ne détaille pas chaque poste, mais ces éléments permettent de calculer la marge d'autofinancement, visible en tête du tableau suivant.

On a donc la marge d'autofinancement avant charges et revenus induits, puis la synthèse de ces charges et revenus, ce qui permet d'obtenir la marge d'autofinancement nette, avant frais financiers.
Les frais financiers (en rouge) sont calculés globalement, en fonction de l'évolution de la dette communale.
À partir des investissements nets présentés précédemment, on applique ensuite le taux de réalisation.

Nous avons calculé la moyenne du taux de réalisation des investissements pour Val de Bagnes depuis 2021, en prenant les investissements comptabilisés, moins les provisions de fin d'année et plus les provisions de l'année précédente. En comparant cette moyenne avec les budgets successifs, on se situe entre 70% et 80%. C'est pour cette raison que nous retenons un taux de réalisation de 75%, appliqué principalement à la dernière année.
Nous avons aussi intégré un taux de 5% d'investissements considérés comme définitivement perdus, soit parce que le projet est remplacé, soit parce qu'il n'aboutit pas.
Ce taux se fonde sur l'expérience et sur les montants des dissolutions de provisions observés depuis plusieurs années.

Ces taux de réalisation viennent réduire les investissements planifiés. On compare ensuite ces montants nets avec la marge d'autofinancement calculée précédemment.

Dans la dernière partie du tableau, on obtient l'excédent ou l'insuffisance de financement, puis l'évolution de la dette.

Au 10 novembre 2025, la commune dispose de 88 millions de liquidités (y compris le portefeuille géré par Lombard Odier). À la même période l'an dernier, nous étions à 90 millions. Cela signifie que le soutien de liquidité apporté à Altis a été absorbé par le résultat provisoire 2025 de la commune. Deux éléments principaux expliquent ce bon résultat : des gains immobiliers record en 2025 et un cas exceptionnellement lucratif en matière d'impôts sur les successions.

Concernant la part du fermage autrefois laissée à disposition de SEDRE, comme elle a été supprimée, nous sommes partis du principe — dans le budget 2026 — qu'un moratoire était en place. Il n'y a donc plus de corrections liées à ce poste.
La ligne « remboursements et octroi de prêts à des tiers » reprend les prêts inter-compagnies et leur calendrier de remboursement.
Il y avait aussi, par le passé, un remboursement comptable des centimes tarifaires à SEDRE. Comme ce produit n'était pas de la liquidité, nous corrigions cet effet. Le budget 2026 ne prévoyant plus de prélèvements sur les réserves — celles-ci étant suffisantes — aucune correction n'est nécessaire.

Arithmétiquement, en additionnant l'insuffisance de financement nette, l'état des liquidités en début d'année et les corrections liées aux prêts, on obtient une projection du niveau des liquidités en fin d'exercice. Ainsi, les 25 millions indiqués, plus les 88 millions actuels, moins les financements de prêts, nous amènent à 61 millions, montant reporté sur l'exercice suivant, sur lequel on reporte les investissements et ainsi de suite.

Ce qui importe ici, c'est de voir que, si tout se réalise tel que planifié, la commune passerait en dette nette fin 2028. La projection fait ensuite apparaître une dette d'environ 109 millions à fin 2030. Les précédentes planifications financières donnaient des ordres de grandeur similaires.
109 millions, c'est conséquent. Que faut-il en conclure ?

D'abord, que l'état des liquidités au 10 novembre 2025 est très satisfaisant, quasiment identique à celui de 2024. L'endettement net reste supportable au regard de l'autofinancement et de la fortune communale : plus de 400 millions de fonds propres au 31 décembre 2024.
Mais l'ampleur des montants impose une vigilance particulière, notamment si des dépenses imprévues ou des résultats de fonctionnement moins favorables intervenaient. Ce n'a pas été le cas ces dernières années, mais rien ne le garantit pour l'avenir. Notre objectif reste la prudence dans l'établissement des budgets, afin d'éviter des ajustements trop brusques sur les investissements.

Une telle planification est un outil indispensable au vu du volume des projets. La priorisation annuelle permettra certainement de réduire l'endettement projeté : c'est une étape incontournable lors de l'élaboration des budgets.
Petite note personnelle : la première planification que j'ai présentée, il y a quinze ans, affichait des montants bien plus modestes… et pourtant nous n'avons toujours pas eu recours à l'emprunt. La priorisation est essentielle, mais le temps fait aussi son œuvre.

Voilà pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

Mento Mélanie : En conclusion, je dirais que nous parlons souvent d'anticipation en matière d'investissements et de communication avec le Conseil général. Continuez à suivre l'évolution des projets, à examiner ce qui arrive à moyen terme, et n'hésitez pas à interroger les conseillers concernés pour obtenir des informations.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Il n'y a aucune question ?

06. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)

Vaudan Julien : Alors, on continue et on passe aux décisions. On commence par le crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges : 15'400'000 francs. La rubrique, je vous laisse en prendre connaissance.

Sauthier Fabien : J'ai lu les rapports de commission concernant les deux projets qui seront présentés tout à l'heure, et je dois dire que j'ai été un peu surpris par certaines prises de position, au vu de l'importance de ces dossiers pour nos citoyens.
J'entends parfaitement que les coûts puissent paraître élevés, mais la volonté du Conseil municipal est d'offrir à la population des infrastructures de qualité. Oui, les montants sont importants, mais ils sont calculés pour nous éviter de devoir revenir vers vous avec des demandes de crédits supplémentaires — comme ce sera le cas en décembre pour la maison de la commune, où le projet a dû être repensé en cours de route.

J'entends également votre souhait de pouvoir vous approprier les dossiers plus tôt afin de contribuer à leur réussite. C'est vrai que ces deux projets, qui s'étendent sur deux législatures, ont avancé sans votre implication directe, hormis les informations transmises aux commissions concernées.
Le fonctionnement du Conseil général durant la législature 2021–2024 n'était pas le même que celui d'aujourd'hui : on travaillait alors en commissions thématiques, directement liées aux dicastères. Avec les cinq commissions actuelles, tous les membres sont impliqués et cherchent légitimement à avoir un maximum d'informations. Est-ce que ce fonctionnement est idéal ? Pour ces deux dossiers, la priorité a été mise sur l'avancement, comme prévu dans notre programme de législature.

Je trouverais dommage de mettre de côté deux ans de travail alors que les projets ont été construits sérieusement, avec des études approfondies. Je laisse maintenant la parole à mes collègues Anne-Michèle et Malvine pour les explications complémentaires. Merci.

Vaudan Julien : Merci, Anne-Michèle.

Lack Anne-Michèle : Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, permettez-moi de commencer par un constat qui dépasse notre seule commune.
Le 15 octobre 2025, le Nouvelliste rapportait que la commune de Massongex devait recourir à des containers pour faire face à la demande de places d'accueil parascolaire, faute d'anticipation et dans l'attente d'une solution pérenne. En juin, le même journal indiquait que la commune de Sierre sollicitait un crédit de 6,4 millions pour augmenter sa capacité d'accueil uniquement pour ses UAPE.

Les études en cours le montrent. Partout en Suisse, près de trois quarts des ménages dont les enfants sont en âge de formation comptent deux parents actifs pour boucler leur

budget. Notre commune n'échappe pas à cette réalité, comme détaillé dans les documents préparatoires.
Ces constats illustrent une tendance générale, la demande croissante en infrastructures adaptées pour la petite enfance impose des décisions anticipées et durables. À cela s'ajoute une réalité incontournable, la structure actuelle de Vollèges ne répond plus aux standards minimaux pour l'accueil de la petite enfance et doit être remplacée.

Cette obligation nous a donné l'opportunité de concevoir un projet pensé sur plusieurs axes afin de répondre aux besoins présents et anticiper ceux à venir. Quels sont les enjeux ?
Ce projet nous permet :

- répondre aux déficits en place d'abris de protection civile dans le secteur Cries–Levron–Vens–Vollèges.
- redonner au cœur du village de Vollèges son rôle central, un lieu de rencontre, d'échanges et de convivialité pour toutes les générations
- offrir des places supplémentaires en nurserie et en crèche
- enfin renforcer la capacité d'accueil parascolaire pour nos écoles.

Le projet prévoit un abri PC de 650 places sous le bâtiment, conforme aux normes fédérales. Au quotidien, il deviendra un parking souterrain, libérant ainsi le centre du village pour en faire un véritable espace de rencontre.
L'équipement proposé comprend : une nurserie de 12 places pour les tout-petits, une crèche de 36 places pour soutenir les familles dans la conciliation vie professionnelle et familiale et une UAPE de 84 places garantissant un encadrement de qualité hors temps scolaire.

Ces aménagements ne sont pas une réponse ponctuelle. Ils anticipent l'évolution démographique et assurent une offre durable, inclusive et adaptée. Ils s'inscrivent dans une implantation stratégique à proximité immédiate de l'école pour créer un véritable pôle enfance-éducation.

Nous avons également veillé à la qualité de vie : trois espaces végétalisés et pédagogiques accessibles en partie aux enfants du village, une intégration paysagère soignée, des matériaux locaux, des solutions énergétiques performantes et un standard Minergie-P.

Pour l'abri PC, une subvention cantonale d'environ 1,7 million de francs viendra dans un second temps diminuer la charge nette pour la commune.
Nous sommes pleinement conscients du coût que représente cet ouvrage. Dès la phase de concours, les architectes ont été challengés pour garantir une maîtrise optimale des coûts et nous continuerons à exercer cette vigilance jusqu'à la réalisation complète.

Concernant le raccordement au CAD, cette solution reste privilégiée sous réserve de confirmer la disponibilité suffisante en puissance, notamment en prévision du futur raccordement de la salle polyvalente du centre scolaire.

Ce projet est le fruit d'un travail rigoureux mené depuis plus d'un an et demi entre les équipes éducatives, le dicastère des constructions, le dicastère jeunesse, formation et cohésion sociale et les architectes. Ensemble, L'objectif a été de trouver le meilleur équilibre entre pertinence et maîtrise financière. Cette exigence restera constante mais jamais au détriment de la qualité des prestations offertes aux enfants de notre commune.

Mesdames, Messieurs, ce projet est bien plus qu'une crèche, c'est un levier pour transformer notre territoire, améliorer la sécurité civile et offrir un cadre de vie de qualité à nos familles. En votant ce crédit, vous investissez dans l'avenir de notre commune et dans l'épanouissement des générations futures.
C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir l'octroi du crédit de 15,4 millions de francs pour la réalisation de ce projet d'avenir. Merci pour votre attention.
Avez-vous des questions ?

Vaudan Julien : Pas de questions ? Alors on passe au rapport des commissions. On commence par la commission jeunesse.
Il y a trop de lettres… Je vous avais demandé de réfléchir à trois lettres.

Vaudan Fanny : Oui, mais on a deux commissions en une, donc on n'arrive pas à faire trois lettres.
Fanny Vaudan, pour la commission jeunesse, formation, cohésion sociale et tourisme, culture et sport. Nous soutenons pleinement le crédit de construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges. Nous sommes convaincus de son importance stratégique, sociale et économique pour l'avenir de notre commune.

La croissance constante de la population, notamment des jeunes familles, crée une demande très importante en structures d'accueil qui n'arrivent malheureusement plus à répondre aux besoins actuels. L'augmentation du nombre de places est donc une réponse nécessaire et anticipée aux besoins démographiques de notre commune.

Ce projet ne doit pas être vu comme une dépense, mais comme un investissement. Il générera des retombées économiques positives, notamment par l'attractivité renforcée de la commune auprès des familles et des nouveaux habitants. Il permettra également aux parents de bénéficier d'un service de garde à proximité de leur domicile, réduisant les déplacements quotidiens et améliorant la qualité de vie.

En ce qui concerne le montant du crédit, la comparaison avec le projet de Versegères montre un coût par place d'accueil plus avantageux. De plus, il est important de souligner qu'il s'agit d'une nouvelle construction, ce qui limite également les imprévus budgétaires par rapport à une rénovation.

En intégrant un abri de protection civile utilisé comme parking, le projet répond également à plusieurs besoins collectifs de manière cohérente et rationnelle. L'abri PC est une obligation légale et les 19 places de parking permettront de désengorger le centre du village.

Enfin, notre commission souhaiterait rappeler que ce projet doit être examiné pour ses avantages propres. Bien que la situation d'Altis nous affecte toutes et tous, il est essentiel que cela ne devienne pas le sujet exclusif des débats communaux. Il est important de garder une vision globale et équilibrée du développement de notre commune.

La commission JFCS-TCS recommande donc d'accepter le crédit présenté, convaincue que ce projet constitue une étape concrète vers une commune plus solidaire, plus attractive et mieux adaptée aux besoins des familles.
Vaudan Julien : Merci beaucoup Fanny. Y a-t-il une autre commission avant la Commission de Gestion ? Aménagement du territoire ? Alors on passe à la COGEST.

Chevrier Célia : Le projet de la structure d'accueil de Vollèges répond à un besoin d'intérêt général, son utilité publique est incontestable. En effet, les demandes de places en structure d'accueil augmentent et pour rappel, plusieurs familles n'ont pas obtenu les places souhaitées et certaines n'ont pu bénéficier d'aucune place durant l'année académique 2024-2025.
Dans ce contexte, rappelons d'une part que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle constitue un défi et d'autre part que les familles et les enfants représentent un pilier essentiel de la vitalité d'une commune.
Il est donc primordial que la Municipalité de Val de Bagnes dispose d'une offre suffisante en structure d'accueil pour favoriser son attractivité et maintenir sa dynamique sociale et économique.

La COGEST souligne également la vision globale du projet qui est conçu pour absorber la demande croissante et qui intègre un parking pouvant servir d'abri PC le cas échéant.

Quelques points d'attention méritent d'être évoqués.

Tout d'abord, la COGEST constate que viser l'excellence en termes d'architecture, de durabilité et de confort représente un coût élevé. Elle accueillera donc favorablement toute proposition d'économies de la part de la Municipalité.

A ce titre, la COGEST recommande, pour le futur, de définir plus précisément les attentes, notamment financières, dès la phase de programmation, et de préciser les pondérations des critères d'évaluation afin d'assurer un équilibre cohérent entre qualité architecturale, fonctionnalité, durabilité et maîtrise des coûts.

Elle exprime également une inquiétude quant à la prise en compte future des charges d'exploitation, y compris l'amortissement, dans la fixation des tarifs. Cette préoccupation s'accentuerait si la conjoncture économique devait se détériorer, risquant d'alourdir la pression financière sur les familles.

En outre, il semble impensable qu'une telle infrastructure ne soit pas raccordée au CAD au vu de la stratégie énergétique communale. Rappelons que la rentabilité du CAD dépend du nombre de raccordements. Dans cette optique, l'option visant à combiner le CAD avec le PAC géo-cooling et tout autre moyen de refroidissement passif sont à privilégier comme source d'énergie.

Avant de conclure, la COGEST tient à remercier non seulement Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leur disponibilité et toutes les précisions apportées dans le cadre de cette demande de crédit mais aussi les autres commissions du CG pour leur travail d'analyse.

Pour terminer et malgré les points d'attention, la COGEST exprime sa volonté de prioriser le projet de la structure d'accueil à Vollèges en approuvant le crédit de construction par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il encore des questions ou remarques ? Alors, nous passons au vote. La question : approuvez-vous le crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de 15'400'000 francs ?
Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Qui accepte ?

Le projet est adopté : 36 voix pour, 9 contre, 5 abstentions. Merci beaucoup.

Le Conseil général approuve, par 36 voix pour, 9 contre et 5 abstentions, le Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50).

07. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour : le crédit de construction pour les infrastructures sportives de Saint-Marc de 5'700'000 francs.

Moulin Malvine : Monsieur le Président du Conseil général, chers conseillères et conseillers généraux, avant de rentrer dans le sujet sportif de ce plénum avec la demande de crédit de construction pour les infrastructures sportives de Saint-Marc au Châble, j'avais envie de rappeler les valeurs de notre plan de législature que sont la créativité, le respect, l'excellence et la proximité ainsi que l'authenticité, car elles correspondent entièrement au travail que nous avons mené dans le cadre de ce projet.

Commençons par une présentation synthétique et factuelle.
Voici les étapes traversées depuis 2019, avec le constat de l'obsolescence qui date déjà d'il y a 6 ans, suivi de la décision de construire de nouvelles infrastructures, puis d'interventions et réparations d'urgence successives, de la définition du programme, d'une étude de faisabilité et d'un projet architectural.

Pour répondre aux arguments émis dans les rapports de commission de la COGEST et de SSPTPEE, oui, le projet de l'ouvrage a été mené, y compris analyse d'infrastructures similaires, je pense à Vollèges, à Bex et à Brigue. Et oui, depuis plusieurs mois, l'optimisation et le chiffrage du projet est fait, on pourrait même mettre au pluriel, car les coûts ont été retravaillés et rechiffrés par deux entreprises, par le service des grands projets et par les architectes, avec une diminution de 600 m3 du volume bâti du projet initial et des économies de coûts estimées de 740'000 francs.

Le travail prévu avec une entreprise totale et des adjudications locales pourrait d'ailleurs encore comporter des variantes, comme demandé par la COGEST, avec potentiel d'économies sans coupe dans le programme ni dans les besoins exprimés, par exemple, des économies sur le type de façade, type de cuisine ou type de ventilation estimées à environ 300'000 francs.
Si tel semble être des points bloquants ou jugés entre guillemets luxueux pour reprendre un vocabulaire utilisé dans certains débats mais pourtant inexact.

La collaboration avec une entreprise totale est d'ailleurs un choix préconisé par la cheffe de projet du dicastère ATCM car il permettrait de raccourcir les délais de réalisation, ce qui est important pour assurer la continuité des activités sportives et c'est un choix qui permettrait aussi d'offrir plus de maîtrise dans le choix d'entreprises locales. La demande de crédit énoncé comprend d'ailleurs à ce titre 10% pour les éventuels surcoûts.
Nous pouvons donc, là aussi, vous rassurer après les arguments émis dans le rapport de la COGEST.

Sachez encore que le mandat des architectes de CHF 154'000.- TTC a été passé sous une procédure de gré à gré et prévoit le développement du projet jusqu'à la mise à l'enquête. Ceci est évoqué car s'il est demandé aux architectes de retravailler sur le développement du projet, le seuil de 150'000 francs hors taxe pour respecter la loi sur les marchés publics sera dépassé.

Par déduction et après ces étapes que nous avons cochées, on peut aujourd'hui dire que nous sommes face à un projet qui est prêt, un projet fonctionnel, robuste et optimisé, pensé pour les 20 à 30 prochaines années et que le Conseil municipal se donne comme objectif d'inaugurer d'ici la fin de la législature, 2029 au plus tard, mais je dirai au plus tôt.

Comme vous le savez des présentations qui vous sont parvenues, les enjeux sont d'ordre sécuritaire, pragmatique et spatiale, sécurité des sportifs, des familles, des installations, capacité d'accueil améliorée, locaux qui permettent une efficience de travail et d'énergie, rareté du terrain disponible. Les besoins sont sportifs mais touchent également la jeunesse et la population locale. Les effectifs footballistiques sont en augmentation de plus de 20% en 3 ans, la diversification d'activités est possible, que ce soit pour d'autres sports comme le rugby, le tennis, la pétanque ou le trail, d'autres manifestations ou des activités scolaires, ce que coche un argument souligné dans le rapport de la commission JFC-TCS, sans oublier que la cantine formerait une nouvelle offre de salles communales à disposition des habitants, visiteurs ou du MICE.

Ces graphiques vous montrent d'ailleurs brièvement l'évolution du foot féminin en rose et du total en vert de nos deux clubs en cours de fusion. Ce sont plus de 400 licenciés et un des plus grands clubs de foot du Valais.

A la page suivante, comme vous avez déjà pu comprendre et comme il est possible de répondre aux éventuelles critiques raccourcies, le projet des infrastructures sportives de Saint-Marc, c'est plus que des vestiaires. Avec des espaces et fonctions distinctes, sportives, sociales et techniques et des capacités de sécurité et d'accueil améliorées, aussi bien pour les sportifs, les arbitres, les visiteurs et les jeunes, en intérieur et extérieur.

Le projet s'inscrit dans la démarche de modernisation et de mise aux normes du point de vue sécurité, association suisse de foot, efficience énergétique avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, le 1er janvier 2025, mais aussi dans une démarche de valorisation du pôle sportif de Saint-Marc et de promotion de la pratique du sport au fort pouvoir d'intégration sociale.

Après 6 ans d'analyse et d'optimisation, nous sommes convaincus qu'il est temps d'avancer malgré un contexte Altis qui vous pousse peut-être à vouloir attendre alors qu'un report de projet n'y changera rien. C'est un sujet qui nous préoccupe, ce contexte Altis, mais qui est totalement différent.
Nous estimons, et les clubs aussi, qu'il est grand temps d'agir et choisir plus de sécurité au lieu de plus d'analyse pour les infrastructures sportives de Saint-Marc car les risques d'accidents sont avérés et nous sont rappelés depuis le début de l'année.

La hausse des coûts de construction depuis 2020 est un fait, dans notre canton, de plus de 16% voire plus, ainsi qu'en Suisse et nous ne savons pas si ni quand ça changera, en mieux ou en pire.

Après avoir lu les rapports de commission, j'ai pris note que certains conseillers généraux ont proposé de combattre l'entrée en matière, tout en étant favorables à la modernisation des infrastructures de Saint-Marc. En somme, dire non pour dire oui. A quoi je serais tentée de répondre : pourquoi ne pas dire oui tout de suite ?
Et si c'est dans l'optique de faire passer un message au Conseil municipal ou à nos citoyens, je serais aussi tentée de vous inviter à reconsidérer la chose pour les deux demandes de crédit de ce soir, dont les besoins et enjeux sécuritaires et urgents vous sont désormais connus.
Nous vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour appliquer vos décisions, soit en lançant le processus de construction de suite, soit en travaillant sur des adaptations et en revenant vers vous pour vous soumettre des mesures visant à garantir la sécurité des usagers durant les prochaines années, par exemple pour des installations de containers provisoires.

Et j'aimerais terminer avec l'affirmation de la COGEST qui m'interroge. Dans votre rapport, je cite, la COGEST a exprimé sa surprise face au coût global du projet jugé élevé au regard de l'usage essentiellement local des infrastructures. Elle a relevé que de tels montants auraient peut-être pu se justifier dans le cadre d'un équipement à vocation internationale.
Au contraire, il nous paraît justifié que la modernisation des infrastructures sportives de Saint-Marc avec une architecture de base simplifiée et inspirée d'autres stades, soit de qualité raisonnable et harmonisée avec les standards d'infrastructures disponibles en station. Nos habitants doivent aussi avoir la possibilité d'en bénéficier.

En conclusion, il nous paraît adéquat de ne pas mettre en concurrence les deux projets présentés ce soir en imaginant accepter l'un et pas l'autre, alors qu'ils sont tous deux en faveur de la jeunesse, des familles et de la destination sportive de Verbier-Val de Bagnes.

J'aimerais remercier la présidente et les membres de la commission JFC-TCS pour la qualité de leur rapport, les équipes des dicastères « culture, tourisme et sport » et « aménagement du territoire, construction et mobilité » pour les réponses soignées apportées aux 25 questions formulées par toutes les commissions et j'aimerais vous remercier, vous, chers membres du Conseil général. Merci en particulier à celles et ceux qui ont finalisé leur position politique sur la base des présentations et des 25 réponses détaillées reçues dans les délais convenus et qui ont pris le temps, le recul et la vision politique objective nécessaire et non opérationnelle vis-à-vis de la demande qui vous est adressée en tant que pouvoir législatif.
J'espère que vous vous êtes forgé votre position de vote après l'obtention et après lecture attentive des réponses obtenues et non avant, ce qu'exigerait en principe la rédaction des rapports de commission.

Pour toutes les raisons énoncées, le Conseil municipal et moi-même vous recommandons d'approuver l'entrée en matière et la demande de crédit d'investissement en faveur d'un projet fonctionnel, d'une commune de montagne innovante, harmonieuse et solidaire qui s'engage, en faveur du sport et de la jeunesse, soit 2 millions sur le budget 2026 et 3,7 millions sur le budget 2027, tel que présenté au précédent chapitre de planification financière. Je vous remercie pour votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Malvine. Y a-t-il des questions ? Très bien, nous allons passer à la lecture des rapports des commissions, en commençant par jeunesse, formation, culture, tourisme et sport.

Vaudan Fanny : Pour préciser, c'est TCS pour tourisme, culture et sport, et JFC pour jeunesse, formation et cohésion sociale.
Dans un contexte où la situation d'Altis nous pousse à reconsidérer de nombreux projets, il nous paraît essentiel d'examiner avec la plus grande rigueur les demandes l'investissement soumis à notre approbation, en nous concentrons sur le fond, afin d'agir avec discernement et éviter une politique réactive qui risquerait de compromettre les besoins essentiels de la population.

Les infrastructures sportives de St-Marc sont aujourd'hui insuffisantes et leur renouvellement ne relève pas d'un luxe. Le projet soumis répond aux besoins actuels et l'analyse des coûts de construction a été menée avec sérieux et transparence.

Nous saluons d'ailleurs, le travail du dicastère, dont les réponses détaillées aux questions du fichier partagé nous ont permis d'obtenir les informations nécessaires pour nous positionner.

Il est important de rappeler que, tout comme les écoles, les infrastructures sportives n'ont pas pour vocation d'être rentables. Leur objectif est avant tout d'offrir des équipements de qualité, favorisant la pratique sportive, l'intégration, la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants, des enjeux fondamentaux pour notre commune.

Après avoir examiné les éléments à disposition, notre commission se prononce majoritairement en faveur du projet à conditions qu'un cadre clair de collaboration avec le principal utilisateur soit défini. Si l'entrée en matière est acceptée, nous recommandons donc d'approuver la construction de nouvelles infrastructures sportives de St-Marc.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Rapport d'ATCM, ou je me trompe ? Il n'y a pas de rapport ? Je confonds peut-être avec santé et sécurité. Pardon.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour la commission santé, sécurité, travaux publics, environnement et énergie. Lors de notre dernière séance, notre commission a accepté à l'unanimité des membres présents de proposer une non-entrée en matière pour cet objet. Elle suggère de reporter la discussion à un prochain plenum pour donner au bureau concerné le temps de revoir certains éléments du projet : coûts, études alternatives, d'intégrer une analyse comparative approfondie incluant d'autres infrastructures récentes, clarification sur le processus de contracting Altis-EVB.

La commission réaffirme son attachement à la réalisation d'infrastructures sportives de qualité, mais insiste sur la nécessité d'un processus économiquement responsable. Le report proposé vise à garantir un projet abouti, répondant aux attentes de la collectivité tout en maîtrisant les coûts.

Vaudan Julien : Je comprends que vous demandez un vote sur l'entrée en matière ? Très bien. Dernier rapport : la Commission de Gestion.

Chevrier Célia : Le projet des infrastructures sportives de St-Marc répond à un besoin identifié de modernisation et d'adaptation des équipements qui sont vétustes et ne répondent plus pleinement aux exigences actuelles.

Toutefois, la COGEST considère qu'un complément d'analyse est nécessaire et demande que des alternatives soient étudiées avant toute décision d'investissement de cette ampleur.

La COGEST recommande dès lors que le dossier soit approfondi et complété par :

- Une présentation clarifiant la portée, le contenu et les implications financières de la phase 2 afin de garantir que les besoins identifiés pour cette étape soient pris en compte dès la conception de la phase 1.
- La vocation effective des infrastructures, notamment en lien avec la question de l'accueil d'événements à portée régionale, nationale ou internationale.
- Une analyse détaillée des coûts, accompagnée de propositions d'économies ou de variantes d'aménagement permettant de garantir la proportionnalité de l'investissement par rapport à l'usage local réel.
- Des arguments détaillés quant au niveau de confort et de finition prévu

La COGEST remet également en question le recours à une entreprise totale (ET) pour la réalisation du projet. Elle estime qu'un tel mode d'adjudication n'apporte pas nécessairement de garanties d'économie ni de meilleure maîtrise des coûts, tout en limitant la participation directe des entreprises locales.

Malgré toutes les précisions apportées par Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes, que nous remercions au passage, la COGEST estime qu'un tel travail de clarification et d'optimisation est indispensable afin de permettre une décision éclairée et soutenable pour la collectivité. Il est tout à fait possible d'aboutir, dans un délai raisonnable, à un projet équilibré et bénéfique tant pour le sport régional que pour la population dans son ensemble.

En conclusion, la COGEST réaffirme sa volonté de voir ces infrastructures réalisées. Elles répondent à un besoin réel et reconnu, notamment pour le développement du sport local, la formation des jeunes et la vitalité associative de la commune. Néanmoins, elle invite le Conseil municipal à trouver une cohérence entre l'ampleur des investissements engagés et les objectifs stratégiques visés.

La COGEST demande donc un vote sur l'entrée en matière, laquelle a été refusée à l'unanimité des membres présents lors des discussions de détail.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il encore des questions ou remarques ?

Moulin Malvine : Peut-être juste pour rebondir : concernant la phase 2 mentionnée dans le rapport, dans nos réponses à la question 17, nous avons indiqué que, sur la base de l'étude de faisabilité de 2022 et des budgets annoncés au 31 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé que le développement du secteur sud-ouest du périmètre fera l'objet d'une décision ultérieure. Il est donc actuellement dépriorisé.

Le cahier des charges sera mis à jour au moment voulu pour déterminer la nature des travaux et les disciplines à intégrer. Il n'est donc pas prévu à ce stade de préciser la phase 2, qui concerne finalement ce coin du pôle de Saint-Marc. Une mention a été fournie dans nos réponses aux questions.

Vaudan Julien : Merci pour ces précisions. Nous allons vous demander de voter sur l'entrée en matière.

Qui vote pour une non-entrée en matière, comme demandé par les commissions ? Qui est pour une entrée en matière ? Des abstentions ? La non-entrée en matière est acceptée par 34 voix, 14 pour l'entrée en matière et 2 abstentions. Merci beaucoup.

Le Conseil général accepte, par 34 voix pour, 14 contre et 2 abstentions, la demande de non entrée en matière sur le crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37).

08. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)

Vaudan Julien : Nous passons à la suite : le postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique ». Lecture du postulat puis l'avis de l'Exécutif.

Vaudan Fanny : Le bâtiment de l'école de Villette n'est plus aux normes, et cela depuis des années.
La taille des classes n'est plus adaptée, l'état du sol de la salle de gym est défectueux, les accès piétons sont dangereux et les enseignant.e.s ne peuvent plus exercer leur métier dans de bonnes conditions.
Cette situation est parfaitement connue des autorités communales et pourtant, le projet d'une nouvelle école à Probé n'a toujours pas démarré.

En effet, en 2016 déjà, une étude avait été mandatée afin de trouver un emplacement approprié au projet d'une nouvelle école. La zone de Probé était déjà mentionnée comme l'option la plus pertinente mais malheureusement, le lancement du projet Curala à la même période a ravivé l'idée d'une rénovation du bâtiment actuel, malgré les nombreuses limites de cette solution.

Il aura fallu attendre 2022 pour que le Conseil Municipal annonce renoncer à l'idée d'une rénovation (beaucoup trop coûteuse et compliquée) et se concentre finalement sur la construction d'un nouveau bâtiment dans la zone d'intérêt général de Probé.

Trois ans se sont donc écoulés depuis cette décision. Et depuis ? Malheureusement presque rien... Bien que notre commune bénéficie d'une situation financière exceptionnelle, le projet semble au point mort et ne figure manifestement pas parmi les priorités actuelles, du moins si l'on se fie aux actions visibles.

En octobre 2023, l'ensemble des enseignants et enseignantes des centres scolaires de Bruson et Villette avaient signé une lettre à l'attention des autorités communales afin de leur faire prendre conscience de l'urgence de la situation. La rentrée 2025 vient de débuter et aucune avancée concrète n'a été communiquée.

Lors de la législature précédente, la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » a interpelé à maintes reprises les différents conseillers et conseillères en charge, en espérant obtenir des nouvelles réjouissantes sur l'avancée du projet mais sans succès.

Nous sommes désormais au début d'une troisième législature sans nouvelle école et nous demandons que cela soit la dernière.
Il ne s'agit pas seulement de répondre à une urgence mais également d'investir dans l'avenir de notre commune. C'est offrir à nos enfants un lieu d'apprentissage adapté, stimulant et accueillant. C'est soutenir nos enseignant.e.s en leur permettant d'exercer

leur métier dans des conditions dignes. C'est renforcer le lien social et encourager les familles à s'établir durablement dans notre commune.

Nous déposons ce postulat parce qu'il est temps d'agir.
Nous demandons au Conseil Municipal de dissocier clairement le projet Curala de celui de la nouvelle école de Villette et de s'engager à en faire une priorité absolue afin de lancer les travaux avant la fin de la législature en cours.
Pour nos enfants, pour nos familles et pour l'intérêt collectif de notre commune.

Je suis consciente que le projet fait partie du programme de législature, mais il y a une vingtaine d'autres projets prévus, qui ne pourront pas tous être réalisés. C'est pourquoi les cosignataires et moi demandons que cette nouvelle école soit une priorité et que des actions concrètes soient enfin mises en œuvre. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

Lack Anne-Michèle : Mesdames, Messieurs, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat déposé par Fanny Vaudan. Il partage les préoccupations des signataires et vous invite à accepter ce postulat, même si le travail est déjà engagé. Un point de situation complet vous sera présenté d'ici une année.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou remarques ? Non ? Alors la question : approuvez-vous le postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » ? Y a-t-il des refus ou des abstentions ? Il est accepté par la majorité des membres présents. Merci beaucoup.

Le Conseil général accepte, à l'unanimité, le postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique ».

09. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant : la question écrite sur le registre des mandats communaux au sein de personnes morales. La question a été posée par Samuel.

Amos Samuel : La Commune de Val de Bagnes, est représentée dans diverses personnes morales externes.

Le Conseil municipal dispose-t-il actuellement d'un registre ou d'un inventaire des mandats, lettres de mission ou participations communales au sein de personnes morales ? Si oui, ce registre pourrait-il être mis à disposition du Conseil général, au moins sous une forme expurgée conforme à la LIPDA. Si un tel registre n'existe pas encore, le Conseil municipal serait-il disposé à en instaurer un et à en définir les modalités.

Merci d'avance pour l'attention portée à cette requête, déposée le 8 octobre 2025.
Sauthier Fabien : Chers membres du Conseil général, en préambule et en réponse générale à la question du conseiller Amos, il est important de préciser que la commune dispose d'une directive concernant la représentation au sein d'entreprises, approuvée par le Conseil municipal de Val de Bagnes le 26 juillet 2022. Cette directive fournit des informations sur les critères de choix des représentants, les lettres de mission, les objectifs financiers et stratégiques, le registre tenu et d'autres dispositions applicables.

Nous informons également que cette directive fera l'objet d'une révision pour apporter des précisions et distinctions, notamment selon l'importance du type de représentation. Nous nous inspirerons des bases légales cantonales et prévoyons de présenter une nouvelle mouture début 2026.

Pour revenir à la question : la commune de Val de Bagnes est représentée dans de nombreuses entités morales, de différentes manières : membre d'un Conseil d'administration, d'un Conseil de fondation ou d'un comité d'association, ou comme participant aux assemblées générales. Plus d'une centaine de personnes morales sont concernées. La commune dispose aussi de participations financières, généralement via le capital de la Ville.

Le registre existe sous forme résumée en annexe au règlement interne d'organisation et d'administration, et de manière plus complète au secrétariat général, en marge des travaux de révision annoncés. Il est prévu de développer un logiciel pour synthétiser toutes ces données de manière plus pragmatique. Cette tâche suivra l'adoption de la nouvelle directive en 2026.

Toute représentation au sein d'un Conseil d'administration implique la rédaction d'une lettre de mission pour le représentant désigné, soumise à l'approbation du Conseil municipal. Nous annexons à cette lettre la liste des représentations actuelles et restons à disposition pour tout élément complémentaire souhaité. Pour l'instant, le registre existe sous forme de feuille résumée et sera à disposition.

Vaudan Julien : Très bien, merci beaucoup.

10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité

11. Point de situation sur le projet Curala

Vaudan Julien : Nous passons au développement de la question écrite : Curala, relations avec les investisseurs privés, du 8 septembre 2025, et la réponse de la Municipalité. L'auteur de la question peut-il la lire, s'il vous plaît ?

Monnard Delphine : Lors de la présentation publique du projet Curala le 11 octobre 2022, plusieurs investisseurs privés ont été présentés. Il s'agissait du fonds immobilier Mountain Resort Real Estate, appelé à investir dans la construction des logements touristiques, ainsi que de la fondation d'investissement PRSIMA et d'un groupement de cinq caisses de pensions (CAPAV, CPVAL, CAPUVA, PRESV, CPCV) qui investiraient dans les logements. Les terrains nécessaires, propriété de la Commune de Val de Bagnes, devaient être mis à disposition des investisseurs par la signature de droits distincts et permanents (DDP). Le 2 décembre 2020, le Conseil général a accepté une décision de principe concernant les conditions principales des promesses de DDP.

Depuis octobre 2022, le projet présenté a été remis en question par plusieurs lettres d'observation ainsi que par une pétition citoyenne ayant recueilli plus de 1500 signatures. Près de trois ans plus tard, l'intérêt actuel des investisseurs pour le projet Curala, ainsi

que la nature des engagements pris par la Commune de Val de Bagnes, méritent d'être clarifiés.

Question A : Intérêt des investisseurs pour le projet Curala
Comment le Conseil communal évalue-t-il aujourd'hui l'intérêt de chacun des trois groupes d'investisseurs — Mountain Resort, PRSIMA et les caisses de pension — pour le projet Curala, trois ans après sa présentation publique en octobre 2022 ? En particulier, certains de ces investisseurs ont-ils manifesté la volonté de se retirer du projet ?

Question B : Nature des engagements pris vis-à-vis des investisseurs privés
Quels sont les engagements écrits qui lient actuellement la Commune de Val de Bagnes à chacun des trois groupes d'investisseurs — Mountain Resort, PRSIMA et les caisses de pension ? Quelles seraient les conséquences, notamment financières, d'une éventuelle rupture de ces engagements ? En particulier, certains DDP ont-ils déjà été signés ?

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. En séance du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a pris connaissance des questions écrites de Madame Delphine Monnard intitulées « intérêts des investisseurs pour le projet curala » et « nature des engagements pris vis-à-vis des investisseurs privés ».
Le Conseil a demandé à la commission aménagement du territoire, respectivement le service de l'aménagement du territoire, de traiter la demande.

En décembre 2020, effectivement, le Conseil général a approuvé l'octroi des crédits de 3 millions de francs destinés à soutenir le développement du quartier de Curala. Ce financement visait notamment à permettre la modification partielle du plan de zone ainsi que l'élaboration d'un plan de quartier.
Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un appel à investisseurs lancé par la commune de Bagnes.

Les investisseurs impliqués aujourd'hui dans le projet sont Mountain Resort, Placements directs et indirects dans le secteur immobilier, dans le domaine de la résidence de tourisme ou le domaine hôtelier, Prisma, fondation d'investissements à but non lucratif entre professionnels de la prévoyance, la CAPA, Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du Canton du Valais, Presse, Prévoyance Santé Valais et la CPVAL, Caisse de prévoyance du Canton du Valais.

Les programmes principaux de ce projet sont les suivants : le développement d'appartements adaptés et à prix du marché local destiné à la résidence principale, la création de surfaces commerciales, la réalisation de bureaux, la construction d'appartements à vocation touristique, la mise en place d'un hôtel, la création d'un lieu de vie pour la population, places et parcs publics, la réalisation d'un parking pour les besoins du projet et en partie du public, l'amélioration des axes de mobilité douce et l'aménagement d'une gare routière.
Il est précisé que les biens immobiliers, appartements, bureaux seront exclusivement proposés à la location et non à la vente.

Conformément à la législation en vigueur, un avis de principe relatif à la modification du plan de zone a été sollicité auprès des services cantonaux, lesquels ont émis leur préavis. Au cours de cette procédure, le service de l'environnement a émis un préavis défavorable concernant la faisabilité du niveau -2 du parking souterrain.

Ce niveau de construction a été jugé problématique car il entraverait les échanges entre la nappe phréatique et la Dranse. Il doit donc être supprimé.

Concernant cette législature 2025-2028, le Conseil municipal, nouvellement élu, a repris le projet de quartier à son compte et s'est prononcé favorablement quant à sa poursuite. Le projet a ainsi été intégré au plan de législature. En 2025, les membres du Conseil municipal et les représentants des investisseurs se sont réunis à deux reprises. Au cours de ces rencontres, les deux parties ont réitéré leur détermination commune à mener à bien ce projet d'envergure.

Les relations entre les investisseurs et la commune sont encadrées par la société simple de planification de Curala, signée par la CAPAV et le Conseil municipal et entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Actuellement, ce point ne soulève aucune difficulté particulière.
Toutefois, il convient de noter qu'en cas de dénonciation unilatérale des accords, les investisseurs pourraient solliciter une participation aux frais déjà engagés pour les études.

Les mandataires, en collaboration avec le service communal de l'aménagement du territoire, ont établi une feuille de route qui a ensuite reçu l'approbation tant du Conseil municipal que des investisseurs.

Plusieurs projets connexes, communaux, ont été intégrés à la planification et les études afférentes de ces différents projets sont en cours ou sur le point d'être lancés.
Parmi ceux-ci figurent notamment l'école et UAPE de Villette, la salle de sport double et parking Saint-Marc, le parking de délestage, le hub de transport, la requalification le Châble-Villette, la renaturation de la Dranse.

L'objectif visé est la mise à l'enquête de la modification partielle du plan de zones à l'automne 2026. En complément à cette réponse, lors du prochain plénum au mois de décembre, vous aurez droit à une présentation en détail du projet Curala afin que tout le monde soit mis à niveau, les anciens et les nouveaux conseillers.

Je tiens aussi à relever, par rapport aux investisseurs, la présence ce soir de nombreux représentants des investisseurs qui sont là dans le public, qui sont prêts à échanger avec vous lorsqu'on partagera un verre ensuite. Je les remercie de leur présence. N'hésitez pas à les solliciter et à les questionner, le cas échéant, sur ce projet et leur engagement.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

12. Information sur le PAZ

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant : information sur le PAZ.

Gay Pierre-Yves : Dans le cadre de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur en 2014, il est exigé que nous révisions globalement notre PAZ-RCCZ, plan d'aménagement des zones, règlement communal des constructions et des zones.
Pour Val de Bagnes, commune issue d'une fusion récente, cette révision est aussi nécessaire pour se doter d'un unique PAZ et RCCZ pour la nouvelle commune.
Nous avons donc souhaité transformer cette obligation en une opportunité : une opportunité de réfléchir ensemble à maintenir la qualité de vie dans notre commune, une

opportunité de s'unir pour préserver nos paysages grandioses et promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale de nos villages.

Cette révision, c'est l'opportunité d'adapter notre planification aux réalités démographiques, environnementales et sociétales actuelles de notre commune. A noter que nous n'avons pas d'obligation de redimensionnement quantitatif de la zone à bâtir sur notre commune.

Afin de remettre dans le contexte les documents présentés pendant l'étape d'informations publiques que nous vivons actuellement, nous allons passer en revue rapidement la procédure de révision du PAZ et du RCCZ et de ses différentes phases.
C'est la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui établit la procédure de révision. Celle-ci se déroule en 3 grandes phases : une phase d'élaboration de l'avant-projet du PAZ et RCCZ, une phase de consultation qui s'ouvre par l'information publique. L'information publique en fait, se trouve à l'articulation entre les 2 premières phases de la révision car les observations reçues durant la période de consultation permettront encore d'alimenter l'avant-projet du PAZ-RCCZ.
Et enfin, une phase de validation qui aboutira à l'homologation et l'entrée en vigueur du nouveau PAZ-RCCZ.

Afin d'accompagner la révision, tout au long de la procédure, une commission du Conseil général ad hoc pour le PAZ-RCCZ a été constituée en 2024. Sans cette commission constituée en amont du projet et sur la base de la procédure légale, le Conseil général interviendrait uniquement lors de l'adoption du PAZ-RCCZ.

Concernant l'établissement du projet de règlement RCCZ avec la commission ad hoc du PAZ et le travail inhérent, une prise de position sur les différents thèmes définis qui permettent d'orienter la rédaction du règlement ont lieu. Ça a commencé maintenant et ça aura lieu ces prochains mois.
À relever que c'est un travail qui est soutenu, un gros travail qui est demandé à cette commission ad hoc, pour arriver sur la fin du premier semestre 2026, un avis de principe à transmettre aux différents services cantonaux pour évaluer la conformité légale du projet.

Comme indiqué auparavant, nous sommes actuellement dans le mois d'informations publiques de l'avant-projet.
Pourquoi ? Pour évaluer si le projet cible bien les enjeux définis avec la population, pour vérifier que l'ensemble des options stratégiques territoriales ont été prises en considération et pour informer la population sur le projet et son état d'avancement et forcément aussi pour répondre à une obligation légale.

Cette information publique, qui a été lancée par la soirée d'information publique auxquelles certains d'entre vous ont participé, est composée de plans guides qui présentent l'avant-projet du PAZ et également d'un rapport détaillé qui explique la manière dont le travail a été effectué.
Ce rapport détaillé, que je présente ici, est également à disposition à la sortie de la salle pour les personnes qui sont intéressées de l'avoir.
Soirée d'information publique du 11 novembre dernier qui a rencontré un grand succès avec la participation de plus de 350 personnes, consultation publique qui a permis et qui doit permettre d'émettre des observations d'intérêt général sur l'avant-projet.

En fait, cette soirée d'information du 11 novembre était une soirée, certes de présentation des plans guide mais surtout une soirée qui lançait ce mois d'informations avec également les différentes permanences dont vous avez là à l'écran, qui ont lieu au casino à Vollèges, qui rencontrent un grand succès. Beaucoup de personnes viennent pour se renseigner, pour interroger et pour poser des questions d'ordre d'intérêt général qui peuvent être relayées par courrier au service.
En l'occurrence, hier après-midi, la permanence a accueilli 24 personnes qui sont venues pour poser des questions et avancer sur le sujet, ce qui est très bien.
Les documents consultables sont sur le site internet, à la commune aux heures d'ouverture et lors de ces mêmes séances d'information publique. Voilà un petit peu la situation par rapport au PAZ.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Corthay Anthony : Bonsoir, Anthony Corthay. Merci déjà de la présentation qui s'est déroulée le 11 novembre dernier, c'était une bonne présentation de la part du Conseil municipal. J'ai une question, est-ce que le plan de zone actuel est-il homologable tel quel?

Gay Pierre-Yves : Une révision d'un plan de zones se fait par rapport à des besoins établis, définis pour les 20 à 30 prochaines années. En tenant compte de l'évolution démographique, comme ça a été mentionné, toutes les études et autres qui ont été faites en amont de cette révision.
Le rôle de la commune est de pouvoir répondre à ces besoins en réadaptant le plan d'aménagement des zones. Je rappelle que ce plan d'aménagement des zones et RCCZ doit être également validé par le Canton et le Conseil général. C'est forcément une obligation cantonale et fédérale que l'on a de devoir densifier vers l'intérieur. C'est une obligation qu'on a de revoir ce PAZ.

Corthay Anthony : Mais il est homologable tel quel ou non ?

Gay Pierre-Yves : Non, pas du tout.

Corthay Anthony : Deuxième question : j'ai lu dans un certain journal qu'on prévoit plus de 2'000 nouveaux habitants. D'où viennent ces chiffres ? Quel calcul démographique démontrent ces 2'000 nouveaux habitants ?

Gay Pierre-Yves : Ce sont les études complémentaires en amont du PAZ, en l'occurrence menées par MicroGIS, qui démontrent qu'on a environ 2'000 personnes en plus à loger sur notre commune.
C'est par rapport à l'évolution démographique et les personnes qui viennent s'implanter sur la commune. L'étude est en ligne sur le site internet.

Corthay Anthony : Donc le choix politique du Conseil municipal actuel est de faire venir encore plus d'habitants ?

Gay Pierre-Yves : Le choix politique du Conseil communal est de travailler sur le PAZ en termes de densification mais surtout en termes de qualité de vie à apporter aux habitants de la commune.

Corthay Anthony : Je finirai par une remarque : il faut prendre en compte les jeunes, leur avenir dans 20 ans. J'ai l'impression que ce PAZ est plus orienté vers l'intérêt économique que vers la qualité de vie, l'environnement et l'avenir des jeunes.

Gay Pierre-Yves : Je t'encourage à transmettre une remarque d'intérêt public par écrit au service de l'aménagement du territoire. Depuis 2023, de nombreuses séances participatives ont déjà permis de recueillir l'avis des jeunes et de la population. Les observations d'intérêt public sont prises en compte.

Corthay Anthony : Merci pour tes réponses.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

13. Information sur la convention et les statuts liant la commune et TéléVerbier SA

Vaudan Julien : Le point suivant concerne la convention Commune-TéléVerbier.

Sauthier Fabien : Il s'agit d'une information du Conseil municipal concernant les Mayens de Bruson. Depuis des années, des engagements réciproques existent entre TéléVerbier SA et la commune. Pour sauver la zone à construire, il était nécessaire de trouver des solutions. Une option consiste à créer une gare intermédiaire pour desservir les Mayens de Bruson, permettant de maintenir l'ensemble de la zone à construire.

Le Conseil municipal a accepté que TéléVerbier SA reporte la réalisation de la ligne du Six-Blanc, initialement prévue pour le 31 décembre 2027, afin de réaliser l'étude pour la gare intermédiaire. La concrétisation se calquera sur l'approbation du PAZ communal, les autres conditions du crédit d'engagement validées en 2020 et 2022 restent inchangées, et un nouvel avenant à l'acte de 2022 ainsi qu'une mise à jour de la convention communale pour les subventions seront signés après ce plénum.

Vaudan Julien : Y a-t-il des questions ?

Oreiller Marie : J'ai juste une question, en fait, s'ils font cette gare intermédiaire, ça veut dire que ça deviendrait un transport public ?

Sauthier Fabien : Idéalement oui, mais un transport public nécessite un nombre d'habitants à l'année, environ une centaine. Quand ce seuil sera atteint aux Mayens de Bruson, la demande pourra être faite. Cela placerait la gare à 10 minutes de la gare du Châble.

Vaudan Julien : Merci, y a-t-il une autre question ?

Martin Sacha : Sacha Martin, merci pour les informations. Concernant le report de la ligne du Six-Blanc, y a-t-il une date butoir ?

Sauthier Fabien : La convention exige de fixer une date. Nous espérons une validation du PAZ pour 2028 ou 2029, ce qui permettrait de fixer la date entre 2030 et 2031. Nous devons encore discuter avec TéléVerbier, mais une date sera inscrite dans la convention.

Martin Sacha : Je pense que c'est important d'informer le Conseil général sur la date butoir. Et deuxième point, l'étude de la gare intermédiaire se ferait-elle avant l'approbation du PAZ ?

Sauthier Fabien : Non, l'étude se fait maintenant pour déterminer la faisabilité et l'emplacement, ce qui renforcera notre demande auprès du Canton pour préserver toute la zone à construire aux Mayens de Bruson. La zone est partagée en trois parties : touristique, un peu plus densifiée, et zone chalet.

Martin Sacha : Donc, en cas de succès de la procédure, approbation du PAZ et études ?

Sauthier Fabien : Ce serait d'abord la gare intermédiaire qui serait construite.
Dans la convention c'est bien noté qu'ils attendaient quand même qu'il y ait quelque chose qui se passe au niveau touristique aux Mayens de Bruson avant de construire.

Martin Sacha : Dernière question, cette ligne pour le Six-Blanc, est-ce qu'on avait déjà obtenu un permis de construire ou pas ?

Sauthier Fabien : Je crois bien puisqu'ils devaient la construire.

Martin Sacha : Donc, est-ce qu'on n'aura pas un problème de délai de validité de ce permis ?

Sauthier Fabien : Non, parce que je crois qu'ils vont utiliser cette installation pour la mettre ailleurs.
Pour l'autorisation de construire, je pense qu'elle devra être reprise.

Martin Sacha : On devra la remettre à l'enquête avec quand même un risque que des nouvelles normes environnementales, etc. nous mettent un peu des bâtons dans les roues. Juste garder ça en tête.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

14. Information sur la situation d'ALTIS

Vaudan Julien : S'il n'y a pas d'autres questions, je propose qu'on passe au point suivant : l'information sur la situation d'Altis.

Sauthier Fabien : Le CA d'Altis Group a procédé à l'engagement d'un directeur des finances, Nicolas Maret, ainsi que d'un nouveau directeur général, Yvan Michelod, comme vous avez pu le voir dans les journaux.
En collaboration avec le CA, nous avons mandaté la fiduciaire PWC pour réaliser un audit externe. Nous sommes dans l'attente de la réception de leurs propositions de mandat dans les jours à venir. L'objectif est d'obtenir le rapport d'audit d'ici la fin janvier. Le cahier des charges et le périmètre du mandat tiennent compte de votre doléance suite au rapport des commissions présenté lors du CG extraordinaire du 8 octobre.

Au niveau communal, nous avons eu une séance avec le comité de pilotage des ressources du territoire pour traiter les contrats délégués concernant les tâches régaliennes entre la commune et Altis.

Nous avons créé une commission énergie, qui s'est réunie à deux reprises pour avancer sur la stratégie de l'actionnaire auprès du CAD Altis. Nous avons d'ailleurs rencontré le groupe de travail énergie du CG lors de la deuxième séance.

Enfin, vous aurez plus d'informations lors de la séance du 10 décembre, puisque le SEAD Altis se réunira au début du mois de décembre. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

15. Divers

Vaudan Julien : On passe aux divers. Je commencerai par un point du bureau : nous avons reçu deux postulats et une interpellation. La proposition est de les traiter au plénum du 1er avril, donc le premier plénum de l'année prochaine.

La première raison : le temps jusqu'au 10 décembre est très court, avec beaucoup de points budgétaires et un point sur la Gouille des Vernays prévu au prochain plénum, qui concerne l'un des deux postulats. Ensuite, cela permettra aux commissions de lire les postulats. Le bureau estime que les traiter maintenant surchargerait le plénum des budgets dans trois semaines, déjà chargé avec d'autres éléments et un autre postulat.

Nous espérons donc que vous saurez patienter jusqu'au 1er avril pour ces questions.

Je vous rappelle qu'à la sortie, les représentants des investisseurs sont présents pour répondre à vos questions. Profitez-en.

Les dates des prochains plénums sont toutes indiquées dans la présentation.

S'il n'y a pas d'autre point dans les divers, je vous souhaite bonne santé, les bières locales nous attendent, et je clos le plénum. Merci beaucoup.

La séance est levée à 21h38.

Pour le Conseil général :

Julien Vaudan
Président

Emily Vaudan
Secrétaire

Annexes :
1. Liste des présences
2. Présentation complète
3. Messages de la Municipalité
4. Rapports des commissions

Plénum du 19.11.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Léger	Steve	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Maret	Valérie	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1				Monsieur	Melly	Alexis	1		
Monsieur	Bovsovers	Pierre-Henri	1				Monsieur	Michellod	Alain	1		
Monsieur	~~Bratter~~	~~Marcus~~			1		Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bruchez	Célien		1			Madame	Monnard	Delphine	1		
Madame	Bruchez	Sari	1				Monsieur	Moser	Olivier	1		
Monsieur	Bürcher	Patrice		1			Madame	~~Moulin-Bochud~~	~~Nathalie~~			1
Monsieur	Carron	Fabien			1		Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Michel	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Madame	Chevrier	Célia	1				Monsieur	Pasche	Benjamin	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Madame	Pembe Tornay	Colette Miandabu	1		
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1				Madame	Perraudin	Julian		1	
Madame	Daragon	Leyla Solène		1			Monsieur	Picchio	Pauline	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste		1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Madame	Deslarzes	Sophie		1			Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Fellay	Fanny	1				Monsieur	Schraner	Malko	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1				Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Monsieur	Troillet	Emmanuel	1		
Monsieur	Frossard	Alain	1				Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gailland	Christophe	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Jelinek	Jan	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1				Monsieur	Vaudan	Simon	1		
			23	5	2					28	1	1
										51	6	3	60
										85%		

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de Vollèges

Mercredi 19 novembre 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Invite

Authentification via n° de téléphone privé

Valais excellence

Cité de l'énergie Gold

Val de Bagnes
Nature et Innovation

1. Contrôle des présences

Démissions :

- M. Dominique Tellen, ATCM
- Mme Nathalie Moulin-Bochud, JFCCTS
- Mme Tora Löf, Bureau

Nominations :

- M. Pierre-Henri Bovsovers en remplacement de Laurence Bourgeois
- M. Jan Jelinek en remplacement de Dominique Tellen
- Mme Marie Oreiller en remplacement de Tora Löf
- Election d'un membre scrutateur au Bureau

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Sommaire

1. Contrôle des présences
    1. Election d'un membre scrutateur (à bulletin secret)
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

1. Elections

Une candidature reçue

- Entremont Autrement : Madame Marie Oreiller

Conseil général de Val de Bagnes

Organisation 2025-2028

Bureau

Président	Julien Vaudan	Scrutatrice	~~Tora Löf~~
Vice-président	Guillaume Amos		
Secrétaire	Emily Vaudan	Scrutateur	Christophe Vaudan

Gestion et contributions	Aménagement du territoire, constructions et mobilité	Culture, tourisme, sport, jeunesse, formation et cohésion sociale	Sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie	Bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population	PAZ - RCCZ
Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e
Célia Chevrier	Alexis Melly	Fanny Vaudan	Lionel Saillen	Michel Carron	Félix Besson
Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e
Gaëtan Rossier	Sacha Martin	Marcus Bratter	Myriam Bouverat	Marie-Gabrielle Luisier	Sacha Martin
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Jan Jelinek	Pierre-Henri Bovsovers	Armand Alter	Célien Bruchez	Marcus Bratter
Fanny Fellay	Thierry Joris	Anne-Claude Corthay Durrer	Félix Besson	Alain Frossard	Sophie Deslarzes
Olivier Filliez	Stéphane Roserens	Pierre-André Gard	Sophie Deslarzes	Stève Léger	Marie-Gabrielle Luisier
Alain Michellod	Simon Vaudan	Olivier Moser	Sarah Farquet	Mathieu Tissières	Stéphane Roserens
Emmanuel Troillet	Romain Fournier	Ludovic Sauthier	Gérald Maret	Leyla Daragon	Cédric Besse
Sébastien Fellay	Malko Schraner	Samuel Amos	Patrick Michellod	Benjamin Pasche	Christine Oakman Rossier
Christine Oakman Rossier	Fabien Carron	Sari Bruchez	Cédric Terrettaz	Colette Pembe Tornay	Malko Schraner
Pauline Picchio	Anthony Corthay	Valérie Maret	Cédric Besse		Gaëtan Rossier
Delphine Monnard		Patrice Burcher	Gabriel Délitroz		Myriam Bouverat
		~~Nathalie Moulin-Bochud~~	Julian Perraudin		
			Christophe Gailland		

1. Contrôle des présences
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l’ordre du jour ?

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 10 septembre 2025 ?

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 8 octobre 2025 ?

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. **Présentation de la planification financière 2026-2030**
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Présentation de la planification financière 2026-2030

Sommaire

1. Contexte et principes appliqués
2. Investissements
3. Recettes fiscales
4. Tableau des résultats
5. Conclusion

1 Contexte et principes appliqués

Mélanie Mento, Conseillère municipale

- Elle sera également mise sur e-partage/teams pour le Conseil général du 19 novembre 2025.

Principes appliqués

- Planification faite par les directeurs opérationnels dans le cadre du budget
- Priorisation des investissements
- Appui des services/entités spécifiques (FMM, Altis, par exemple)
- Appréciation raisonnable des revenus (recettes fiscales)
- Adaptation / Correction des éléments à caractère non-récurrents
- Cohérence avec les planifications financières précédentes
- Prise en compte d'un taux de réalisation des investissements

1 Contexte et principes appliqués

2 **Investissements**

Mélanie Mento, Conseillère municipale

Investissements « lourds »

Aménagement Curala	Planification 2026-2030	budget 2026	=> cptes 2024	TOTAL
TMR				
Gare TMR	-		12'000'000	12'000'000
Halle des bus			5'000'000	5'000'000
sous-total GARE TMR	-	-	*17'000'000*	*17'000'000*
Curala				
Parking Curala	33'900'000		-	33'900'000
Aménagements extérieurs	8'000'000			8'000'000
Parking St Marc	9'100'000		400'000	9'500'000
Etudes déjà soumises au CG	1'300'000	-	1'700'000	3'000'000
Bâtiment de la télécabine - Hub	14'900'000	100'000		15'000'000
sous-total CURALA	*67'200'000*	*100'000*	*2'100'000*	*69'400'000*
Route et cours d'eau				-
Pont de service	1'850'000		50'000	1'900'000
Route de déviation	7'850'000	50'000	100'000	8'000'000
sous-total RTE ET COURS D'EAU	*9'700'000*	*50'000*	*150'000*	*9'900'000*
Total aménagement Curala	76'900'000	150'000	19'250'000	96'300'000

Investissements « lourds » : engagements Centre Sportif

Décision CG	Salle Omnisport	Piscine, restaurant, fitness	Etape 3	Extérieur	TOTAL
septembre 2011	19.5	24.3	1.0		44.8
juin 2019		14.5	-1.0		13.5
septembre 2023		31.7		10.0	41.7
plus tard (estimation)			50.9		50.9
INVESTISSEMENT BRUT	**19.5**	**70.5**	**50.9**	**10.0**	**150.9**

Investissements « lourds » (suite)

Centre sportif

Présentation planification financière 2025

Transformation:	
2025-2029	55'000'000
Espace de glace et extension:	
2025-2029	7'500’000
2030 et suivants	42'400'000
Total	*104'900'000*

Présentation planification financière 2026

Transformation:	
2026-2030 net TVA	48'000'000
Espace de glace et extension:	
2026-2030	12'500’000
2031 et suivants	37'400'000
Total	*97’900’000*
Estimation dépenses 2024/2025	*7’000’000*
montant planif 2024	*104’900’000*

Investissements présentés

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2026-2031 et svts	Recettes / subventions	Investissements nets 2026-2030	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et svts
Parking Curala	**Saint-Marc & Ermitage**										
Le Châble	Aménagements zone Curala	Parkings St Marc et Curala, zone TMR, etc.	***51'000'000***		13'700'000				5'700'000	8'000'000	37'300'000
Le Châble	Aménagements zone Curala	Bâtiment de la télécabine - Hub	***14'900'000***		14'900'000		900'000	5'000'000	5'000'000	4'000'000	
	Parking de St Marc	Etudes									
	Place Curala	Etudes et frais complémentaires => mise enquête	***1'810'000***		1'810'000	310'000	600'000	600'000	300'000		
Vallée	Route de contournement + pont de service		***9'700'000***		1'850'000					1'850'000	7'850'000
Verbier	Parking de l'Ermitage (220), places et pavillon		***20'000'000***		20'000'000			8'000'000	8'000'000	4'000'000	
Ecoles & bâtiments											
Le Châble	Bâtiment du CO	Travaux de sécurisation et transformation yc chauffage	***1'560'000***	600'000	1'560'000	60'000			1'500'000		-600'000
Probé	Nouveau centre scolaire et salle de gym	Subv. 30 %	***30'000'000***	3'600'000	26'000'000		1'000'000	5'000'000	10'000'000	10'000'000	400'000
Villette	Mise en conformité centre scolaire										
Vollèges	Bâtiment Crèche-UAPE		***15'400'000***		*15'400'000*	3'000'000	6'200'000	6'200'000			
	Etudes réaffectation bâtiments	Anciennes écoles, crèches	***100'000***		100'000		50'000		50'000		
Verbier	Projet Maniak	Création datacenter									
Verbier	Chalet Orny/salle MICE	Démolition et reconstruction	***7'800'000***		7'800'000		300'000	4'000'000	3'500'000		

COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Investissements présentés

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2026-2031 et svts	Recettes / subventions	Investisse-ments nets 2026-2030	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et svts
Sécurité											
	Bâtiment de la sécurité	Projet à revoir (coût trop élevé)	***25'000'000***	3'000'000	22'000'000			7'500'000	7'500'000	7'000'000	
Culture et Sports											
	Centre Culturel		*9'400'000*		400'000					400'000	9'000'000
Le Châble /St-Marc	Infrastructure sportive de St-Marc	Projets de transformations	***5'700'000***		5'700'000	2'000'000	3'700'000				
Le Châble	Grange Bircher	Espaces bureau et/ou de co-working	***3'790'000***		3'790'000	90'000	1'700'000	2'000'000			
Bruson	Maison de la raclette		7'400'000		7'400'000		600'000	3'400'000	3'400'000		
Centre Sportif											
Verbier	Centre sportif	Transformations	*53'000'000*	5'000'000	48'000'000	15'000'000	14'000'000	19'000'000			
Verbier	Centre sportif	Etape 3, reconstruction	*49'900'000*		12'500'000		1'000'000	1'500'000	5'000'000	5'000'000	37'400'000
Mayens de Bruson											
	Domaine des Mayens de Bruson		*7'882'500*		5'757'500		4'370'000	1'387'500			2'125'000
Route et Cours d'eau											
Châble	Route de contournement	Sommet du Châble	*4'000'000*								4'000'000
Verbier	Routes		*8'000'000*		8'000'000	2'470'000	1'670'000	1'270'000	1'320'000	1'270'000	
Versegères	Nouveau Centre d'entretien TP Vallée		***9'500'000***		*9'500'000*	500'000	4'500'000	4'500'000			
Vallée	Routes		*28'470'000*		25'470'000	4'820'000	5'380'000	5'080'000	5'180'000	5'010'000	3'000'000
	Cours d'eau et divers	Remise en état	***16'163'000***		14'513'000	3'000'000	3'670'000	3'938'000	1'630'000	2'275'000	1'650'000

Investissements présentés

Lieu	Affectation	Remarques	Investissement total 2026-2031 et svts	Recettes / subventions	Investissements nets 2026-2030	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et svts
Eaux potables et eaux usées											
	Réseau eau potable		*34'851'000*		*30'451'000*	*3'606'000*	*6'925'000*	*6'590'000*	*4'490'000*	*5'340'000*	*4'400'000*
	Réseau eaux usées et à évacuer		*19'439'001*		*15'994'001*	*4'380'000*	*4'900'001*	*3'520'000*	*3'245'000*	*-51'000*	*3'445'000*
	Irrigation		*8'572'000*		*7'372'000*	*1'374'000*	*1'590'000*	*1'688'000*	*1'345'000*	*1'375'000*	*1'200'000*
Prêts (et/ou cautionnement)											
Prêts et/ou cautionnement				Pris directement dans le tableau des résultats							
	TOTAUX		*418'437'501*	***12'200'000***	***295'067'501***	***37'110'000***	***52'355'001***	***79'473'500***	***67'160'000***	***55'469'000***	***111'170'000***

1 Contexte et principes appliqués

2 Investissements

3 **Recettes fiscales**

Jérôme Maret, Directeur opérationnel

Recettes fiscales

		2026	2027	2028	2029	2030
		Budget				
	Coefficient d'impôt	1	1	1	1	1
	Taux d'indexation	176%	176%	176%	176%	176%
9	**Finances et Impôts**	**106'821'100**	**107'444'100**	**102'893'100**	**104'250'100**	**105'632'100**
90	**Impôts**	**96'265'000**	**97'388'000**	**93'337'000**	**94'694'000**	**96'076'000**
900	**Impôts personnes physiques**	**86'460'000**	**87'395'000**	**83'152'000**	**84'312'000**	**85'491'000**
901	**Impôts personnes morales**	**9'805'000**	**9'993'000**	**10'185'000**	**10'382'000**	**10'585'000**
909	**Impôts extraordinaires**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
92	**Péréquation financière**	**-8'769'000**	**-8'769'000**	**-8'769'000**	**-8'769'000**	**-8'769'000**

1 Contexte et principes annexés

2 Investissements

3 Recettes fiscales

4 **Tableaux des résultats**

Tableaux des résultats

COMMUNE DE VAL DE BAGNES

Investissements

		2026	2027	2028	2029	2030	2031 et suivant
	INVESTISSEMENTS NETS						
	0 Administration générale	9'680'000	13'550'000	33'480'000	36'710'000	28'910'000	40'155'000
	1 Sécurité publique	926'700	852'000	7'854'000	7'785'000	7'797'500	1'440'000
	2 Enseignement et formation	0	0	0	0	0	0
	3 Culture, loisirs et culte	17'730'000	19'990'000	24'940'000	9'420'000	5'740'000	47'610'000
	4 Autres dépenses de santé	0	0	0	0	0	0
	5 Prévoyance sociale	60'000	0	0	0	0	0
	7 Protection et aménagement de l'environnement	905'000	5'470'000	2'457'500	1'350'000	320'000	2'145'000
	8 Economie publique	1'361'000	1'295'003	1'251'003	382'003	387'003	550'000
	Travaux publics	13'352'000	17'517'000	17'065'000	10'537'000	12'717'000	18'300'000
	Services délégués à Altis	9'360'000	13'415'001	11'798'000	9'080'000	6'664'000	9'045'000
	Investissements financiers	0	0	0	0	0	0
A	**TOTAL**	**53'374'700**	**72'089'004**	**98'845'503**	**75'264'003**	**62'535'503**	**119'245'000**
	dont investissements "lourds" présentés	*40'610'000*	*63'055'001*	*90'173'500*	*67'160'000*	*55'469'000*	*111'170'000*
	CHARGES INDUITES (par les investissements 2026-2030, sans les charges financières & amortissements, non calculées dans la planification du fonctionnement)						
	Nouvelle Crèche UAPE Vollèges			-110'000	-110'000	-110'000	-110'000
	Maison communale		-106'500	-106'500	-106'500	-106'500	-92'500
	Charges granges Bircher				-60'000	-60'000	-60'000
	Centre sportif (coûts additionnels, nets)		-200'000	-960'000	-760'000	-570'000	-370'000
	Fonctionnement maison de la Raclette					-250'000	-250'000
	REVENUS INDUITS (par les investissements 2026-2030)						
	Revenus nets Granges Bircher				75'000	75'000	75'000
	Remboursement de prêt de la bourgeoisie	70'900	72'200	73'400	74'700	76'000	77'500
	DDP Ecole Lémania		72'880	91'100	109'320	127'540	127'540
B	**TOTAL REVENUS ET CHARGES INDUITS**	**70'900**	**-161'420**	**-1'012'000**	**-777'480**	**-817'960**	**-602'460**

Tableaux des résultats

Fonctionnement

			2026	2027	2028	2029	2030
		REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les revenus induits)					
	0	Administration générale	1'708'200	1'726'274	1'744'544	1'763'014	1'781'686
	1	Sécurité publique	1'907'000	1'919'680	1'932'487	1'945'422	1'958'486
	2	Formation	568'600	574'120	579'702	585'347	591'055
	3	Culture. loisirs et culte	1'175'300	1'179'713	1'184'170	1'188'672	1'193'219
	4	Santé	0	0	0	0	0
	5	Prévoyance Sociale	4'422'700	4'432'687	4'442'783	4'452'988	4'463'304
	6	Trafic	2'027'700	2'041'477	2'055'392	2'069'446	2'083'640
	7	Protection + aménagement environnement	14'254'400	14'301'168	14'439'304	14'578'821	14'719'733
	8	Economie publique	8'087'800	8'119'973	9'152'493	9'185'364	9'218'589
	9	Finances et Impôts	118'335'100	119'160'100	114'609'100	115'966'100	117'348'100
C		**TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT**	**152'486'800**	**153'455'192**	**150'139'974**	**151'735'173**	**153'357'811**
		taux de croissance		*0.64%*	*-2.16%*	*1.06%*	*1.07%*
		CHARGES DE FONCTIONNEMENT (sans les charges induites et les amortissements)					
	0	Administration générale	20'187'200	19'655'075	19'648'512	19'845'151	20'085'040
	1	Sécurité publique	8'562'000	8'658'624	8'756'680	8'856'191	8'957'178
	2	Formation	8'022'200	8'051'077	8'080'386	8'110'135	8'140'331
	3	Culture. loisirs et culte	16'190'700	16'282'019	16'374'707	16'168'785	16'264'275
	4	Santé	2'724'700	2'724'799	2'724'899	2'725'001	2'725'105
	5	Prévoyance Sociale	13'609'300	13'713'502	13'819'267	13'926'619	14'035'580
	6	Trafic	15'430'700	15'492'221	15'554'665	15'618'045	15'682'376
	7	Protection + aménagement environnement	17'563'500	16'425'566	16'488'562	16'552'503	16'617'404
	8	Economie publique	13'687'600	10'750'123	10'801'191	10'852'810	11'004'987
	9	Finances et Impôts	11'834'000	11'796'000	11'796'000	11'796'000	11'796'000
D		**TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT**	**127'811'900**	**123'549'004**	**124'044'870**	**124'451'242**	**125'308'277**
		taux de croissance		*-3.34%*	*0.40%*	*0.33%*	*0.69%*

Tableaux des résultats

				2026	2027	2028	2029	2030
MARGE D'AUTOFINANCEMENT			**MARGE D'AUTOFINANCEMENT**					
	E	*C-D*	Marge d'autofinancement avant revenus et charges induits	24'674'900	29'906'188	26'095'105	27'283'930	28'049'534
		B	Revenus et charges induits	70'900	-161'420	-1'012'000	-777'480	-817'960
	F	*E+B*	**MARGE D'AUTOFINANCEMENT (sans les frais financiers liés au investissements)**	**24'745'800**	**29'744'768**	**25'083'105**	**26'506'450**	**27'231'574**
	G		Charges financières induites par les investissements (intérêts des emprunts) 1.5%				-684'763	-1'335'599
	H	*F-G*	**MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT**	**24'745'800**	**29'744'768**	**25'083'105**	**25'821'688**	**25'895'975**
Dette			**EXCEDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT**					
		A	Investissements nets	53'374'700	72'089'004	98'845'503	75'264'003	62'535'503
			Taux de réalisation (75% et 5% définitivement perdu post report)	-2'668'735	-3'604'450	-4'942'275	-3'763'200	-15'633'876
		H	Marge nette d'autofinancement	24'745'800	29'744'768	25'083'105	25'821'688	25'895'975
	I	*H-A*	**EXCEDENT (+) / INSUFFUSANCE (-) DE FINANCEMENT**	**-25'960'165**	**-38'739'786**	**-68'820'123**	**-45'679'115**	**-21'005'653**
			Disponibilités financières au 10.11.2025	**88'744'232**				
			Report de disponibilités / dettes		61'999'067	23'264'282	-45'650'842	-89'039'957
	J		Part du fermage laissé à disposition de SEDRE SA	0	0	0	0	0
			Remboursement / (octroi) de prêts par / (à) des tiers	-785'000	5'000	-95'000	2'290'000	895'000
			Remboursement des centimes tarifaires à Sèdre	0				
	K	*J+I*	**DISPONIBILITES FINANCIERES AU 31.12 (+) ou RECOURS A L'EMPRUNT DURANT L'EXERCICE (-)**	**61'999'067**	**23'264'282**	**-45'650'842**	**-89'039'957**	**-109'150'609**
	L		**SITUATION DE LA DETTE (+) ou disponibilités financières (-)**	**-61'999'067**	**-23'264'282**	**45'650'842**	**89'039'957**	**109'150'609**
			selon planification au 05.11.2024	***-13'236'136***	***35'623'371***	***86'741'055***	***113'716'903***	
			selon planification au 14.11.2023	***49'149'144***	***95'117'118***	***111'296'429***		

1 Contexte et principes annexés

2 Investissements

3 Recettes fiscales

4 Tableaux des résultats

5 **Conclusions**

Mélanie Mento, Conseillère municipale
et Jérôme Maret, Directeur opérationnel

5 Conclusions

- L'état de liquidités au 10.11.2025 est proche de celui de l'année 2024 ce qui démontre que le financement extraordinaire Altis est absorbé par le résultat courant 2025.
- L'endettement est, en termes de montant, supportable eu égard à l'autofinancement prévisible et à la fortune communale.
- Cependant l'ampleur des montants nécessite une attention particulière notamment en cas de nouvelle dépense significative non budgétée ou en cas d'écart de fonctionnement budgétaire défavorable.
- Une planification budgétaire réaliste et non pas agressive permet d'éviter des coupes drastiques dans les investissements.
- Une telle planification financière est un outil de gestion nécessaire au vu des projets inventoriés.
- Une priorisation des projets améliorera l'endettement projeté.

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. **Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)**
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)

Le constat

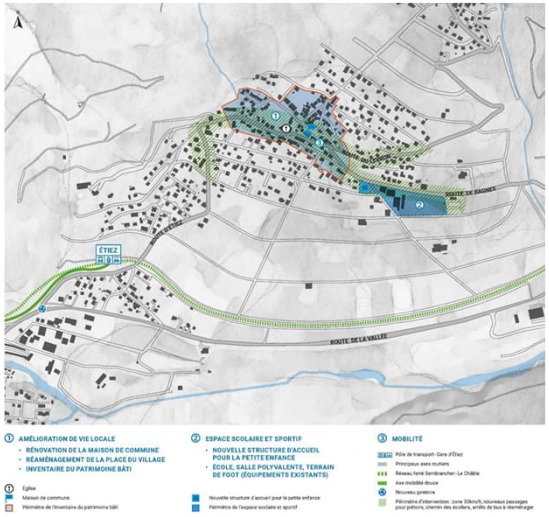
- Manque de place en structures d'accueil sur notre commune
- Rentrée scolaire 2025-2026
  - 50% des élèves sont inscrits en UAPE sur notre commune
- Année scolaire 2024-2025
  - 60 demandes en nurserie, pour 17 places communales
  - 223 demandes en crèche, pour 100 places communales



Bâtiment actuel de la structure d'accueil de Vollèges

Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges

Les enjeux



Plan des équipements de Vollèges



Façade du projet - UAPE





Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges

Le projet



- Abri PC de 650 places
  - Utilisation de l'abri PC pour la création de places de parc
- Augmentation des places en nurserie et crèche pour répondre aux besoins communaux
- Augmentation des places en UAPE en lien avec le centre scolaire de Vollèges
- 3 espaces végétalisés et pédagogiques, accessibles en partie aux enfants du village
- Standard Minergie-P selon le label Cité de l'énergie Gold



Question

Approuvez-vous le crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50) ?

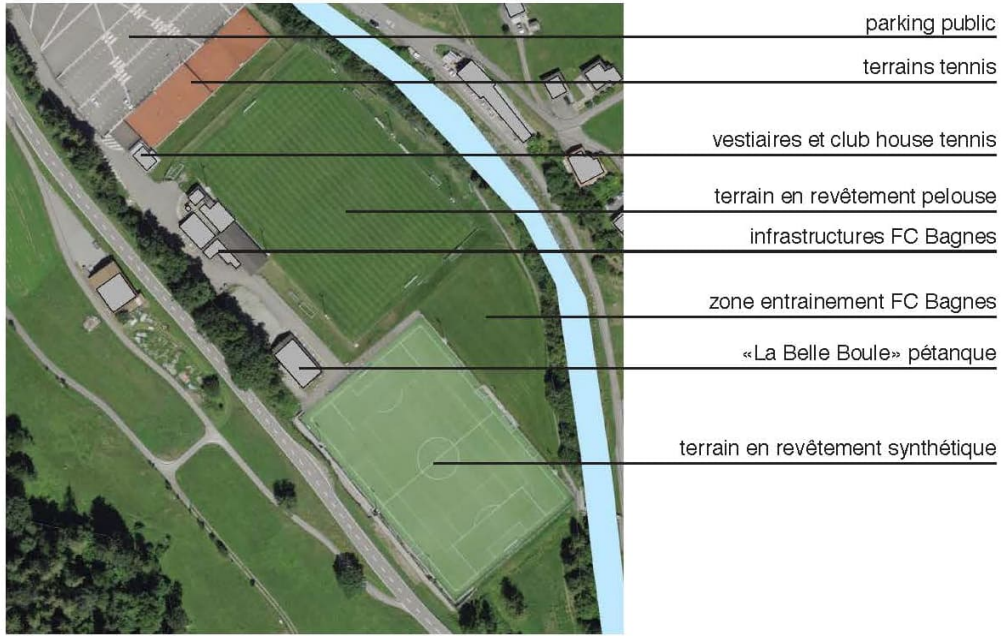
Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. **Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)**
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)

L'analyse du projet 2019-2025

- Constat de l'obsolescence
- Décision de nouvelles infrastructures
- Interventions d'urgences
- Définition du programme
- Etude de faisabilité
- Projet de l'ouvrage
- Optimisation et chiffrage

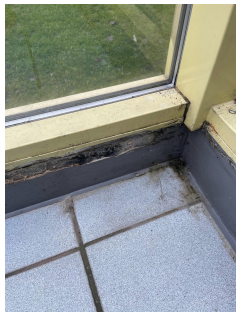


Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc

Les enjeux

L'état des lieux

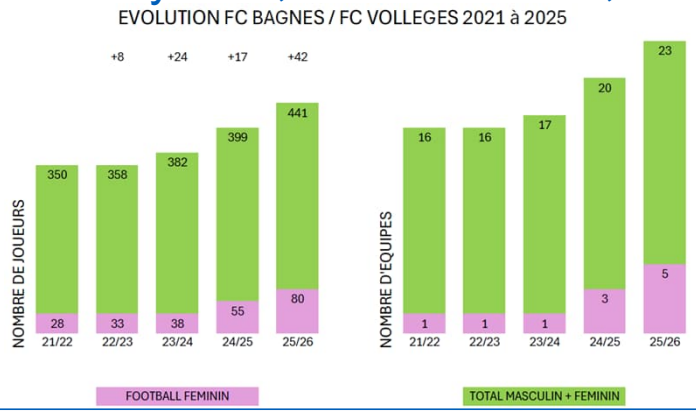
- Sécurité des installations
- Capacité insuffisante
- Locaux dispersés et cantine décentrée
- Rareté du terrain disponible sur le site





Les besoins

- Intensification de l'utilisation (2022-2025): effectifs +23%, de 1 à 5 équipes féminines
- Diversification des activités: rugby, usage actuel et futur des écoles
- Besoin général: salle de taille moyenne, manifestations, ouverture à la population



Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc

Le projet

1 infrastructure pour 4 fonctions

- des locaux techniques pour tous les terrains
- des vestiaires pour 30 équipes
- une cantine de 100 places
- des gradins et une terrasse abrités

Le projet est centré sur :

- Modernisation et mises aux normes
  - sécurité, salubrité, efficience énergétique
- Amélioration de la capacité d'accueil
- Valorisation du pôle sportif de St-Marc
- Pratique sportive et cohésion sociale
- Intégration architecturale





Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc



Question

Approuvez-vous le crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37) ?

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. **Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)**
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)

Développement du postulat par Mme Vaudan, signataire

Question

Approuvez-vous le postulat : Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique ?

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. **Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité**
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité

Développement de la question par M. Amos, signataire

Question écrite « Registre des mandats communaux » et réponse

- Validité de la «Directive concernant la représentation de la Commune au sein d'entreprises» depuis le 26 juillet 2022 et prochainement révisée
- Représentation communale dans de nombreuses entités morales (+100) à différents niveaux
- Registre tenu par le Secrétariat général

Question écrite « Registre des mandats communaux » et réponse

Liste des fondations et leurs représentants

Conseil d'Administration	Implication communale	Représentation 2025-2028
Fondation Ambassadeur Marcel Luy	siège	**Vice-président** : Fabien Sauthier
Fondation communale du logement d'utilité publique (FCLUP)	siège	Pierre-Yves Gay, membre François Veuthey, membre
Fondation du centre culturel de Verbier	siège	Fabien Sauthier Pierre-Yves Gay
Fondation de la Providence	siège	Fabien Sauthier, représentant au sein du conseil de fondation Jean-Daniel Troillet, représentant au sein du comité de fondation
Fondation des maisons de la Providence	siège	Fabien Sauthier, représentant au sein du conseil de fondation Jean-Daniel Troillet, représentant au sein du comité de fondation
Fondation Maison de l'Entremont Ancien Hôpital (Tribunal Sembrancher)	siège	Pas de représentant VDB (Tiziana Lattion pour l'Entremont)
Fondation Silène	siège	Jean-Daniel Troillet
Fondation du Verbier Festival	siège	Anne-Michèle Lack Malvine Moulin François Veuthey
Fondation The Ark	siège	Fabien Sauthier
Fondation ApiAlpes	siège	Malvine Moulin

Question écrite « Registre des mandats communaux » et réponse

Liste des sociétés et leurs représentants

Conseil d'administration	Implication	Représentation 2025-2028
Altis Groupe SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento, **Membre** : Anne-Michèle Lack **Membre** : Florian Hässig **Membre repr. SEDRE :** Florian Perraudin
BCVS	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
BlueArk Entremont SA (Altis)	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento
Ciges SA	membre	Pierre-Martin Moulin + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
EVB Energie Val de Bagnes SA (Altis)	siège	**Présidence** : Mélanie Mento **Vice-présidence :** Anne-Michèle Lack **Membre** : François Veuthey
FMV SA (Forces Motrices Valaisannes)	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Forces Motrices de Mauvoisin SA	siège	Jean-Baptiste Vaudan + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
Forces Motrices Martigny-Bourg (FMMB)	siège	François Veuthey + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
Gecal SA (Altis)	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : François Veuthey **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Jürgen Taudien
Grande Dixence SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Mayens de Bruson Promotion SA	siège	**Présidence du CA** : Pierre-Yves Gay **Administrateur** : Mélanie Mento **Administrateur** : François Veuthey **Administrateur** : Frédéric Perraudin

Conseil d'administration	Implication	Représentation 2025-2028
Radio Rhône SA (Rhône FM SA)	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Banque Raiffeisen Entremont	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Sateldranse SA	siège	**Présidence** : Christophe Maret **Représentant Commune** : Bruno Moulin
Satom SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations (priorité à la municipale des TP)*
SEDRE SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Nicolas Jordan **Membre** : Florian Perraudin
Sogesa SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Marie-Claude Debons **Membre, repr. SEDRE** : Nicolas Jordan
TeleLaFouly-ChampexLac SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
TéléSion SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Téléverbier SA	siège	**Administrateur** : Bruno Moulin **Administrateur** : Pierre-Yves Gay *Validé pour l'année 2025/2026*
TMR Transports de Martigny et Régions SA**	siège	Emily Vaudan (représentante du district avec Joachim Rausis)
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Verbier Tourisme SA	siège	**Vice-présidence du CA** : Anne-Michèle Lack **Membre et représentant Commune** : Bruno Moulin
Verbier Mobility Sàrl	siège	souhait du CM du 26.03.2024 de dissoudre la société 08.04.2025 : Le CM valide la dissolution
Provins SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
DransEnergie SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. **Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité**
11. **Point de situation sur le projet Curala**
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité

Développement de la question par Mme Monnard, signataire

Question écrite « Curala » et réponse

Les investisseurs

- **Mountain Resort** : placements directs et indirects dans le secteur immobilier, dans le domaine de la résidence de tourisme ou le domaine hôtelier
- **Prisma** : fondation d'investissement à but non lucratif entre professionnels de la prévoyance
- **CAPAV** : Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais
- **PRESV** : Prévoyance Santé Valais
- **CPVAL** : Caisse de prévoyance du Canton du Valais

Question écrite « Curala » et réponse

Les programmes principaux

- Le développement d'appartements adaptés et à prix du marché local (destinés à la résidence principale)
- La création de surfaces commerciales
- La réalisation de bureaux
- La construction d'appartements à vocation touristique
- La mise en place d'un hôtel
- La création d'un lieu de vie pour la population (places et parcs publiques)
- La réalisation d'un parking pour les besoins du projet et en partie du public
- L'amélioration des axes de mobilité douce
- L'aménagement d'une gare routière

Question écrite « Curala » et réponse

Les relations

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CAPAV

Les relations entre les investisseurs et la Commune sont encadrées par la société simple de planification de Curala signée par la CAPAV et le Conseil municipal et entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Question écrite « Curala » et réponse

L’objectif



Mise à l’enquête de la modification partielle de plan de zone à l’automne 2026

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. **Information sur le PAZ**
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Information sur le PAZ

Axes de travail

Obligation légale

Technique : s'adapter aux nouvelles réalités du territoire communal



Démarches citoyennes

Qualité : architecturale, des aménagements et du paysage, etc.

Information sur le PAZ

Procédure

1. Phase d'élaboration

Avant-projet du PAZ et du RCCZ
Définition des zones et des règles, participation citoyenne, établissement des études annexes

2. Phase de consultation

Information publique → **Avis de principe** → **Adaptations du PAZ et du RCCZ** → **Enquête publique**

3. Phase de validation

Traitement des oppositions → **Adoption par le Conseil général** → **Homologation par le Conseil d'Etat**

Information sur le PAZ

Information publique selon l'art 33 LcAT

Information à la population, qui a la possibilité de transmettre ses remarques et observations concernant l'avant-projet pendant 30 jours, mais pourquoi?

- Evaluer si le projet cible bien les enjeux définis avec la population.
- Vérifier que l'ensemble des options stratégiques territoriales ont été prises en considération.
- Informer la population sur le projet et son état d'avancement.
- Répondre à une obligation légale.

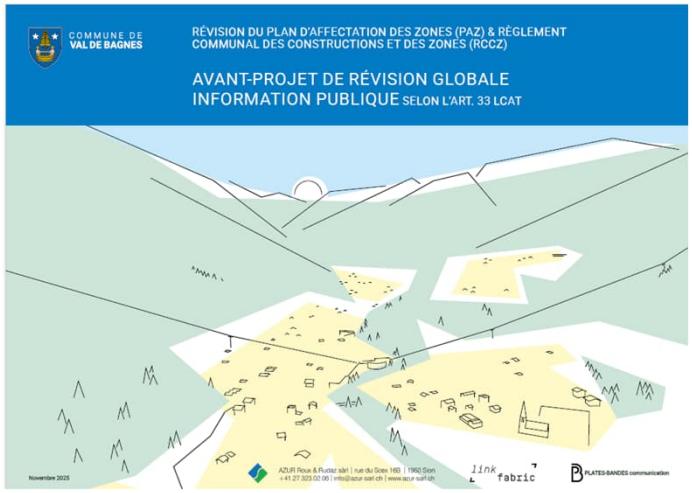
Information sur le PAZ

Pièces du dossier

17 Plans-guides



1 Rapport explicatif



Pour accompagner le dossier (disponible sur le site web communal) :

Une foire aux questions (FAQ)

La présentation de la soirée d'information publique

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Information sur le PAZ

Du 12 novembre au 12 décembre 2025

1 **SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE**
du 11 NOVEMBRE

2 **AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
Dossier en consultation libre, pendant les heures d'ouverture

3 **SITE WEB**
Tous les documents mis en consultation sont disponibles sur :
www.valdebagnes.ch/grandsprojets/54962

4 **PERMANENCES D'INFORMATION**
Pour demander des renseignements
Salle du Casino– Vollèges

- ***Les mardis (13h-17h)***
  18 nov, 25 nov, 2 déc, 9 déc
- ***Les jeudis (17h-19h)***
  13 nov, 27 nov
- ***Le samedi (9h-12h)***
  22 nov

OBSERVATIONS PAR ÉCRIT À :
Administration communale
Service de l'aménagement du territoire / CP 1
1934 Le Châble VS

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. **Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier**
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. Divers

Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier

Contexte

- 07.10.20 : Approbation par le CG du crédit d'engagement pour le domaine skiable de Bruson :
  - pour un total de CHF 13'640'000.- (CHF 8.74 mios pour l'acquisition des parcelles et CHF 4.9 mios pour un soutien communal)
  - réaliser les télésièges de la Pasay et du Col du Chargerat

- 23.11.22 : Acceptation par le CG du nouveau projet du télésiège du Six Blanc (en lieu et place du Chargerat)

Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier

Engagements signés

1. Acte de division, de vente et constitution d'un droit d'emption
   - Achat, avec un mécanisme de droit d'emption, des parcelles appartenant à TVSA aux Mayens de Bruson pour CHF 8'589'300.-.
   - Montant payable en quatre indemnités (3x CHF 2,185 mios, 1x CHF 2,034 mios).
2. Convention de vente d'actions de MBP SA entre TVSA et la Commune
   - Achat à TVSA de 50 % du capital-actions de Mayens de Bruson Promotion SA (MBP SA) à sa valeur nominale de CHF 50'000.- pour 50 actions.
3. Convention « subventions communales »
   - Engagement du CM et du CG à verser une subvention complémentaire à TVSA de CHF 4'900'000.- en trois indemnités (CHF 1'387'500.- dans les 6 mois après la réception de la Pasay, CHF 1'387'500.- à la réception du Six Blanc et CHF 2'125'000.- lors de la vente des terrains ou octroi d'un DDP)
   - Subvention calculée sur la base d'un coût total de construction estimé à CHF 15'000'000.- en 2020 et réactualisé à CHF 16'000'000.- en 2022.

Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier

Développement

Le CM a ainsi décidé les 12 août et 11 novembre derniers que :

- La convention de subventions communales et l'acte d'achat (droit d'emption) entre la Commune et TVSA devront être mis à jour.
- Suite à une rencontre entre TVSA et la Commune, l'étude de faisabilité d'une gare intermédiaire devient prioritaire et sa réalisation sera conditionnée à la validation du PAZ.
- Toutes les autres conditions, notamment financières et de réalisation, du crédit d'engagement accordé par le Conseil général le 7 octobre 2020 et le 23 novembre 2022 restent inchangées et ne nécessitent donc pas de nouvelle décision du CG.

Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. **Information sur la situation d'ALTIS**
15. Divers

Information sur la situation d'ALTIS



Sommaire

1. Contrôle des présences
2. Approbation ou modification de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 10 septembre 2025
4. Approbation du procès-verbal du Plenum du 8 octobre 2025
5. Présentation de la planification financière 2026-2030
6. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (rubrique 029.5040.50)
7. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (rubrique 029.5040.37)
8. Développement et vote du postulat « Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique » du 10.09.25 (P10)
9. Développement de la question écrite « Registre des mandats communaux au sein de personnes morales » du 08.10.25 (Q13) et réponse de la Municipalité
10. Développement de la question écrite « Curala : relations avec les investisseurs privés » du 08.09.25 (Q12) et réponse de la Municipalité
11. Point de situation sur le projet Curala
12. Information sur le PAZ
13. Information sur la convention/statut Commune <> TéléVerbier
14. Information sur la situation d'ALTIS
15. **Divers**

Divers

Prochains plenums



- 10 décembre 2025 à 19h30 à l'Espace Saint-Marc

Dates 2026 :

- 1er avril 2026 à 19h30 — Espace Saint-Marc
- 10 juin 2026 à 19h30 — Salle polyvalente de Verbier
- 9 septembre 2026 à 19h30 — Espace Saint-Marc
- 18 novembre 2026 à 19h30 — Salle polyvalente de Bruson
- 9 décembre 2026 à 19h30 — Salle polyvalente de Vollèges

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

REALISATION DE LA NOUVELLE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ENFANTS A VOLLEGES

Autorités communales

Demande de crédit de CHF 15'400'000.- pour la réalisation de la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges.

Contexte

La Commune développe ses équipements publics dans la Vallée et à Verbier, afin de favoriser la vie sociale, culturelle et sportive ainsi que l'éducation et l'accueil des plus jeunes.

Elle répond, par ces investissements, au programme de législature qu'elle s'est engagée à mener afin d'améliorer le cadre de vie de la population et de promouvoir le bien-être et le vivre-ensemble.

Depuis 2010, la population du secteur Cries, Le Levron, Vens et Vollèges a augmenté de près de 30 %, entraînant une demande croissante en solutions de garde, notamment de la part des familles avec de jeunes enfants, à laquelle les infrastructures actuelles ne suffisent plus à répondre. La construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges constitue une réponse concrète et durable à ces besoins, tout en renforçant l'attractivité du territoire et en facilitant l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle.

Parallèlement à ce besoin en places d'accueil pour enfants, le secteur de Vollèges présente également un déficit de 646 places protégées. Pour y remédier, la Commune a décidé d'intégrer un abri de protection civile dans le projet de la nouvelle structure d'accueil. À l'instar de celui réalisé à Versegères, cet abri sera utilisé, en dehors des périodes de menace, comme un parking souterrain.

Le projet « Les 3 Mousquetaires », élaboré par les bureaux Atelier Charvoz (Sion) et Atelier Mojo (Montreux), a remporté le concours d'architecture organisé en 2024. Il a convaincu le jury par son intégration harmonieuse dans le tissu villageois, son organisation fonctionnelle, ses espaces extérieurs soignés et la liaison directe entre l'UAPE et l'école.

Le bâtiment, en forme de Y, combine un socle en béton et un étage en bois, créant une ambiance chaleureuse et domestique, propice à l'accueil des enfants. Il offre trois espaces extérieurs différenciés, des accès séparés selon les activités, et une circulation fluide grâce à une distribution verticale intérieure.

À l'intérieur, l'utilisation de matériaux naturels crée une atmosphère chaleureuse et familière, idéale pour un lieu dédié à l'accueil des enfants. Les façades en bois des cours intérieures s'ouvrent directement sur les espaces de jeux, assurant une continuité fluide entre intérieur et extérieur. Les ouvertures, tantôt vitrées, tantôt dissimulées derrière des claustras, permettent de jouer avec la lumière et les vues, alternant entre transparence et intimité.

Enfin, la structure simple et rationnelle du bâtiment garantit sa durabilité, tout en offrant une grande souplesse pour d'éventuelles adaptations futures.

Le projet offrira 12 places en nurserie pour les enfants de 4 à 18 mois, 36 places en crèche, réparties en deux sous-groupes et 84 places en UAPE. Il sera complété par un abri de protection civile de 650 places, mutualisé en parking couvert de 19 places pour véhicules et quelques places pour les deux-roues.

Le projet de la nouvelle structure d'accueil est conçu pour répondre aux exigences du label Minergie-P. Le complément ECO, en revanche, ne pourra pas être obtenu en raison du volume important de béton lié à l'abri PCi, qui impacte négativement le bilan global. Néanmoins, les exigences du standard ECO seront appliquées à la partie "structure d'accueil", afin de garantir un environnement sain et de qualité pour les enfants.

Le devis établi pour les études et la réalisation du projet est de CHF 15'700'000.- Ce montant prend en considération les coûts d'études et de construction de l'ouvrage. Étant donné que les frais d'études jusqu'à la fin de l'avant-projet peuvent être financés par le budget d'investissement accordé par le Conseil général en 2021, le montant de la demande de crédit de construction a été ajusté et fixé à CHF 15'400'000.-.

La nouvelle structure a été conçue pour répondre aux besoins des enfants et des familles en combinant bien-être, exploration et sécurité grâce à des espaces variés, adaptés à chaque tranche d'âge. L'organisation favorise une pédagogie active, un contact avec la nature et un accueil chaleureux, créant un environnement à la fois stimulant et rassurant.

Décision

Afin de répondre aux besoins identifiés et d'améliorer la qualité de vie des habitants, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver un crédit d'investissement de CHF 15'400'000.- pour la réalisation de la nouvelle structure d'accueil à Vollèges.

Annexe

Rapport « Demande de crédit au Conseil général – Réalisation de la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges »

Message approuvé par le Conseil municipal le 23 septembre 2025.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal
Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Cité de l'énergie
Gold
Valais excellence

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Aménagement du territoire, constructions et mobilité

DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Réalisation de la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges

23.09.2025



Table des matières

1. Préambule 3

2. Vue d'ensemble des projets communaux dans le secteur de Vollèges 4

2.1 Contexte, projections et enjeux 4
2.2 Axes stratégiques et outils à disposition 4

3. Besoins du projet 6

3.1 Capacité de la structure actuelle 6
3.2 Capacité augmentée de la nouvelle structure 6
3.3 Principes pédagogiques 6
3.4 Renforcement des liens avec l'école 7
3.5 Construction d'un abri de protection civile (PCi) mutualisé en parking 7
3.6 Synergies avec d'autres projets du secteur 8

4. Historique 9

5. Projet de l'ouvrage de la structure d'accueil pour enfants à Vollèges 10

5.1 Etat des lieux 10
5.2 Procédure 10
5.3 Programme 10
5.4 Descriptif général du projet lauréat intitulé « Les Trois Mousquetaires » 10
5.5 Énergie, écoresponsabilité, et labellisation 17

6. Coût de construction 19

6.1 Planification pluriannuelle des investissements 19
6.2 Estimation des coûts du projet 19

7. Intentions d'exploitation 21

8. Synthèse et conclusion 22

8.1 Un projet cohérent avec les objectifs communaux 22
8.2 Les échéances-clés 22
8.3 Décision soumise au Conseil général 22

9. Liste des annexes 23

1. Préambule

En Suisse, l'évolution des modes de vie et du monde du travail transforme profondément les besoins des familles. Selon l'étude menée par la Confédération sur les familles (2021), dans trois quarts des ménages dont les enfants sont en âge de formation, les deux parents exercent une activité professionnelle. Cette réalité engendre une demande toujours plus forte en solutions d'accueil de l'enfance, à laquelle les communes sont appelées à répondre.

Notre commune n'échappe pas à cette dynamique. Aujourd'hui, les chiffres sont parlants : à la rentrée 2025, 342 élèves sur un total de 723 étaient inscrits en UAPE pour nos écoles primaires, soit près de la moitié des effectifs.
Les besoins pour la petite enfance suivent la même tendance : durant l'année scolaire 2024/2025, plus de 60 enfants avaient besoin d'une place en nurserie et plus de 220 en crèche, dépassant les capacités actuelles et générant des listes d'attente.

Face à cette situation, la construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges s'inscrit dans une vision cohérente et durable de la politique communale en matière d'enfance. Ce projet vise non seulement à répondre à la demande croissante des familles, mais également à anticiper les besoins futurs à l'horizon des vingt prochaines années, au regard des projections démographiques.

En investissant dans cette infrastructure, la Commune de Val de Bagnes apporte une réponse concrète aux attentes des habitants, renforce l'attractivité et la vitalité de son territoire et soutient l'économie locale, en permettant aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

2. Vue d'ensemble des projets communaux dans le secteur de Vollèges

La Commune de Val de Bagnes, résultant de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges en 2021, compte 10'650 habitants répartis sur 25 villages et hameaux interconnectés, pour une superficie de 302 km². Avec 1'245 entreprises générant 6'123 emplois et une destination touristique accueillant 1,4 million de nuitées, Val de Bagnes fait face à des défis complexes nécessitant une approche globale et coordonnée.

2.1 Contexte, projections et enjeux

Depuis 2010, la population du secteur Cries, Le Levron, Vens et Vollèges a augmenté de près de 30%. Pour répondre aux besoins de la population, notamment des familles avec de jeunes enfants, la Commune travaille sur plusieurs axes, notamment une nouvelle structure d'accueil pour les 0 à 12 ans, plusieurs mesures pour sécuriser les déplacements des écoliers, la création d'une place piétonne au centre de Vollèges et d'infrastructures pour favoriser la mobilité douce.

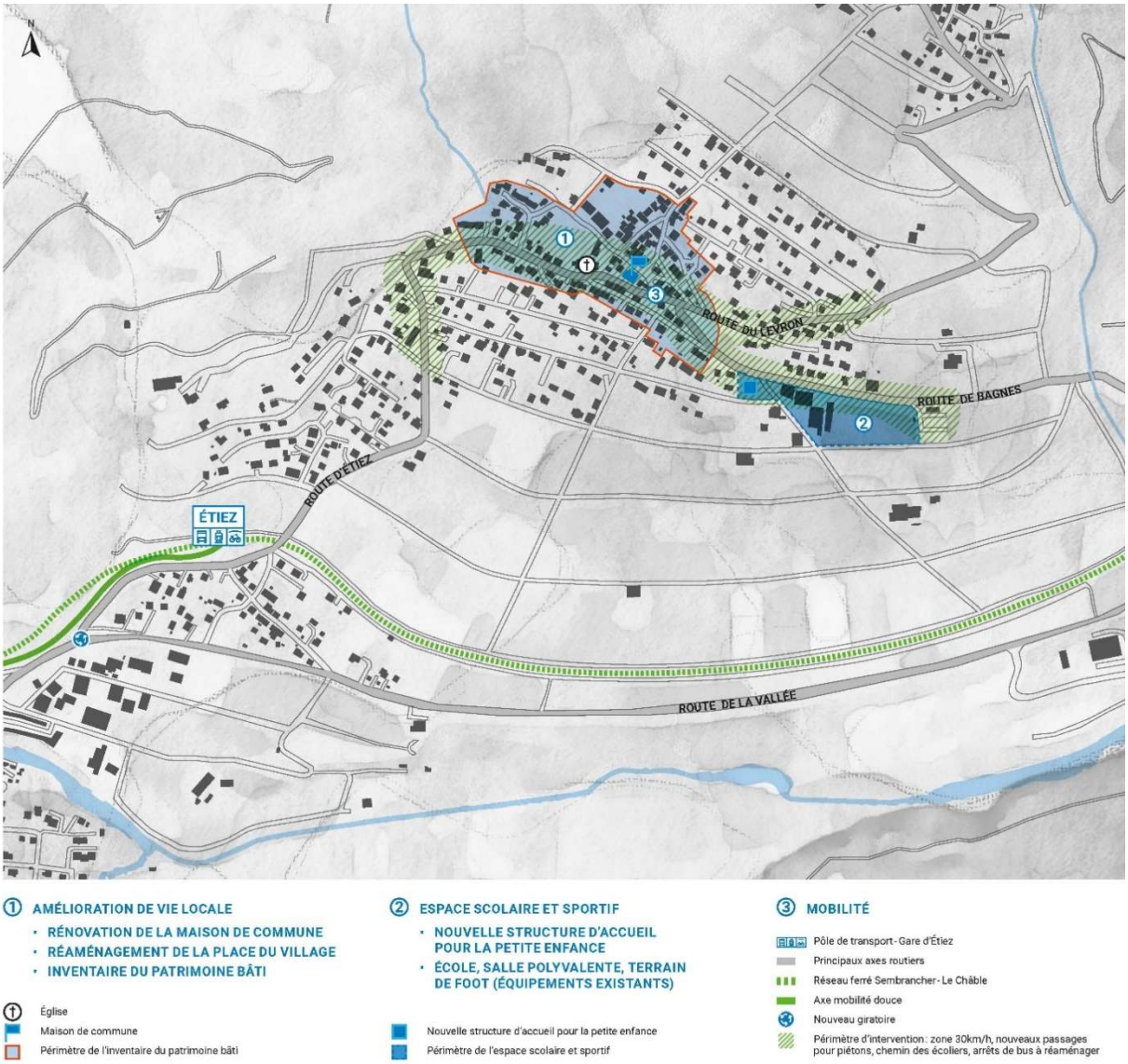
2.2 Axes stratégiques et outils à disposition

Depuis 2024, la Commune de Val de Bagnes s'est dotée d'un Plan directeur de la mobilité. Parmi les priorités identifiées pour le village de Vollèges figure la mobilité des écoliers. Pour améliorer cet aspect, la mise en place de zones 30 km/h est en cours sur les tronçons traversant le village en direction de Bagnes et du Levron. Le Canton, compétent en matière de limitation de vitesse sur les routes cantonales, a donné son accord. Par ailleurs, deux nouveaux passages piétons seront aménagés, ainsi qu'un chemin pour écoliers reliant le quartier de Frontpattiet au centre scolaire.

Maintenir des villages vivants propices à la rencontre est un point essentiel pour le Conseil municipal. D'abord, la Maison de Commune de Vollèges a été rénovée entre 2023 et 2024. Les façades ont été refaites et de nouveaux espaces de travail ont été aménagés. Le service des Projets de développement prévoit également le réaménagement de la place du village, située devant la Maison de Commune, au croisement des chemins de la Galaterie, de la Laiterie et du Paquet.

La construction de la nouvelle nurserie-crèche-UAPE, dotée d'un parking souterrain et située à quelques minutes à pied, est l'opportunité d'y transférer certains véhicules des employés communaux et de restituer la place aux habitantes et habitants du village. En outre, l'utilisation du parking des Posettes, situé à dix minutes à pied, sera encouragée, grâce à la création d'une liaison piétonne jusqu'au centre du village.

La carte ci-dessous présente les grandes lignes des projets à venir.



Plan des équipements de Vollèges (novembre 2024)



3. Besoins du projet

Avec la réalisation de la nouvelle structure d'accueil à Vollèges, la Commune de Val de Bagnes souhaite répondre à plusieurs besoins identifiés et anticiper l'évolution démographique du secteur. Le projet s'articule autour de quatre axes principaux :

- Créer une nurserie de 12 places pour les enfants de 4 à 18 mois ;
- Augmenter le nombre de places d'accueil pour les enfants de 18 mois à 12 ans ;
- Mettre en place un parking couvert destiné à la structure d'accueil et à la Maison de commune de Vollèges ;
- Intégrer la réalisation de 650 places protégées de protection civile, actuellement manquantes pour la région Vollèges–Cries–Etiez.

3.1 Capacité de la structure actuelle

La structure des Maïnoz, actuellement en fonction à Vollèges, compte une quinzaine de collaborateurs représentant environ 6 équivalents plein temps (EPT) éducatifs et 1 EPT administratif. Elle accueille chaque jour :

- 20 enfants en crèche, âgés de 18 mois à 4 ans ;
- 60 enfants au service de midi en UAPE, soit 24 élèves de 1H à 3H et 36 élèves de 4H à 8H ;
- 30 enfants après l'école en UAPE, de la 1H à la 8H.

Les enfants de 1H et 2H sont également pris en charge lors des demi-journées sans école. Enfin, l'UAPE reste ouverte les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires.

3.2 Capacité augmentée de la nouvelle structure

Le projet prévoit une augmentation significative des capacités d'accueil, avec :

- 12 places en nurserie pour les enfants de 4 à 18 mois ;
- 36 places en crèche, réparties en deux sous-groupes ;
- 84 places en UAPE.

3.3 Principes pédagogiques

Principes pédagogiques et organisation de l'espace

Le projet architectural a été conçu pour répondre aux besoins des enfants et des familles, tout en soutenant le travail des équipes éducatives. Les principes retenus sont :

- Une entrée principale commune, qui distribue clairement les différents espaces ;
- Un espace « parents » proche de l'entrée, favorisant l'information, l'échange et le lien de confiance avec les familles ;
- Une entrée secondaire dédiée aux écoliers de l'UAPE, leur permettant d'accéder directement à leur secteur sans perturber les groupes nurserie et crèche ;

- Des zones distinctes pour la nurserie, la crèche et l'UAPE, tout en permettant des interactions progressives pour accompagner le parcours de l'enfant d'un groupe à l'autre.

Les groupes sont conçus de manière flexible, permettant la création de sous-groupes afin de s'adapter aux besoins spécifiques des enfants. En UAPE, par exemple, la répartition par tranches d'âge garantit des activités et des espaces adaptés au développement de chacun.

Les temps de repas sont organisés en petits groupes, idéalement deux services de maximum 20 enfants, afin de limiter le bruit, favoriser un climat serein et permettre une attention plus individualisée.

Importance de l'espace extérieur

Labellisée « Youp'là bouge ! », la structure met un accent particulier sur l'activité physique et les sorties quotidiennes, quelles que soient les conditions météorologiques. Les espaces extérieurs sont pensés comme de véritables extensions pédagogiques : ils peuvent accueillir des repas en plein air, des jeux, un jardin-potager entretenu avec les enfants, renforçant ainsi le lien avec la nature et les apprentissages pratiques.

3.4 Renforcement des liens avec l'école

L'implantation du bâtiment à proximité du centre scolaire encouragera les échanges entre les équipes éducatives et enseignantes, afin d'offrir un accompagnement attentif et de qualité aux enfants. Les élèves qui passent la journée entière hors de leur domicile disposeront ainsi d'un lieu distinct, pensé avec une architecture apaisante, pour vivre des moments plus sereins en dehors du temps scolaire.

3.5 Construction d'un abri de protection civile (PCi) mutualisé en parking

La Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) stipule, dans son article 60, que chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son domicile. Il appartient aux communes de garantir que les zones présentant un déficit de places soient dotées d'un nombre suffisant d'abris publics équipés.

La commune de Val de Bagnes est divisée en huit zones, dont la zone 6, qui regroupe Vollèges, Cries et Etiez. Dans cette zone, le déficit actuel s'élève à 646 places, avec un taux de couverture de seulement 57,10 %. Afin de remédier à cette situation, la Commune a décidé d'intégrer un nouvel abri de protection civile de 650 places dans le projet de la nouvelle structure d'accueil à Vollèges.

À l'instar de l'abri de Versegères, cet abri sera utilisé, hors période de menace, comme un parking souterrain. Il comprendra 19 places de stationnement ainsi que quelques emplacements pour deux-roues.

3.6 Synergies avec d’autres projets du secteur

Le projet de construction d’une nouvelle structure d’accueil à Vollèges s’inscrit dans une démarche cohérente de revalorisation du secteur, portée par la Commune. L’objectif est de renforcer la qualité de vie des habitants, de favoriser la mobilité douce, et de mettre en valeur les infrastructures scolaires et sportives du village.

La création d’un parking souterrain sous le nouveau bâtiment, ainsi que l’aménagement d’une liaison piétonne sécurisée jusqu’au parking des Posettes, vise à limiter le nombre de véhicules en centre village. Cette approche permettra de transformer la place du village en un espace convivial, arborisé et multifonctionnel, pensé pour favoriser les mobilités douces ainsi que les usages collectifs.

L’avant-projet de réaménagement de la place du village a été présenté à la population en novembre 2024. Il prévoit la création d’un espace public accueillant et fonctionnel, dont la réalisation est planifiée après l’ouverture de la nouvelle structure d’accueil.

4. Historique

Année 2019

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée primaire de Vollèges a approuvé à l'unanimité un emprunt de CHF 2'000'000.- destiné à financer la réalisation d'un projet de construction d'une nouvelle crèche à Vollèges.

À ce stade, le programme initial du bâtiment ne prévoyait ni la construction d'un parking souterrain mutualisé avec un abri de protection civile, ni l'intégration d'une nurserie. Le nombre de places d'accueil envisagé était alors limité à 68, contre 132 places actuellement prévues.

Année 2024

En juin 2024, la Commune a lancé un concours de projets d'architecture selon la norme SIA 142, en procédure ouverte, portant sur la construction d'une nouvelle nurserie, crèche et UAPE, ainsi que sur la création d'un abri de protection civile.

Le jury a désigné à l'unanimité le bureau lauréat en octobre, et les résultats ont été rendus publics à l'occasion du vernissage du concours, qui s'est tenu le 25 novembre 2024.

Parallèlement, en novembre 2024, le Conseil municipal a présenté le plan des équipements de Vollèges, dans lequel s'inscrit pleinement le projet de cette nouvelle structure d'accueil pour enfants.

Année 2025

En juin 2025, le Conseil municipal a validé la phase d'avant-projet ainsi que l'estimation des coûts du projet.

Le 1er septembre 2025, les architectes ont présenté le projet définitif et le coût de l'ouvrage à la Commission JFC. Le projet, accompagné de son chiffrage, a ensuite été validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 septembre 2025.

L'octroi du crédit de construction par le Conseil général permettra de déposer la demande d'autorisation de construire d'ici la fin de l'année 2025 et de lancer les phases suivantes du projet.

5. Projet de l'ouvrage de la structure d'accueil pour enfants à Vollèges

5.1 Etat des lieux

Inauguré en 1953, l'immeuble actuellement occupé par la crèche de Vollèges avait pour première fonction d'abriter une usine spécialisée dans le traitement de petites pièces destinées à l'industrie horlogère. Il a ensuite accueilli successivement une fabrique de bougies, l'Office des poursuites ainsi qu'une partie du Service Médical d'Entremont, avant d'être réaménagé en classes enfantines puis en crèche.

À ce jour, l'état de vétusté du bâtiment ne permet plus de répondre de manière adéquate aux normes en vigueur ni aux besoins fonctionnels liés à l'exploitation d'une structure d'accueil de la petite enfance.

5.2 Procédure

Le 14 juin 2024, la Commune organisait un concours de projets d'architecture SIA 142 en procédure ouverte, ayant pour objet la construction d'une nouvelle nurserie, crèche et UAPE, ainsi que la création d'un abri de protection civil.

Le bureau lauréat choisi à l'unanimité par le jury a été communiqué lors d'un vernissage public qui a eu lieu le 25 novembre 2024 en présence de 150 personnes.

Cette décision n'a fait l'objet d'aucun recours.

5.3 Programme

Le programme architectural, présenté en annexe A, a été établi en se basant sur l'étude des besoins et de l'évolution démographique prévue pour le secteur.

Au-delà du programme dédié à la structure d'accueil pour enfants, le cahier des charges du concours prévoyait la possibilité d'un agrandissement du bâtiment par l'ajout de deux salles de classe. Le projet lauréat, bien qu'il n'ait pas intégré cette exigence, a été retenu en raison de sa qualité globale, considérée comme le principal critère d'évaluation. À l'avenir, et si l'évolution démographique le justifie, ces salles de classe supplémentaires devront être aménagées directement sur le site de l'école.

Le programme architectural a fait par la suite l'objet d'une coordination avec les différents services communaux et l'équipe de l'actuelle structure d'accueil « Les Maïnoz ».

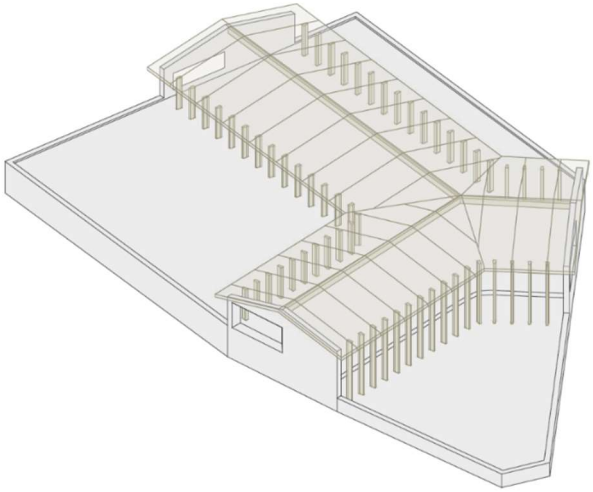
5.4 Descriptif général du projet lauréat intitulé « Les Trois Mousquetaires »

À l'issue du concours d'architecture en 2024, le jury a sélectionné le projet de l'Atelier Charvoz architectes (Sion), en collaboration avec Mojo Architecture (Montreux) et Guyaz Méry Ingénieurs civils (Sion). Leur proposition « Les 3 Mousquetaires » a convaincu le jury grâce à son volume général en adéquation avec les bâtiments environnants, son organisation, ses espaces extérieurs et l'accès direct entre l'UAPE et l'école.

Implantation et volumétrie

Le projet retenu a proposé une utilisation complète de la parcelle, en s'appuyant pleinement sur les limites constructibles.

Le projet regroupe les activités de la nurserie, de la crèche et de l'UAPE dans un volume tricéphale, en écho à la géométrie triangulaire de la parcelle. Cette organisation volumétrique permet non seulement de maximiser l'utilisation de l'espace, mais aussi de créer des « espaces vides » qui deviennent des lieux extérieurs dédiés à chaque activité. Ainsi, l'espace d'accueil, la cour de la nurserie/crèche et celle de l'UAPE trouvent naturellement leur place au sein du site.



L'ensemble du périmètre est enveloppé dans un « enclos » protecteur, créant un environnement propice à l'épanouissement, où les enfants et le personnel peuvent évoluer en toute sérénité, à l'abri des nuisances extérieures.

Le socle en béton, surmonté d'un étage en bois, s'intègre parfaitement dans le cadre villageois du secteur. Les trois pignons offrent des façades proches de l'échelle des habitations avoisinantes. Le volume général est à l'échelle du village et des enfants. Une ouverture généreuse par pignon offre un cadrage sur les différents paysages.

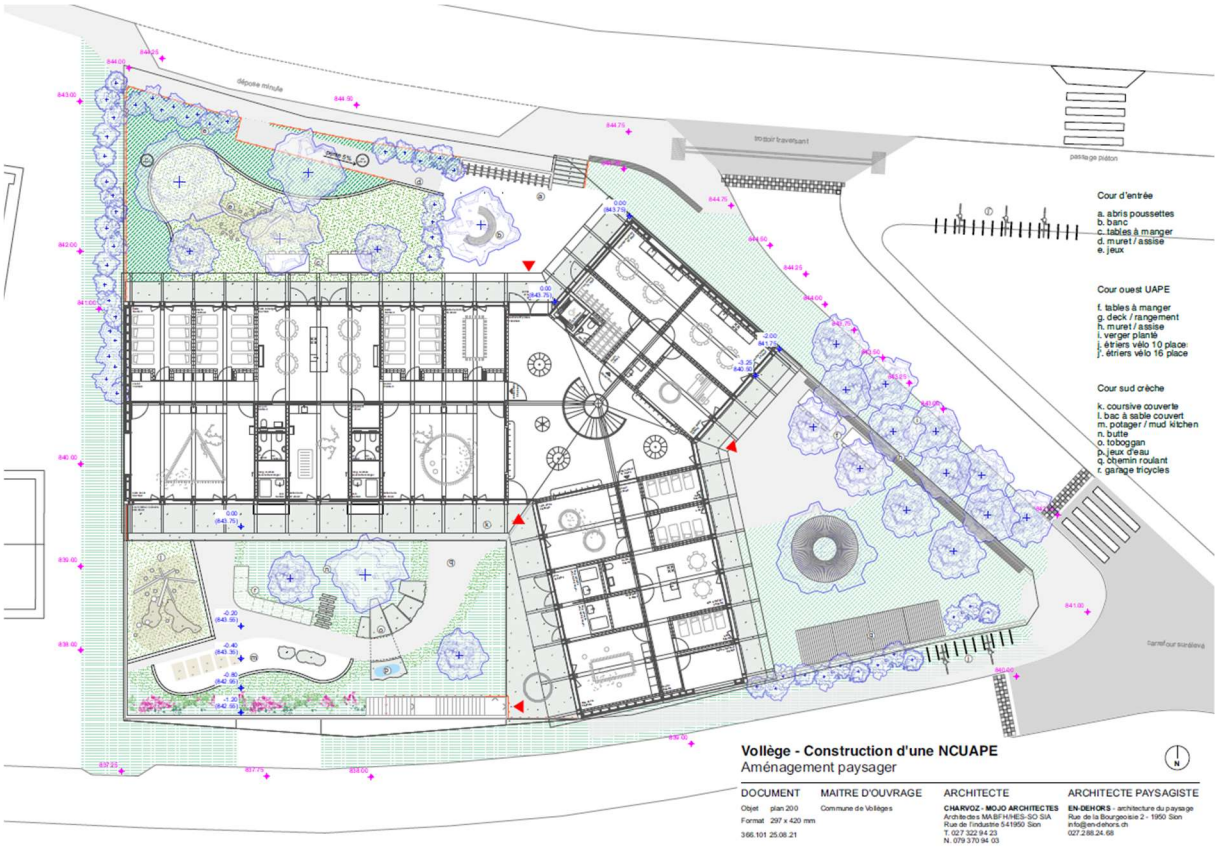
Le volume émergeant est coiffé d'une triple toiture à deux pans. Ces toitures s'inscrivent dans le langage architecturel vernaculaire de la vallée du Val de Bagnes. Grâce à ses multiples découpes, en plan comme en façade, le bâtiment développe un langage domestique et chaleureux, parfaitement adapté à sa fonction de « deuxième maison » pour les enfants.



Vue depuis la Route de Bagnes / Cour d'accueil nurserie-crèche

Aménagements extérieurs

Le volume en forme de « Y » structure la relation aux routes Nord et Est, ainsi qu'aux propriétés voisines à l'Ouest. Son implantation tire parti de l'altimétrie naturelle de la parcelle et de ses accès. Cette géométrie génère naturellement trois espaces extérieurs différenciés, de qualité et de surfaces variées.



Au Nord, une zone de dépose-minute longe la route cantonale. Une rampe donne accès à l'entrée principale de la crèche/nurserie et à une petite cour de jeux attenante.

Au Sud, une cour entièrement privatisée, partagée entre la nurserie et la crèche, propose un vaste espace aménagé avec bac à sable, jardin potager, jeux d'eau et chemin roulant. L'ombrage est assuré par des plantations d'arbres et une coursive couverte longeant les façades.

A l'Est, en lien direct avec l'école, se trouve la cour inférieure de l'UAPE. Elle est aménagée en verger, avec bancs et tables pour les repas en plein air, ainsi que des plateformes de repos.

Le chemin de la Morintze, qui sépare l'école de la nouvelle structure d'accueil, sera sécurisé par le rehaussement de deux carrefours. Le trottoir côté école sera maintenu, ce qui permettra d'aménager un beau verger du côté UAPE.

Les aménagements à prévoir sur la route cantonale et les chemins communaux, en dehors de la parcelle du projet, ne sont pas inclus dans le chiffrage du projet. Une coordination avec le service des Travaux publics sera nécessaire pour planifier et budgétiser ces travaux.

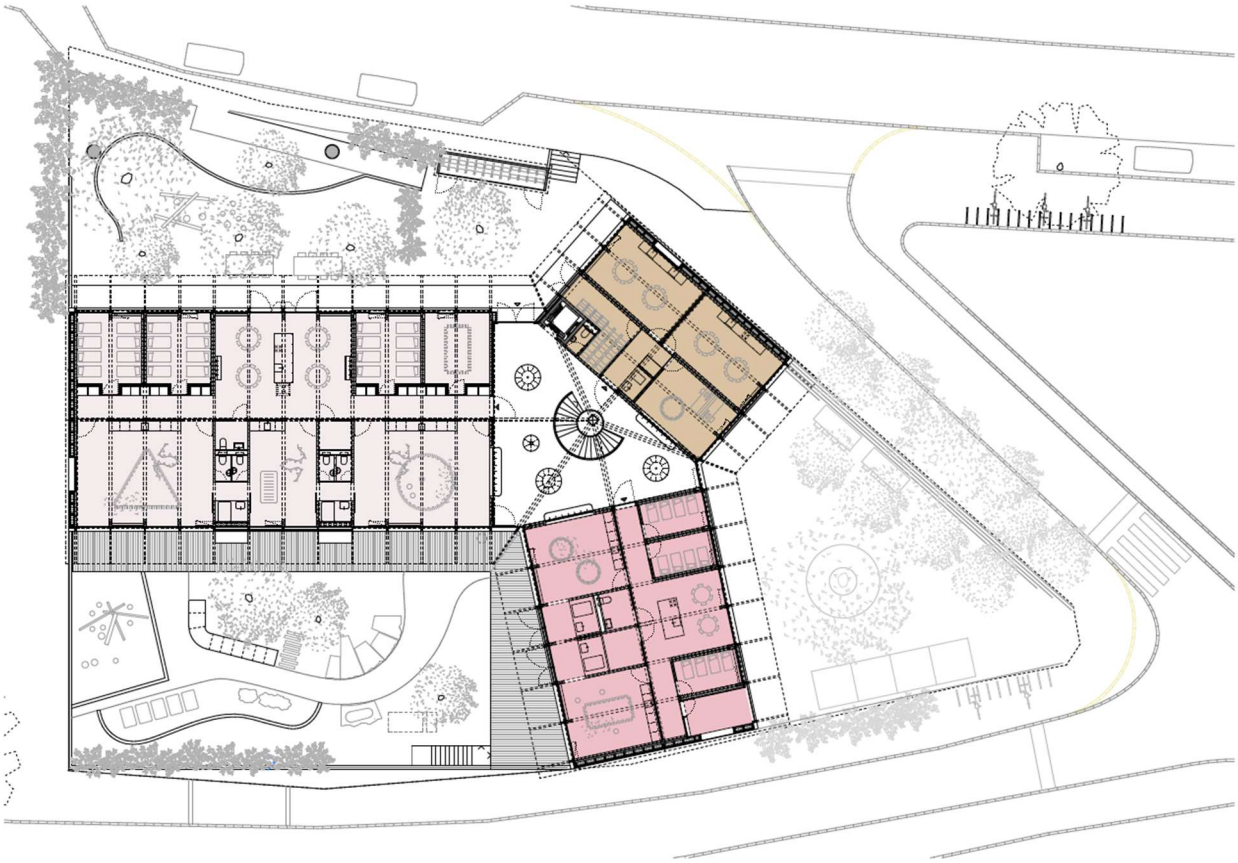


Cour UAPE

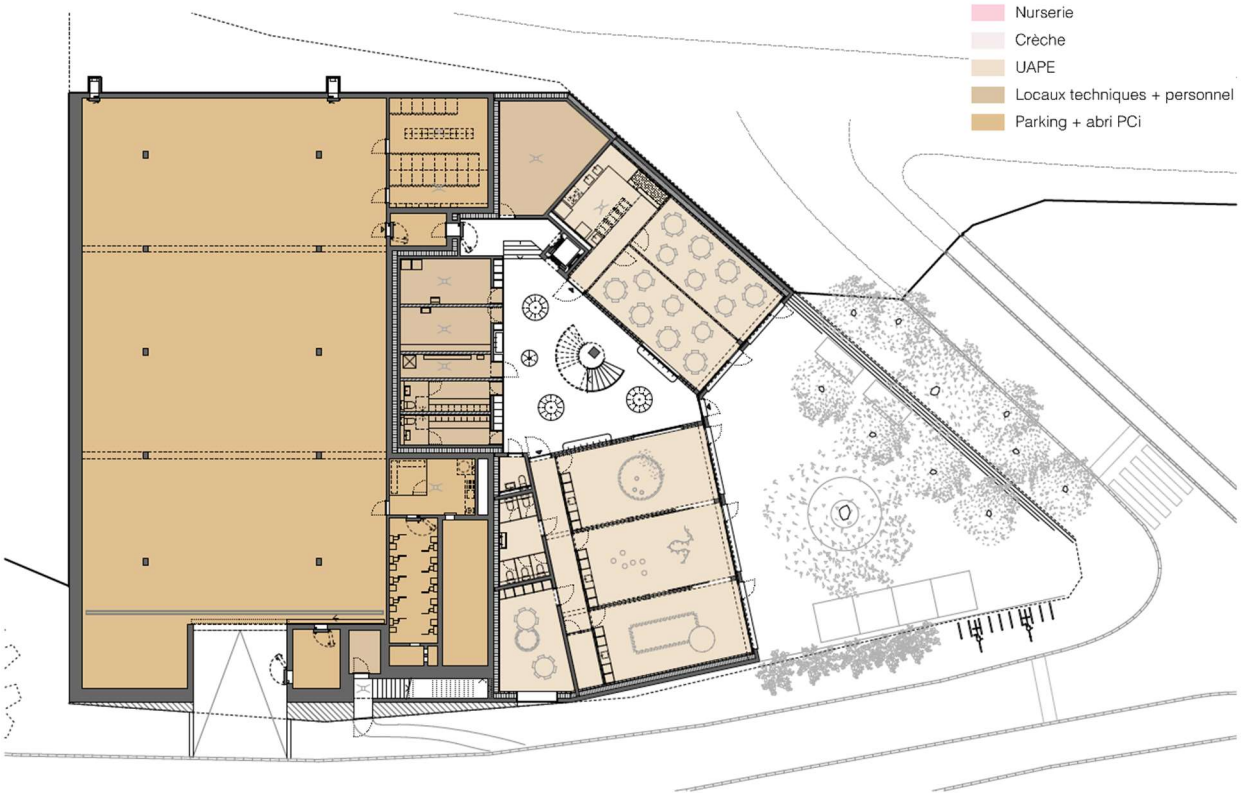
Accès et répartition du programme

Les accès sont différenciés selon les activités. La nurserie et la crèche sont accessibles via l'entrée du rez supérieur, située au Nord, en lien direct avec les places de dépose le long de la route de Bagnes. L'UAPE est située au rez inférieur, en connexion directe avec la cour de l'école primaire.

Un parking souterrain, est accessible depuis le rez inférieur via le chemin de Cormayeur. Une distribution verticale intérieure relie les deux étages, assurant une circulation fluide et rationnelle entre les différentes entités.



Rez supérieur



Rez inférieur

Matérialité et structure

Le socle du bâtiment est réalisé en béton recyclé sablé tandis que les façades de l'étage et les menuiseries sont réalisées en bois indigène. Le choix de ces deux matérialités est motivé par l'environnement direct.

La charpente bois, laissée apparente, est mise en valeur en association avec des cloisons intérieures en brique de terre cuite, créant une ambiance chaleureuse et domestique, propice à un lieu d'accueil pour enfants.

Les façades des cours intérieures, en bois, sont directement reliées aux espaces de jeux, renforçant la continuité entre intérieur et extérieur. Les ouvertures, alternativement vitrées ou dissimulées par des claustras, permettent de moduler les ambiances, entre transparence et intimité.

La structure, simple et rationnelle, garantit la durabilité du bâtiment tout en offrant une flexibilité d'aménagement à long terme.



Espace d'entrée crèche / nurserie

Ambiance et cadre de vie

Les espaces intérieurs s'ouvrent généreusement sur l'extérieur grâce à de vastes surfaces vitrées, assurant une relation fluide avec le paysage naturel. Ces ouvertures permettent aux enfants et au personnel de rester connectés au monde extérieur, d'observer les saisons, les variations de lumière ou la météo. En hiver, les premières neiges deviennent un spectacle, au printemps, le bourgeonnement des arbres et les jeux d'ombre créent une atmosphère vivante et stimulante.

Ces interactions renforcent la curiosité des enfants et leur lien avec la nature. La lumière naturelle inonde les espaces, apportant douceur et bien-être, favorisant l'épanouissement des occupants.

De grands avant-toits et des claustras ajourés en bois protègent les espaces de la chaleur estivale.

Cette continuité entre intérieur et extérieur génère un environnement accueillant et protecteur, où la nature est omniprésente, apportant une pause visuelle apaisante et un sentiment de confort. L'équilibre entre intimité et ouverture renforce le caractère chaleureux du lieu, véritable « deuxième maison » pour les enfants et les équipes éducatives.



Salle de vie de la crèche

5.5 Énergie, écoresponsabilité, et labellisation

Solutions techniques

Électricité
L'éclairage est assuré par des luminaires LED pilotés via un système domotique DALI/KNX, offrant une gestion centralisée et flexible. L'éclairage de secours est autonome, avec un contrat d'entretien en place, et l'éclairage extérieur est adapté aux besoins spécifiques. Les installations de force comprennent les alimentations nécessaires pour l'entretien courant, les ascenseurs/monte-charges, les stores et la cuisine. Les équipements CVCS sont alimentés via des tableaux MCR fournis par le lot CVC. Le désenfumage du parking est assuré par un système dédié, raccordé à une cellule d'introduction résistante au feu (EI60).

Les installations de courant faible comprennent le raccordement à la fibre optique, un réseau informatique câblé, un système d'interphonie simple, une antenne GSM 4G/5G, la couverture Wi-Fi, la sonorisation d'évacuation, une détection incendie (parking) et un contrôle d'accès partiel. L'ensemble est intégré à un système domotique KNX pour le pilotage des éclairages et des stores, avec possibilité d'extension à d'autres fonctions.

La toiture sera entièrement recouverte par des tuiles solaires, installés en contracting par Altis/EVB. Ce choix de tuiles photovoltaïques a été privilégié afin d'assurer une meilleure qualité esthétique et une intégration harmonieuse du bâtiment dans son environnement bâti.

Chauffage
A ce stade d'études, le chauffage est assuré par une pompe à chaleur géothermique de 35 kW, alimentée par dix sondes verticales de 100 mètres (nombre à confirmer à la suite des essais géologiques). L'installation est conçue pour fonctionner en mode chauffage en hiver et rafraîchissement en été. Le chauffage est principalement diffusé via un système au sol, sauf dans le réfectoire, où des plafonds rayonnants à faible inertie permettent une adaptation rapide aux variations d'occupation. Un système de régulation pièce par pièce via sondes d'ambiance assure un confort thermique optimal et évite les surconsommations. Des compteurs de chaleur permettent un suivi énergétique détaillé, complété par un système centralisé de supervision.

La possibilité de raccorder le bâtiment au chauffage à distance de Vollèges n'est pas écartée. Étant donné que les coûts d'investissement sont comparables, le choix définitif du système de production de chaleur et de rafraîchissement estival sera arrêté à l'issue d'une analyse approfondie à venir.

Ventilation
Le bâtiment est ventilé par un système double flux avec récupération de chaleur, conforme au standard Minergie-P ECO. Il se compose de quatre monoblocs couvrant la nurserie, la crèche, le réfectoire, l'UAPE et la zone mutualisée. Le fonctionnement est automatisé selon les horaires et les mesures de qualité d'air (CO_2 et humidité).

Le parking est équipé d'un système de désenfumage et d'évacuation de chaleur répondant aux normes AEAI, avec une ventilation régulée en temps normal selon les taux de NOx et de CO.

Sanitaire
Tous les lavabos sont équipés d'eau chaude et froide. À l'extérieur, trois points d'eau potable et trois robinets d'irrigation sont répartis sur la parcelle. Les eaux usées sont évacuées de manière gravitaire vers le réseau communal, tandis que les eaux claires sont dirigées vers un ouvrage d'infiltration dédié.

Outil Boussole 21

L'outil Boussole 21 est un outil d'aide à la décision efficace, permettant de dresser les forces et faiblesses d'un projet selon vingt critères de développement durable, répartis selon trois axes principaux : sociétal, environnemental et économique.

L'intégration progressive de la durabilité dans diverses lois et règlements cantonaux, ainsi que plusieurs interventions parlementaires au niveau communal, confirment l'importance croissante d'analyser les impacts des projets à l'aune du développement durable, ce que Boussole 21 rend possible.

Le programme est soutenu et utilisé par les cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg.

L'annexe E du présent rapport présente l'évaluation de la durabilité du projet de la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges (nurserie, crèche, UAPE, abri PCi), au stade actuel des études.

Labellisation

Depuis plus de 30 ans, l'Association Cité de l'Énergie réunit les Communes suisses — des grandes villes aux petits villages de montagne — qui partagent la conviction que les défis dans le domaine de l'énergie et du climat peuvent être en grande partie maîtrisés grâce à un engagement local, cohérent et durable.

Détentrice depuis 2025 du prestigieux label "Gold" de la Cité de l'Énergie, la Commune de Val de Bagnes fait partie des 100 meilleures cités de l'énergie en Suisse et continue à mener une politique énergétique et climatique exemplaire.

Dans ce cadre, tous les projets communaux de construction ou de rénovation ont pour objectif de répondre aux exigences de labellisation selon le Standard Bâtiments 2019. Pour les nouvelles constructions, le niveau d'exigence visé est équivalent au label Minergie-P-ECO.

Ce standard vise à réaliser des bâtiments à faible consommation énergétique, utilisant des énergies renouvelables et des matériaux durables. Il est particulièrement adapté aux bâtiments à usage régulier (résidentiel, administratif, commercial, etc.).

Le projet de la nouvelle structure d'accueil est conçu pour répondre aux exigences du label Minergie-P. Le complément ECO, en revanche, ne pourra pas être obtenu en raison du volume important de béton lié à l'abri PCi, qui impacte négativement le bilan global. Néanmoins, les exigences du standard ECO seront appliquées à la partie structure d'accueil, afin de garantir un environnement sain et de qualité pour les enfants.

Ainsi, le projet s'inscrit pleinement dans la continuité de l'engagement global de la Commune de Val de Bagnes, membre de la Cité de l'Énergie, en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, de l'essor des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

6. Coût de construction

6.1 Planification pluriannuelle des investissements

Le projet de construction d'une nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges s'inscrit dans le programme de législature 2025–2028.

Intégré à la planification budgétaire depuis décembre 2019, ce projet fait suite à la décision de l'Assemblée primaire de Vollèges, qui a approuvé un emprunt de CHF 2'000'000.-. Toutefois, aucun crédit correspondant n'a été sollicité à ce jour auprès du Conseil général de la Commune.

En 2021, un budget d'investissement de CHF 700'000.- a été alloué, destiné à financer l'étude de faisabilité, la procédure de concours ainsi que les premières études.

À ce jour, le solde disponible sur le compte du projet permet de couvrir l'ensemble des prestations jusqu'à, et y compris, la phase SIA 31 (avant-projet).

6.2 Estimation des coûts du projet

Le bureau d'architectes mandaté pour le projet a procédé à une première estimation en phase d'avant-projet (SIA 31). Ce chiffrage, selon la norme SIA 102/2020, avec une marge d'erreur de ±15 %, a été présenté et validé par le Conseil municipal le 3 juin 2025.

En phase de projet de l'ouvrage, parallèlement à l'avancement des plans et des concepts techniques, les architectes ont effectué un contrôle approfondi et un ajustement des coûts. Afin de garantir une estimation indépendante, les mandataires ont fait appel au bureau Quartal, chargé de réévaluer les coûts selon la norme SIA 102/2020, avec une marge d'erreur réduite à ±10 %. Les deux estimations ont ensuite été comparées afin de valider les montants retenus.

Le chiffrage présenté en fin de phase de projet de l'ouvrage est joint en annexe C. Le coût total de l'ouvrage s'élève à CHF 15'665'200.- TTC.

Ce montant inclut les coûts de construction des CFC 1 à 9, couvrant l'ensemble du processus, de la phase SIA 31 (avant-projet) à la phase SIA 53 (mise en service et achèvement).

Étant donné que les frais d'études jusqu'à la fin de l'avant-projet peuvent être financés par le budget d'investissement accordé par le Conseil général en 2021, le montant de la demande de crédit de construction a été ajusté et fixé à CHF 15'400'000.-.

Parmi les facteurs ayant un impact direct sur le coût global, nous pouvons citer :

- La forme du bâtiment retenu (volume découpé) ;
- La topographie du terrain (mouvements de terre, travaux spéciaux) ;
- Les contraintes liées à l'installation de chantier ;
- Les exigences en matière de performance énergétique pour les bâtiments communaux (Standard Bâtiments 2019 de la Cité de l'Énergie, env. +10 %).

Les annexes D présentent une analyse comparative du projet de Vollèges avec d'autres structures similaires, à l'échelle régionale et nationale. Cette analyse montre que le coût de construction, évalué à CHF 1'990.-/m³ SIA, se situe dans la moyenne des projets de référence analysés, entre CHF 1'710.- et CHF 2'470.-/m³.

À titre de comparaison, la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Saillon, projet en fin de chantier, présente un coût moyen de CHF 2'200.-/m³.

Il est également important de noter que la construction de l'abri de protection civile pourra être partiellement financée par le fonds communal des contributions de remplacement. Le service cantonal des constructions de protection civile du Valais a confirmé, en avril 2025, qu'un montant de CHF 1'072'500.- TTC est envisageable pour la création des 650 places protégées prévues (650 x CHF 1'650.-).

Ce montant ne pourra cependant être libéré qu'après la réception finale de l'ouvrage par le service cantonal, et n'est donc pas intégré dans le calcul de la demande de crédit de construction.

7. Intentions d'exploitation

La nouvelle structure a été imaginée pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

Dès la nurserie, tout a été pensé pour le bien-être des tout-petits. Deux salles de vie distinctes leur offriront tantôt un espace fermé et rassurant, limitant les passages inutiles, tantôt un espace ouvert, relié aux salles de soins, favorisant la curiosité et l'exploration. Des ouvertures entre les pièces permettront à l'équipe de toujours garder un contact visuel avec les enfants. Le repos est lui aussi respecté grâce à quatre salles de sieste, dont une en extérieur, afin de limiter les perturbations lors des couchers et des réveils. Enfin, un accès direct au jardin rendra possible des sorties quotidiennes en toute simplicité.

Pour les enfants du groupe crèche, l'organisation repose sur la richesse et la diversité des espaces. En plus des salles de vie, nous trouverons un réfectoire indépendant, suffisamment spacieux pour accueillir les repas et proposer des activités de cuisine, une salle de motricité et une salle de bricolage. L'équipe pourra ainsi former des petits groupes et adapter les activités aux besoins de chacun. Une salle plus petite, pensée comme un cocon, offrira un cadre sécurisant et chaleureux, apprécié des enfants en quête d'un espace plus intime.

Le groupe UAPE, destiné aux enfants plus grands, suivra la même philosophie. Trois grandes salles de vie communicantes permettront une organisation souple et adaptée aux différentes tranches d'âge. Un quatrième espace, plus petit et confortable, accueillera spécifiquement les enfants ayant des besoins particuliers (ex. : travail scolaire).

À l'extérieur, chaque groupe disposera de son propre espace végétalisé. Les enfants de la crèche retrouveront notamment leur bac à sable géant, un coin potager, une « mud kitchen » et des structures de motricité. Ces aménagements favoriseront le mouvement, la découverte et une pédagogie au contact de la nature, au quotidien.

Enfin, l'accueil des familles sera conçu avec le plus grand soin pour offrir dès l'entrée, vaste et accueillante, une atmosphère chaleureuse et apaisante. Cet espace central permettra un accès direct à la nurserie et à la crèche, tout en desservant les locaux administratifs. Un large escalier conduira vers le rez inférieur, où se trouvera le groupe UAPE, créant un sentiment de continuité et d'appartenance à la même structure. Les parois vitrées laisseront entrevoir la vie quotidienne de la structure, donnant à voir un lieu vivant, ouvert et convivial, où chaque famille pourra se sentir pleinement accueillie.

8. Synthèse et conclusion

8.1 Un projet cohérent avec les objectifs communaux

La construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges constitue une réponse indispensable à la forte demande de places en crèche et en UAPE, reflet de l'évolution des besoins familiaux et professionnels. Ce projet s'inscrit dans une stratégie communale durable, anticipant les besoins démographiques futurs, tout en renforçant l'attractivité du territoire et en soutenant l'économie locale.

Par cet investissement, la Commune Val de Bagnes poursuit son offre aux familles de solutions adaptées, favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

8.2 Les échéances-clés

Juin 2024	:	Lancement du concours d'architecture et d'ingénierie
Novembre 2024	:	Vernissage et annonce du lauréat du concours
Juin 2025	:	Validation de l'avant-projet par le Conseil municipal (SIA 31)
Septembre 2025	:	Validation du projet de l'ouvrage par le Conseil municipal (SIA 32)
Novembre 2025	:	Demande d'octroi de crédit de construction au Conseil général
Fin 2025	:	Dépôt de demande d'autorisation de construire
Printemps 2026	:	Début de la phase d'appel d'offres
Dès automne 2026	:	Début des travaux de construction, sous réserve de recours

8.3 Décision soumise au Conseil général

La décision soumise au Conseil général porte sur l'octroi d'un crédit de construction de CHF 15'400'000.- TTC pour l'étude et la réalisation de la nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges.



Anne-Michèle Lack
Présidente de Commission JFC



Matthieu Moulin
Directeur opérationnel

9. Liste des annexes

Annexe A : Programme des locaux
Annexe B : Plans du projet
Annexe C : Estimation des coûts de construction
Annexe D : Comparatif avec les projets similaires
Annexe E : Rapport d'évaluation du projet Boussole 21
Annexe F : Extrait du procès-verbal de l'Assemblée primaire de Vollèges du 11.12.2019

Annexe A – Programme des locaux (6 pages)

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

	Demandé au concours	Projet présenté en commission le 01.09.2025

A	NURSERIE	Nbr	m2	total net	Nbr	m2	total net		commentaires : programme du concours	commentaires : architectes
A1.1	Salle de vie	1 x	20 m2	20 m2	1 x	27,0 m2	27,0 m2	135%	Rangements, armoires fixes	Surface compensée par deux salles de même taille.
A1.2	Salle de vie	1 x	40 m2	40 m2	1 x	26,8 m2	26,8 m2	67%	Rangements, armoires fixes	Surface compensée par deux salles de même taille.
A1.3	Salle à manger nurserie	1 x	20 m2	20 m2	1 x	27,0 m2	27,0 m2	135%	Avec cuisinette et point d'eau Attention au chemin de distribution des repas - c.f. B_2.10	Accès par ascenseur depuis cuisine au rez-inf
A1.4	Salle de sieste 4 lits	3 x	8 m2	24 m2	3 x	8,8 m2	26,4 m2	110%	Lit dimension minimum 60/120cm, fenêtres sur extérieur	ok
A1.5	Salle de soin	1 x	10 m2	10 m2	1 x	15,3 m2	15,3 m2	153%	Attenante à la salle de vie A_1.2, 2 tables à langer 80/120 cm avec lavabo à rigole à hauteur d'enfants, baignoire, rangement et armoires fixes	Rangements sous le meuble de la table à langer. Lavabos dans les sanitaires ou dans la salle de vie.
A1.6	Réduit pour la nurserie	1 x	6 m2	6 m2	1 x	5,3 m2	5,3 m2	88%	Attenant à la salle de vie A_1.1 ou A_1.2	Local fermé.
A1.7	w.c. (PMR)	1 x	3 m2	3 m2	1 x	4,5 m2	4,5 m2	150%	Attenant au vestiaires A_1.8	WC pmr dans la structure.
A1.8	Vestiaire (surface)	1 x	20 m2	20 m2	1 x	40,0 m2	40,0 m2	200%		(surface non précisée dans le concours, surface minimum estimée : 20m2)
A1.8	Vestiaire (crochets)	1 x	12 pl	12 pl	1 x	12 pl	12 pl	100%	12 places vestiaires journalier, hors voie de fuite	ok
A1.8	Vestiaire (casiers)	1 x	24 ca	24 ca	1 x	24 ca	24 ca	100%	24 casiers superposés largeur 30 cm, hors voie de fuite	ok
A1.8	Vestiaire (table à langer)	1 x	1 ta	1 ta	1 x	1 ta	1 ta	100%	1 table à langer 80/120 cm, hors voie de fuite	ok
A1.9	Salle poussettes	1 x	12 m2	12 m2	1 x	6,3 m2	6,3 m2	53%	Attenant à l'entrée et à l'accès de la structure	Surface complétée par un cabanon extérieur.
A1.10	Salle de sieste extérieure	1 x	10 m2	10 m2	1 x	8,9 m2	8,9 m2	89%	Abritée des intempéries, du soleil et du vent	ok
	TOTAL			**142 m2**			**143,0 m2**	**101%**		

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

	Demandé au concours		Projet présenté en commission le 01.09.2025				
B	**CRÈCHE**	**Nbr**	**m2**	**total net**	**Nbr**	**m2**	**total net**		**commentaires : programme du concours**	**commentaires : architectes**
B2.1	Sas d'entrée	1 x	10 m2	10 m2	1 x	0,0 m2	0,0 m2	**0%**	Entrée principale mutualisée avec nurserie	Pas de sas d'entrée possible dans l'aménagement actuel de l'avant-projet.
B2.2	Vestiaire (surface)	1 x	40 m2	40 m2	1 x	62,4 m2	62,4 m2	156%		(surface non précisée dans le concours, surface minimum estimée : 40m2)
B2.2	Vestiaire enfants (crochets)	1 x	36 pl	36 pl	1 x	36 pl	36 pl	100%	36 places vestiaire journalier + 72 casiers superposés largeur 40 cm, zone de séchage des habits, hors voie de fuite	ok
B2.2	Vestiaire enfants (casiers)	1 x	72 ca	72 ca	1 x	72 ca	72 ca	100%	36 places vestiaire journalier + 72 casiers superposés largeur 40 cm, zone de séchage des habits, hors voie de fuite	ok
B2.3	Salle poussettes	1 x	12 m2	12 m2	1 x	6,3 m2	6,3 m2	**53%**	Attenant à l'entrée et à l'accès de la structure	Surface complétée par un cabanon extérieur.
B2.4	Bureau pour 2 places de travail et réunion parents	1 x	20 m2	20 m2	1 x	20,1 m2	20,1 m2	101%	Avec rangements	ok
B2.5	Salle de pause	1 x	25 m2	25 m2	1 x	26,0 m2	26,0 m2	104%	Pour 20 personnes, avec frigo et point d'eau	ok
B2.6	Vestiaire personnel avec douche et w.c. (PMR)	1 x	20 m2	20 m2	2 x	10,7 m2	21,4 m2	107%	Attenant à la salle de pause B_2.5	Au rez inférieur dans notre avant-projet.
B2.7	Salle de vie	2 x	55 m2	110 m2	2 x	56,0 m2	112,0 m2	102%	Rangements, armoires fixes, fenêtres à hauteur d'enfant	ok
B2.8	Salle de vie	1 x	30 m2	30 m2	1 x	27,6 m2	27,6 m2	92%	Rangements, armoires fixes, fenêtres à hauteur d'enfant	ok
B2.9	Salle de sieste pour 12 lits	3 x	18 m2	54 m2	3 x	18,4 m2	55,2 m2	102%	Lit dimension minimum 70/150, possibilité de superposer les lits, fenêtre sur extérieur	ok
B2.10	Cuisine mutualisée nurserie, crèche et UAPE	1 x	25 m2	25 m2	1 x	19,6 m2	19,6 m2	78%	Pour cuisine de finition, pas de production de repas, accès service depuis extérieur et endroit pour réceptionner les repas de l'unité de production.	ok
B2.11	Réduit pour la crèche	1 x	6 m2	6 m2	1 x	8,3 m2	8,3 m2	138%	Attenant à la salle de vie B_2.7 ou B_2.8	Un local fermé de 3,3m2 + 5m2 d'armoires fixes.
B2.12	Salle à manger mitoyenne	2 x	25 m2	50 m2	2 x	28,0 m2	56,0 m2	112%	Avec cuisinette et point d'eau, attention au chemin de distribution des repas - c.f. B_2.10	Accès par ascenseur depuis cuisine au rez-inf.
B2.13	Salle motricité	1 x	16 m2	16 m2	1 x	18,5 m2	18,5 m2	116%		ok
B2.14	Salle bricolage mutualiste avec l'UAPE	1 x	16 m2	16 m2	1 x	26,0 m2	26,0 m2	163%	Rangements, point d'eau	ok
B2.15	Salle de soin	1 x	8 m2	8 m2	2 x	5,1 m2	10,2 m2	128%	Attenante à la salle de vie 2.7, 1 table à langer 80/120cm avec lavabo à rigole à hauteur d'enfants, rangement et armoires fixes	Rangements sous le meuble de la table à langer.
B2.16	w.c. enfants (4 cuvettes)	4 x	1 cu	4 cu	4 x	1 cu	4 cu	100%		ok
B2.16	w.c. (PMR)	1 x	3 m2	3 m2	1 x	3,3 m2	3,3 m2	110%		ok
	TOTAL			**382 m2**			**385,8 m2**	**101%**		

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

	Demandé au concours			Projet présenté en commission le 01.09.2025					
C	**UAPE**	**Nbr**	**m2**	**total net**	**Nbr**	**m2**	**total net**		**commentaires : programme du concours**	**commentaires : architectes**
C3.1	Salle de vie	1 x	20 m2	20 m2	1 x	26,4 m2	26,4 m2	132%		Salle d'étude, intimiste
C3.2	Salle de vie	2 x	72 m2	144 m2	3 x	44,5 m2	133,5 m2	93%		ok
C3.3	Salle à manger	1 x	50 m2	50 m2	1 x	42,9 m2	42,9 m2	86%	Avec cuisinette et point d'eau. Attention au chemin de distribution des repas - c.f. B_2.10	ok pour utilisation en deux services d'entente avec MO.
C3.3	Salle à manger	1 x	50 m2	50 m2	1 x	42,9 m2	42,9 m2	86%	Avec cuisinette et point d'eau. Attention au chemin de distribution des repas - c.f. B_2.10	ok pour utilisation en deux services d'entente avec MO.
C3.4	w.c. enfants (4 cuvettes)	1 x	4 cu	4 cu	5 x	1 cu	5 cu	125%		ok
C3.4	w.c. (PMR)	1 x	3 m2	3 m2	1 x	3,7 m2	3,7 m2	123%		ok
C3.5	Vestiaire (surface)	1 x	84 m2	84 m2	1 x	94,6 m2	94,6 m2	113%		(surface non précisée dans le concours, surface minimum estimée : 40m2)
C3.5	Vestiaires (crochets)	1 x	64 pl	64 pl	1 x	64 pl	64 pl	100%	64 places vestiaire journalier, zone de séchage des habits	ok
C3.5	Vestiaires (casiers)	1 x	20 ca	20 ca	1 x	20 ca	20 ca	100%	20 casiers superposés largeur 40 cm, zone de séchage des habits	ok
C3.6	Buanderie mutualisée, nurserie, crèche et UAPE	1 x	10 m2	10 m2	1 x	15,7 m2	15,7 m2	157%		ok
C3.7	Salle concierge mutualiste, nurserie, crèche et UAPE	1 x	10 m2	10 m2	1 x	15,7 m2	15,7 m2	157%		ok
C3.8	Sas d'entrée	1 x	10 m2	10 m2	1 x	0,0 m2	0,0 m2	0%	Entrée secondaire pour les élèves, doit être en lien (circulation) avec l'entrée de la crèche UAPE B_2.1.	Pas de sas d'entrée possible dans l'aménagement actuel de l'avant-projet
C3.9	Local technique	1 x	40 m2	40 m2	1 x	43,6 m2	43,6 m2	109%	Prévu un raccordement au chauffage à distance	ok
	TOTAL			**334 m2**			**320,7 m2**	**96%**		

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

Demandé au concours	Projet présenté en commission le 01.09.2025

D	AMENÉNAGEMENTS EXT.	Nbr	m2	total net	Nbr	m2	total net		commentaires : programme du concours	commentaires : architectes
D4.1	Aménagements mutualisés pour la crèche et la nurserie	1 x	600 m2	600 m2	1 x	607,0 m2	607,0 m2	101%	Sécurisés, double accès (portail indépendant et vestiaires structures), lien vers WC rapide et direct, bac à sable couvert et fermé, réduit pour le stockage du petit matériel, zone ombragée et végétalisée	2 places distinctes, une au sud privatisée pour la structure, une au nord en lien avec la Route de Bagnes.
D4.2	Aménagement UAPE				1 x	294,0 m2	294,0 m2		Indépendant de la crèche et de la nurserie, peuvent être restreints car les élèves utilisent la cour de l'école.	Cour indépendante proposée dans le cadre du concours.
D4.3	Place de dépose	1 x	6 pl	6 pl	1 x	5 pl	5 pl	83%	Dépose-minute des parents	
D4.4	Place à vélos - trottinettes	1 x	20 pl	20 pl	1 x	20 pl	20 pl	100%	Places couvertes	En partie couvertes (env. 10 pl)
	TOTAL			**600 m2**			**901,0 m2**	**150%**		

Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

	Demandé au concours		Projet présenté en commission le 01.09.2025				

E	Abri PC	Nbr	m2	total net	Nbr	m2	total net		commentaires : programme du concours	commentaires : architectes
E5.1	Abri PCI	1 x	650 m2	650 m2	1 x	651,6 m2	651,6 m2	100%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Une cuisine de 15 m2	1 x	15 m2	15 m2	1 x	13,0 m2	13,0 m2	87%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Un local de vivres de 7 m2	1 x	7 m2	7 m2	1 x	5,2 m2	5,2 m2	74%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Un bureau de 15 m2	1 x	15 m2	15 m2	1 x	15,0 m2	15,0 m2	100%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Un local sanitaire servant de stockage de matériel en temps de paix de 40 m2	1 x	40 m2	40 m2	1 x	42,2 m2	42,2 m2	106%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Un réservoir d'eau de 67 m3	1 x	67 m3	67 m3	1 x	70 m3	70 m3	104%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	Des surfaces de ventilation respectives pour chaque compartiment selon ITAP 1984	1 x	23 m2	23 m2	1 x	23,4 m2	23,4 m2	102%		OK selon échange avec service cantonal
E5.1	SAS d'entrées, voies d'évacuation et sorties de secours selon ITAP 1984	2 x	7 m2	14 m2	2 x	17,9 m2	35,8 m2	256%		OK selon échange avec service cantonal
	SAS prénettoyage	2 x	10 m2	20 m2	1 x	10,0 m2	10,0 m2	50%		OK selon échange avec service cantonal
	TOTAL			**784 m2**			**796,2 m2**	**102%**		

Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF DES SURFACES DES LOCAUX
08.09.2025

	Demandé au concours	Projet présenté en commission le 01.09.2025

F	EXTENSIONS FUTURES									les extensions souhaitées ne peuvent être réalisées dans ce projet, elles devront être réalisées en dehors de la parcelle 40763
F6.1	Salle de classe	2 x	72 m2	144 m2						
F6.2	Vestiaires									
F6.3	WC	2 x	10 m2	20 m2						

Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Annexe B – Plans du projet (11 pages)

40625
40630
40640
40876
41849
41850
40795
40745
40755
40793
41469
40763
40759
40779
40771
40766
41459
40765

Situation I 1/200

20m 10m 4m 2m 0

pan nord 255m²

pan sud 255m²

pan nord-ouest 75m²

pan sud-ouest 180m²

pan sud-est 75m²

pan est 192m²

+0.00

+505.00

-325.00

-100.00

+0.00

Ø5763

C

B

C

B

D

Toiture I 1/50

10m 5m 2m 1m 0

s.s
abri pc

s.s
abri pc

pente env. 5%

+100.00 = 844.75m

±0.00 = 843.75m

poussettes parents
6.40m2

±0.00 = 843.75m

entrée crèche
et nurserie

cour crèche
297.50m2

cour entrée
90.80m2

sieste
18.65m2
h. 260cm

sieste
18.45m2
h. 240cm

salle à manger
56.00m2
h. variable

sieste
18.65m2
h. 240cm

salle de motricité
18.55m2
h. 240cm

vestiaire 61 places
102.40m2
h. variable

±0.00

couloir
12.45m2
h. variable

couloir
12.30m2
h. variable

crèche
36 places

wc pmr
3.35m2
h. 240cm

rangement
3.35m2
h. 240cm

wc
1.75m2
h. 240cm

wc
1.75m2
h. 240cm

wc
1.75m2
h. 240cm

wc
1.75m2
h. 240cm

rang. couches
sous table à langer

rang. couches
sous table à langer

soin
5.10m2
h. 240cm

soin
5.10m2
h. 240cm

salle de vie
56.15m2
h. variable

salle de vie
27.65m2
h. 240cm

salle de vie
56.00m2
h. variable

coursive crèche + nurserie
115.00m2

±0.00

cour crèche + nurserie
309.50m2

±0.00

±0.00

100.00

±0.00

bricolage multisalles
36.00m2
h. variable

WC
12.5m x 140cm

WC
1.55m2
h. 240cm

poussettes
12.00m2
h. 240cm

couloir
1.75m2
h. 240cm

sanitaires

tech.

pause employées
20.00m2
h. variable

bureau gestion
20.15m2
h. 240cm

nurserie
12 places

couloir
7.20m2
h. variable

salle de vie
27.00m2
h. variable

sieste
8.85m2
h. 240cm

sieste
8.85m2
h. 240cm

wc pmr
4.55m2
h. 240cm

soin
15.30m2
h. 240cm

rang. couches
sous table à langer

rangement
5.30m2
h. 240cm

salle à manger
27.00m2
h. variable

rang. couches
sous table à langer

sieste
8.85m2
h. 240cm

sieste extérieure
9.95m2
h. variable

couloir
6.90m2
h. variable

salle de vie
26.80m2
h. variable

A

B

C

D

1

2

3

Rez supérieur I 1/50

10m 5m 2m 1m 0

abri pc - parking 19 places
651.65m2
h. variable

1 901

-408.00

abri - wc
42.25m2
h. 307cm
(stockage matériel pc)

615

-408.00

EI30

EI30

EI30

local chauffage + ventilation
35.40m2
h. 307cm

-428.00

sas
7.00m2
h. 307cm

-428.00

sas
11.25m2
h. 307cm

-428.00

local accès pmr

local accès pmr

350

200

buanderie
15.75m2
h. 253cm

concierge
15.75m2
h. 253cm

TGBT 300x370x90mm

centrale DI
43x79.9x16cm

local électrique
8.20m2
h. 253cm

vestiaire personnel f.
10.75m2
h. 253cm

vestiaire personnel h.
10.75m2
h. 253cm

armoire info-communications

four combi à vapeur

cuisine collective

rangt

évier

cuisine collective
13.00m2
h. 304cm

évier

chariot
Evoquilli
S

chariot
Evoquilli
S

chariot
Evoquilli
S

évier

évier

EI30

ilot 12.5x140cm

EI30

rampe 10%
7% autorisé

EI30

terrasse
72 places
h. 277cm

-325.00 = 840.50m

pied amortisseur

-325.00

entrée UAPE
+ vestiaires

vestiaires 72 places
94.65m2
h. 263cm

UAPE
72 places

salle de vie
44.55m2
h. 263cm

couloir
17.55m2
h. 283cm

wc pmr
3.75m2
h. 240cm

salle de vie
45.15m2
h. 263cm

wc
13.85m2
h. 240cm

salle de vie
47.95m2
h. 263cm

rangement
5.52m2
h. 283cm

salle d'étude
26.40m2
h. 240cm

cour UAPE
313.50m2

-325.00 = 840.50m

abri - vivres
5.19m2
h. 278cm

-488.00

abri - cuisine
13.00m2
h. 278cm

-488.00

231

261

235

300

120

gaine pour accès chaudière à bois

abri - ventilation
23.40m2
h. 278cm (min. 250cm)

-488.00

abri - eau (min 45.50m3)
66.90m3
h. 268cm

sol 10cm plus haut que locaux annexes

-488.00

780

910

caniveau

-503.00

paroi blindée coulissante

-498.00

656

590

296

200

300

285

370

270

-390.00

disponible technique
5.85m2
h. 290cm

EI30

sortie de secours

-390.00

120

-498.00

places 2 roues

sas
10.90m2
h. 290cm

-498.00

pente 3%

rampe 10%

limite de parcelle

env. -585.00 = 837.90m

env. -506.00 = 838.70m

A

B

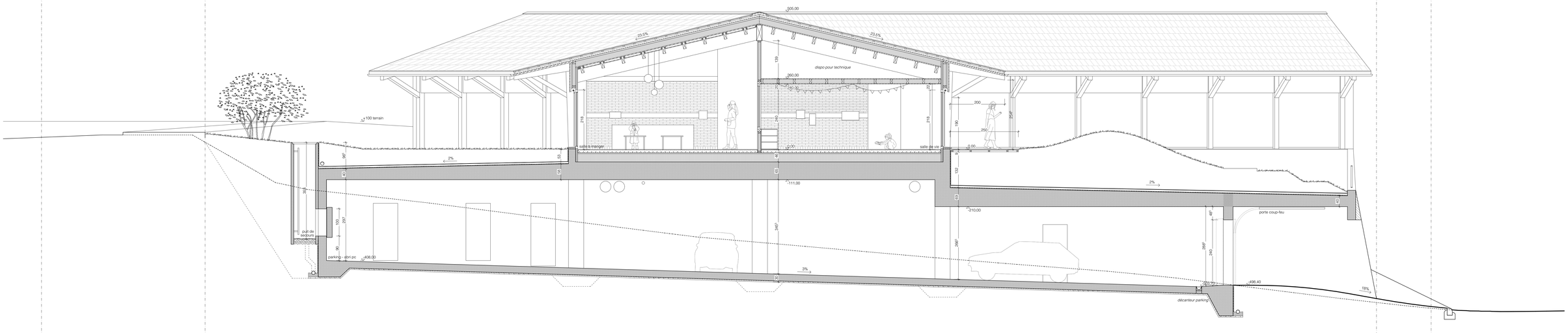
C

D

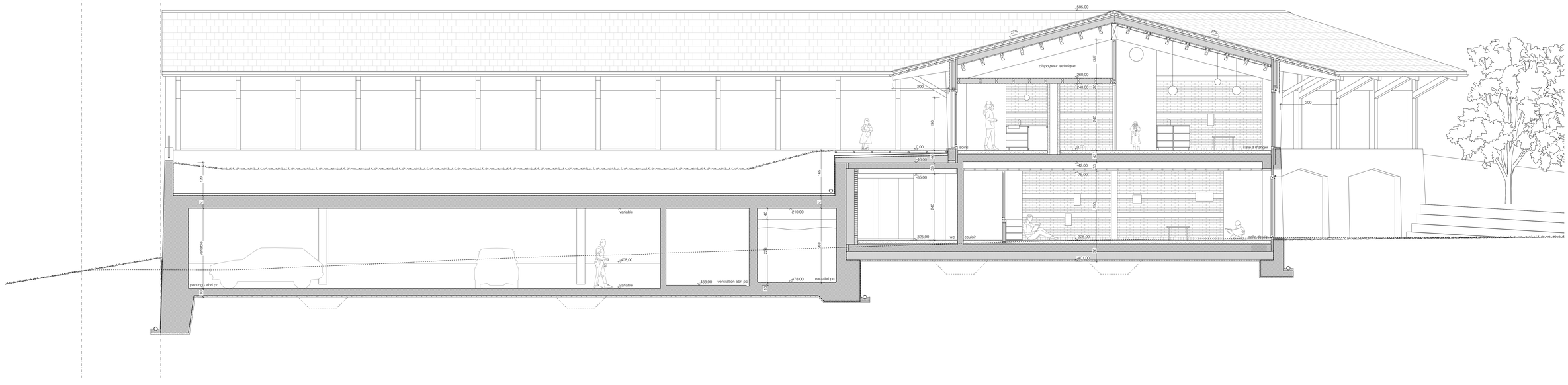
E

10m 5m 2m 1m 0

Rez inférieur I 1/50

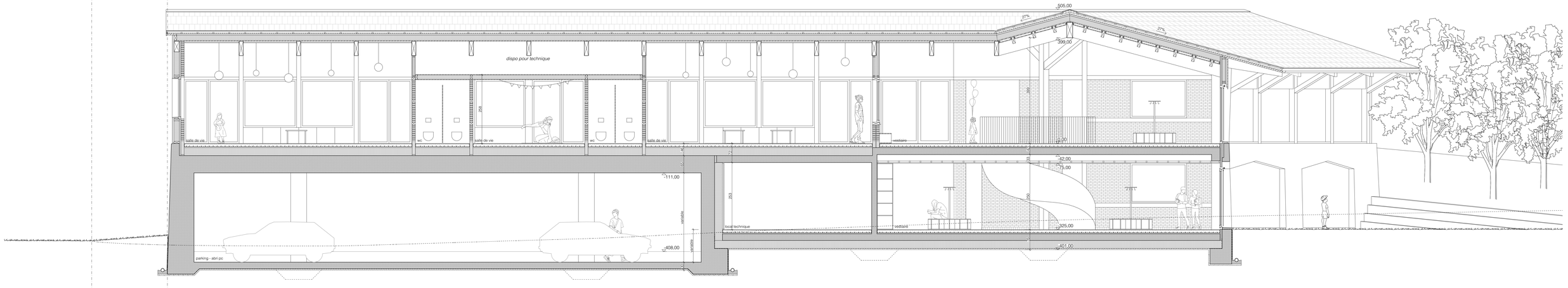


Coupe A I 1/50

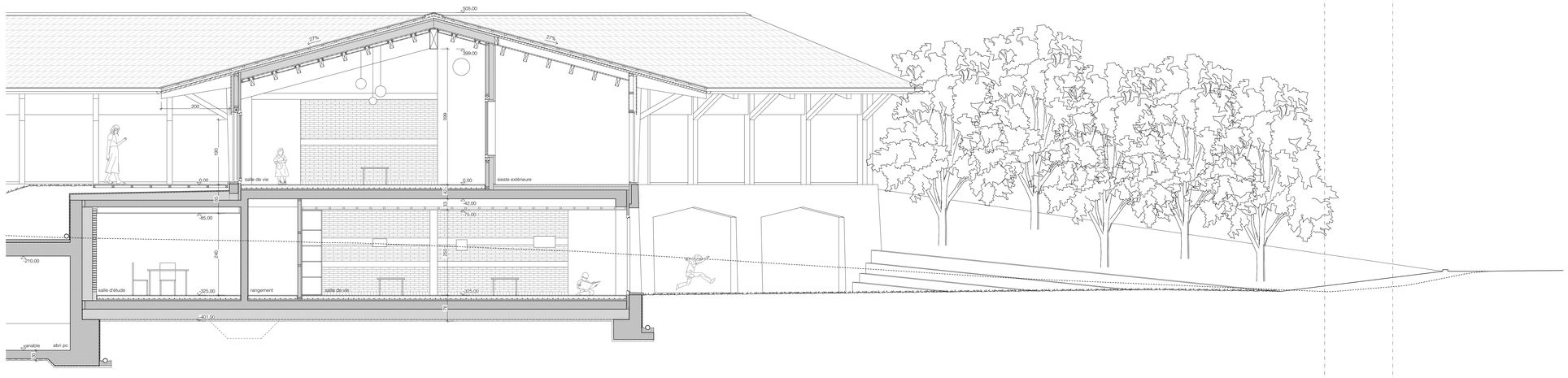


Coupe B I 1/50

10m 5m 2m 1m 0



Coupe C I 1/50

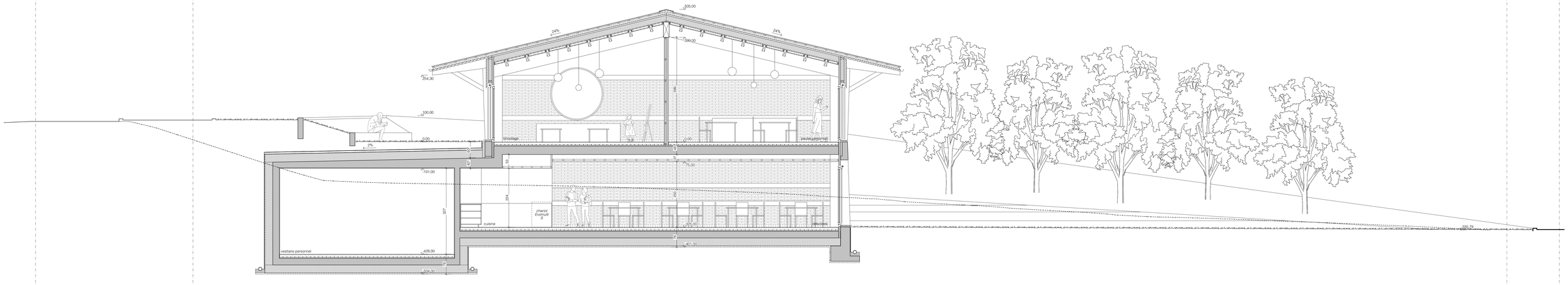


Coupe D I 1/50

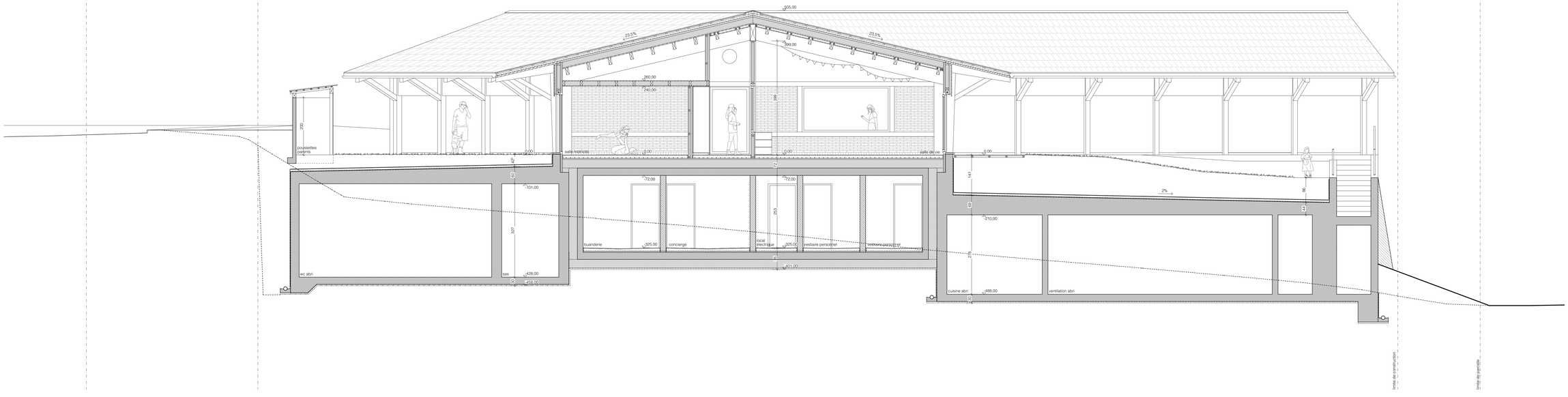
10m 5m 2m 1m 0

limite de propriété

limite de constructibilité

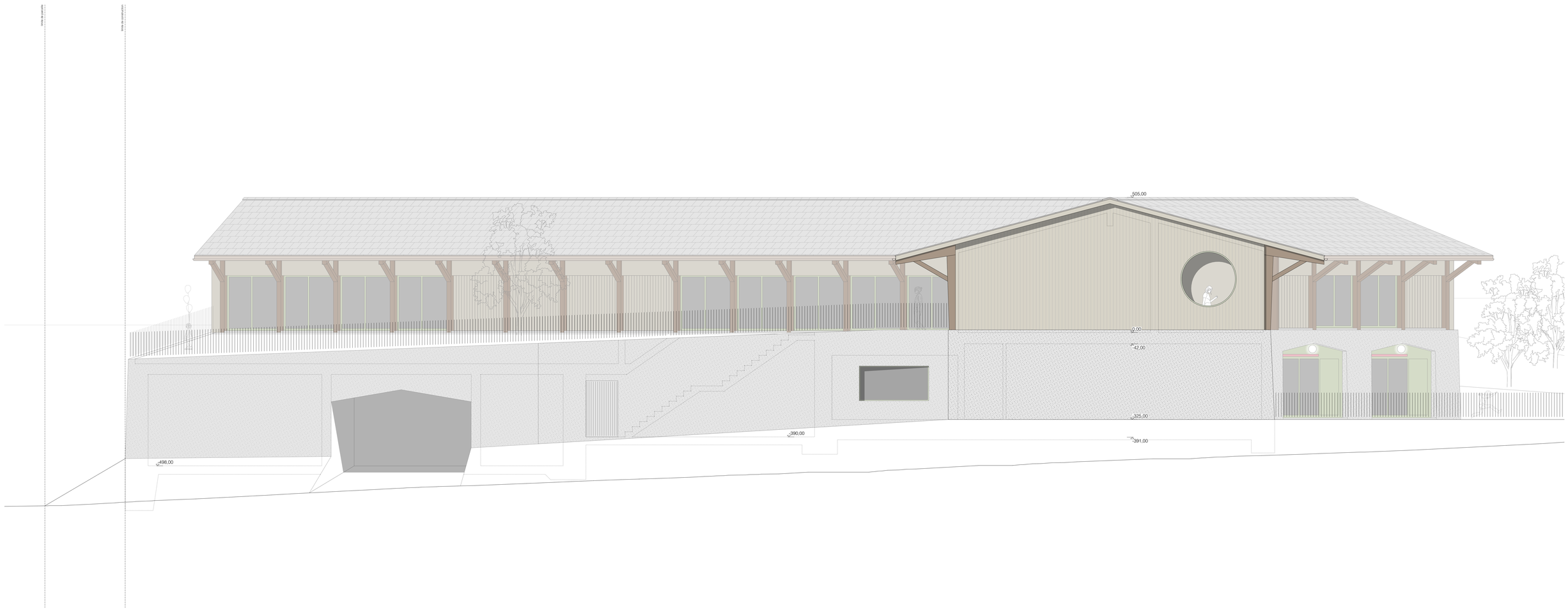


Coupe E I 1/50



Coupe F I 1/50

10m 5m 2m 1m 0

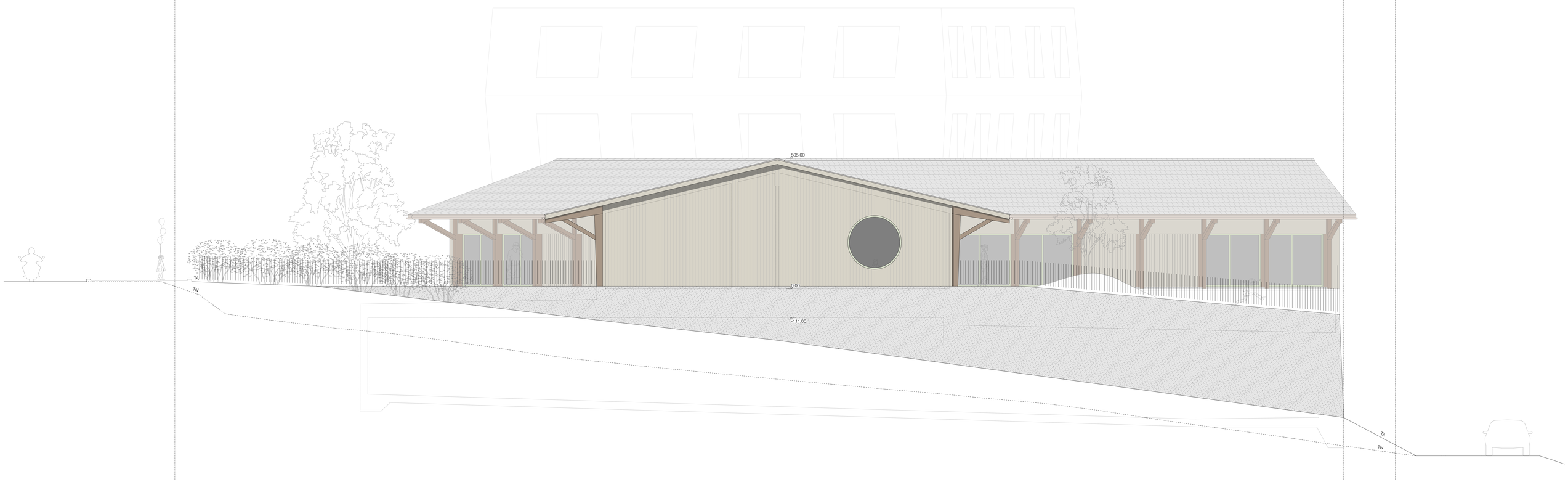


Façade Sud-Est | 1/50

10m 5m 2m 1m 0

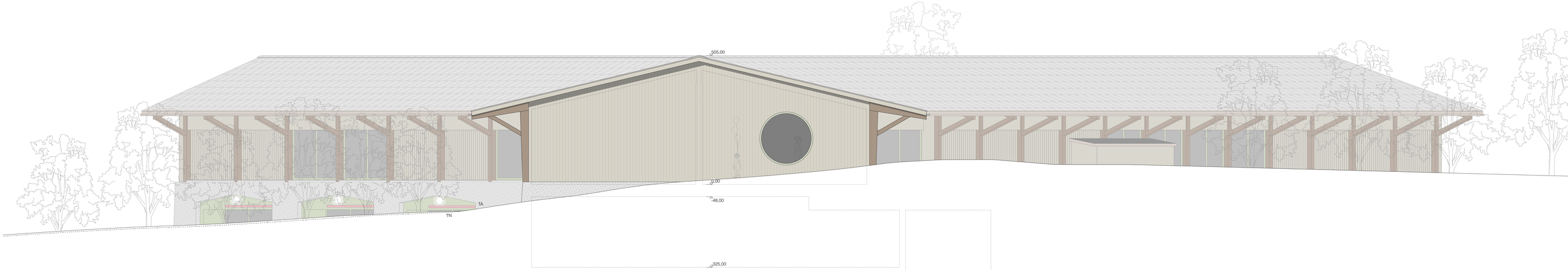
limite de construction

limite de propriété



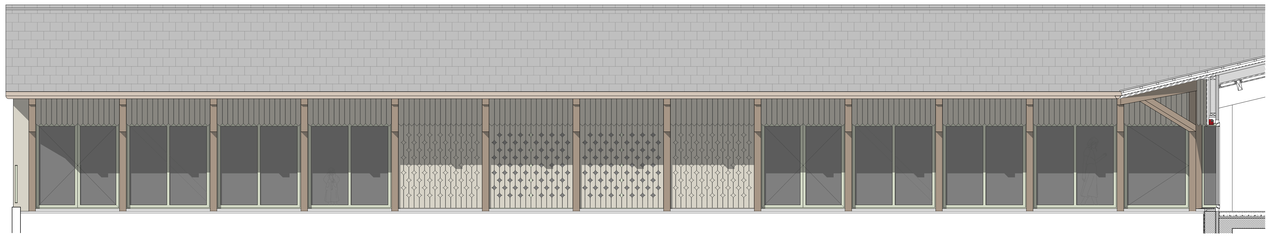
Façade Ouest I 1/50

10m 5m 2m 1m 0

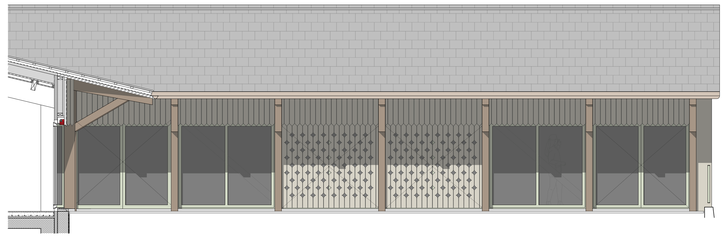


Façade Nord-Est | 1/50





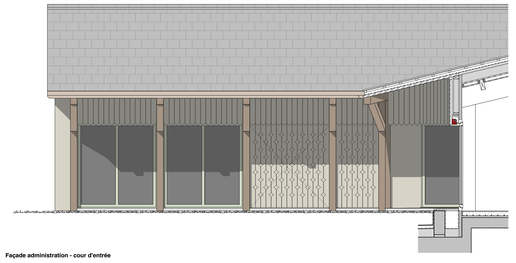
Façade crèche - cour Sud



Façade nurserie - cour Sud



Façade crèche - cour d'entrée



Façade administration - cour d'entrée



Façade UAPE et nurserie - cour Est



Façade réfectoire et administration - cour Est

10m 5m 2m 1m 0

Annexe C – Estimation des coûts de construction (21 pages)

NCUAPE VOLLÈGES | DEVIS ±10%
PHASE 4.32 PROJET DE L'OUVRAGE | CFC 3 CHIFFRES TTC

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
1	**Travaux préparatoires**	**CHF 459500,00**	**CHF 297500,00**	**CHF 61200,00**	**CHF 818200,00**	**CHF 762700,00**	**7,28%**
10	Relevé, études géotechnique	CHF 4000,00	CHF 4000,00	CHF -	CHF 8000,00	CHF 8000,00	
100	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
101	*Relevés des bâtiments voisins (avant/après travaux)*	*CHF 4000,00*	*CHF 4000,00*	*CHF -*	*CHF 8000,00*		
102	*Etudes géotechniques*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
103	*Etudes des eaux souterraines*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
104	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
109	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
110	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
111	*Défrichage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
112	*Démolitions*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
113	*Démontages*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
114	*Déplacements de terre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
115	*Forages et coupes dans béton et maçonnerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
116	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
119	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
12	Protections, aménagements provisoires	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 48600,00	
120	*Poste d'attente (mesures provisoires)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
121	*Protection d'ouvrages existants*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
122	*Aménagements provisoires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
123	*Reprise en sous-œuvre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
124	*Travaux d'entretien*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
125	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
129	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
13	Installations de chantier en commun	CHF 308800,00	CHF 111500,00	CHF 51200,00	CHF 471500,00	CHF 375300,00	
130	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
131	*Clôtures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
132	*Accès, places*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
133	*Bureau de la direction des travaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
134	*Cantonnements, réfectoires, cuisines*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
135	*Installations provisoires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
136	*Frais d'énergie et d'eau, etc.*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
137	*Fermetures et couvertures provisoires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
138	*Tri des déchets de chantier*	*CHF 34300,00*	*CHF 12400,00*	*CHF 5700,00*	*CHF 52400,00*		
139	*Divers (TOTAL env. 4% CFC 2 sans honoraires)*	*CHF 274500,00*	*CHF 99100,00*	*CHF 45500,00*	*CHF 419100,00*		
14	Adaptation des bâtiments	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 10000,00	
140	*Poste d'attente*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
141	*Mise en forme du terrain, gros œuvre 1*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
142	*Gros œuvre 2*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
143	*Installations électriques*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
144	*Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
145	*Installations sanitaires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
146	*Installations de transport*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
147	*Aménagements intérieurs 1*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
148	*Aménagements intérieurs 2*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
149	*Divers*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
15	Adaptation du réseau de conduites existantes	CHF 10000,00	CHF 10000,00	CHF 10000,00	CHF 30000,00	CHF 20000,00	
150	*Poste d'attente*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
151	*Terrassements*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
152	*Canalisations*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
153	*Electricité*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
154	*Chauffage, ventil, conditionnment d'air, réfrigération (adaptation du réseau)*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
155	*Eau et gaz (adaptation du réseau)*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
156	*Travaux accessoires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
157	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
159	*Divers (adaptation des réseaux)*	*CHF 10000,00*	*CHF 10000,00*	*CHF 10000,00*	*CHF 30000,00*		
16	Adaptation des voies de circulation existantes	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
160	*Poste d'attente*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
161	*Routes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
162	*Voies ferrée*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
163	*Voie naviguable*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
164	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
169	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
17	Fondations spéciales, protec. de fouilles, étanchement ouvrages enterrés	CHF 136700,00	CHF 172000,00	CHF -	CHF 308700,00	CHF 300800,00	
170	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
171	*Pieux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
172	*Enceintes de fouille (paroi clouée)*	*CHF 125500,00*	*CHF 160800,00*	*CHF -*	*CHF 286300,00*		
173	*Etayages*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
174	*Ancrages*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
175	*Etanchement des ouvrages enterrés*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
176	*Epuisement des eaux*	*CHF 11200,00*	*CHF 11200,00*	*CHF -*	*CHF 22400,00*		
177	*Amélioration des sols de fondation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
178	*Travaux accessoires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
179	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
18	Réserve	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
180	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
181	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
189	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
19	Honoraires (compris dans CFC 29)	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
190	*Poste d'attente*	*CHF -*		*CHF -*	*CHF -*		
191	*Architecte*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
192	*Ingénieur civil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
193	*Ingénieur électricien*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
194	*Ingénieur CVCR*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
195	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
196	*Spécialistes (géomètre, géologue, géotechnicien, économiste construction...)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
197	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
199	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
2	**Bâtiment**	**CHF 8812400,00**	**CHF 2918200,00**	**CHF 275800,00**	**CHF 12006400,00**	**CHF 10643960,00**	**12,80%**
20	Excavation	CHF 366800,00	CHF 536800,00	CHF -	CHF 903600,00	CHF 900200,00	
200	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
201	*Fouilles en pleine masse*	*CHF 347300,00*	*CHF 512000,00*	*CHF -*	*CHF 859300,00*		
202	*... (remblayage)*	*CHF 19500,00*	*CHF 24800,00*	*CHF -*	*CHF 44300,00*		
209	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
21	Gros œuvre 1	CHF 2325100,00	CHF 1212200,00	CHF -	CHF 3537300,00	CHF 3198700,00	
210	*Poste d'attente (installation chantier)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
211	*Travaux de l'entreprise de maçonnerie*	*CHF 1204200,00*	*CHF 1163600,00*	*CHF -*	*CHF 2367800,00*		
212	*Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie*	*CHF 27000,00*	*CHF 48600,00*	*CHF -*	*CHF 75600,00*		
213	*Construction en acier*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
214	*Construction en bois*	*CHF 1093900,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 1093900,00*		
215	*Construction légère préfabriquée*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
216	*Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
217	*Eléments préconfectionnés pour abris PC*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
218	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
219	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
22	Gros œuvre 2	CHF 1072200,00	CHF 69200,00	CHF -	CHF 1141400,00	CHF 1359800,00	
220	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
221	*Fenêtres, portes extérieures*	*CHF 425100,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 425100,00*		
222	*Ferblanterie*	*CHF 393800,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 393800,00*		
223	*Protection contre la foudre*	*CHF 50000,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 50000,00*		
224	*Couverture*	*CHF 76900,00*	*CHF 62900,00*	*CHF -*	*CHF 139800,00*		
225	*Etanchéités et isolations*	*CHF 96800,00*	*CHF 6300,00*	*CHF -*	*CHF 103100,00*		
226	*Crépissage de façade*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
227	*Traitement des surfaces*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
228	*Fermetures extérieures, protection contre le soleil*	*CHF 29600,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 29600,00*		
229	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
23	Installations électriques	CHF 546000,00	CHF 68300,00	CHF 25000,00	CHF 639300,00	CHF 459860,00	
230	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
231	*Appareils à courant fort*	*CHF 40000,00*	*CHF 3300,00*	*CHF 2200,00*	*CHF 45500,00*		
232	*Installations de courant fort*	*CHF 245400,00*	*CHF 58400,00*	*CHF 15200,00*	*CHF 319000,00*		
233	*Lustrerie*	*CHF 64900,00*	*CHF 4400,00*	*CHF 6500,00*	*CHF 75800,00*		
234	*Appareils consommateurs d'énergie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
235	*Appareils à courant faible*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
236	*Installations à courant faible*	*CHF 147000,00*	*CHF 1100,00*	*CHF -*	*CHF 148100,00*		
237	*Gestion technique du bâtiment*	*CHF 43300,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 43300,00*		
238	*Installation provisoires*	*CHF 5400,00*	*CHF 1100,00*	*CHF 1100,00*	*CHF 7600,00*		
239	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et réfrigération (installations)	CHF 851800,00	CHF 99300,00	CHF -	CHF 951100,00	CHF 592400,00	
240	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
241	*Fourniture de porteurs d'énergie, stockage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
242	*Production de chaleur*	*CHF 237000,00*	*CHF 16900,00*	*CHF -*	*CHF 253900,00*		
243	*Distribution de chaleur*	*CHF 105300,00*	*CHF 15000,00*	*CHF -*	*CHF 120300,00*		
244	*Installations de ventilation*	*CHF 409500,00*	*CHF 52400,00*	*CHF -*	*CHF 461900,00*		
245	*Installations de conditionnement d'air*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
246	*Installations de réfrigération*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
247	*Installations spéciales*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
248	*Isolation de tuyauterie, gaines, appareils, installations CVCF*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
249	*Divers (MCR selon estimation ALTIS)*	*CHF 100000,00*	*CHF 15000,00*	*CHF -*	*CHF 115000,00*		
25	Installations sanitaires	CHF 234000,00	CHF 35200,00	CHF -	CHF 269200,00	CHF 477600,00	
250	*Poste d'attente*	*CHF 4000,00*	*CHF 3200,00*	*CHF -*	*CHF 7200,00*		
251	*Appareils sanitaires courants*	*CHF 80000,00*	*CHF 5000,00*	*CHF -*	*CHF 85000,00*		
252	*Appareils sanitaires spéciaux*	*CHF 15000,00*	*CHF 3000,00*	*CHF -*	*CHF 18000,00*		
253	*Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation*	*CHF 10000,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 10000,00*		
254	*Tuyauterie sanitaire*	*CHF 90000,00*	*CHF 10000,00*	*CHF -*	*CHF 100000,00*		
255	*Isolations d'installations sanitaires*	*CHF 20000,00*	*CHF 4000,00*	*CHF -*	*CHF 24000,00*		
256	*Unités avec installations sanitaires incorporées*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
257	*Tableaux électriques et pneumatiques*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
258	*Agencements de cuisine*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
259	*Divers*	*CHF 15000,00*	*CHF 10000,00*	*CHF -*	*CHF 25000,00*		
26	Installations de transport	CHF 50400,00	CHF 67100,00	CHF -	CHF 117500,00	CHF 76700,00	
260	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
261	*Ascenceur, monte-charge*	*CHF 50400,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 50400,00*		
262	*Escaliers roulants, trottoires roulants*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
263	*Installations de nettoyage de façade*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
264	*Installations de manutention diverses*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
265	*Dispositifs de levage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
266	*Systèmes automatiques de parcage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
267	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
269	*Divers (fermeture garage)*	*CHF -*	*CHF 67100,00*	*CHF -*	*CHF 67100,00*		
					CHF -		
27	Aménagements intérieurs 1	CHF 570800,00	CHF 70000,00	CHF -	CHF 640800,00	CHF 654900,00	
270	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
271	*Plâtrerie*	*CHF 31600,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 31600,00*		
272	*Ouvrages métalliques*	*CHF 14200,00*	*CHF 60000,00*	*CHF -*	*CHF 74200,00*		
273	*Menuiserie*	*CHF 401300,00*	*CHF 6800,00*	*CHF -*	*CHF 408100,00*		
274	*Vitrages intérieurs spéciaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
275	*Système de verrouillage*	*CHF 3700,00*	*CHF 3200,00*	*CHF -*	*CHF 6900,00*		
276	*Dispositifs intérieurs de fermeture*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
277	*Cloisons en éléments (amovibles)*	*CHF 120000,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 120000,00*		
278	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
279	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
28	Aménagements intérieurs 2	CHF 554500,00	CHF 51200,00	CHF -	CHF 605700,00	CHF 683800,00	
280	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
281	*Revêtements de sol*	*CHF 250700,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 250700,00*		
282	*Revêtements de paroi*	*CHF 20600,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 20600,00*		
283	*Faux plafonds*	*CHF 217100,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 217100,00*		
284	*Fumisterie et poêlerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
285	*Traitement des surfaces*	*CHF 23000,00*	*CHF 36900,00*	*CHF -*	*CHF 59900,00*		
286	*Assèchement du bâtiment*	*CHF 3200,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 3200,00*		
287	*Nettoyage du bâtiment*	*CHF 26700,00*	*CHF 10100,00*	*CHF -*	*CHF 36800,00*		
288	*Jardinage (bâtiment)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
289	*Divers (signalétique)*	*CHF 13200,00*	*CHF 4200,00*	*CHF -*	*CHF 17400,00*		
29	Honoraires	CHF 2240800,00	CHF 708900,00	CHF 250800,00	CHF 3200500,00	CHF 2240000,00	
290	*Poste d'attente (frais groupement)*	*CHF 77600,00*	*CHF 25900,00*	*CHF -*	*CHF 103500,00*		
291.1	*Architecte*	*CHF 825000,00*	*CHF 275000,00*	*CHF -*	*CHF 1100000,00*		
291.2	*Direction de travaux*	*CHF 516200,00*	*CHF 172100,00*	*CHF -*	*CHF 688300,00*		
292.1	*Ingénieur civil*	*CHF 509600,00*	*CHF 186100,00*	*CHF -*	*CHF 695700,00*		
292.2	*Ingénieur bois*	*CHF 127700,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 127700,00*		
293	*Ingénieur électricien*	*CHF 67700,00*	*CHF 20000,00*	*CHF -*	*CHF 87700,00*		
294	*Ingénieur CVCR*	*CHF 75600,00*	*CHF 25000,00*	*CHF -*	*CHF 100600,00*		
295	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF 25700,00*	*CHF 8500,00*	*CHF -*	*CHF 34200,00*		
296.0	*Géomètre*	*CHF 5600,00*	*CHF 1800,00*	*CHF -*	*CHF 7400,00*		
296.3	*Physique du bâtiment*	*CHF 10600,00*	*CHF 3500,00*	*CHF -*	*CHF 14100,00*		
296.4	*Acousticien*	*CHF 10600,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 10600,00*		
296.5	*Architecte paysagiste*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 250800,00*	*CHF 250800,00*		
297.0	*Spécialiste feu*	*CHF 12300,00*	*CHF 4000,00*	*CHF -*	*CHF 16300,00*		
297.1	*Géologue*	*CHF 11700,00*	*CHF 3900,00*	*CHF -*	*CHF 15600,00*		
297.2	*Ingénieur mobilité*	*CHF 14800,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 14800,00*		
297.3	*Graphiste*	*CHF 8700,00*	*CHF 3000,00*	*CHF -*	*CHF 11700,00*		
298	*Ingénieur en gestion technique*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
299.1	*ATMO (ALTIS)*	*CHF 19000,00*	*CHF 6000,00*	*CHF -*	*CHF 25000,00*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
3	**Equipements d'exploitation**	**CHF 326300,00**	**CHF 500000,00**	**CHF -**	**CHF 826300,00**	**CHF 871000,00**	**-5,13%**
30	Excavation	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
300	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
301	*Fouilles en pleine masse*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
302	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
309	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
31	Gros œuvre 1	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
310	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
311	*Travaux de l'entreprise de maçonnerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
312	*Construction préfabriquée ne béton et en maçonnerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
313	*Construction en acier*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
314	*Construction en bois*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
315	*Construction légère préfabriquée*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
316	*Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
317	*Eléments préconfectionnés pour abris PC*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
318	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
319	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
32	Gros œuvre 2	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
320	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
321	*Fenêtres, portes extérieures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
322	*Ferblanterie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
323	*Protection contre la foudre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
324	*Couverture*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
325	*Etanchéités et isolations spéciales*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
326	*Crépissage de façade*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
327	*Traitement des surfaces*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
328	*Dispositifs de fermeture, protection contre le soleil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
329	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
33	Installations électriques	CHF 35100,00	CHF -	CHF -	CHF 35100,00	CHF 35000,00	
330	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
331	*Appareils à courant fort*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
332	*Installations de courant fort*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
333	*Lustrerie (éléments spéciaux)*	*CHF 35100,00*		*CHF -*	*CHF 35100,00*		
334	*Appareils consommateurs d'énergie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
335	*Appareils à courant faible*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
336	*Installations à courant faible*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
337	*Gestion technique du bâtiment*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
338	*Installation provisoires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
339	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
34	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et réfrigération (installations)	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
340	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
341	*Fourniture de porteurs d'énergie, stockage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
342	*Production de chaleur*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
343	*Distribution de chaleur*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
344	*Installations de ventilation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
345	*Installations de conditionnement d'air*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
346	*Installations de réfrigiration*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
347	*Installations spéciales*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
348	*Isolation de tuyauterie, gaines, appareils, installations CVCF*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
349	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
35	Installations sanitaires	CHF 291200,00	CHF -	CHF -	CHF 291200,00	CHF 336000,00	
350	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
351	*Appareils sanitaires courants*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
352	*Appareils sanitaires spéciaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
353	*Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
354	*Tuyauterie sanitaire*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
355	*Isolations d'installations sanitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
356	*Unités avec installations sanitaires incorporées*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
357	*Tableaux électriques et pneumatiques*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
358	*Agencements de cuisine*	*CHF 291200,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 291200,00*		
359	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
36	Installations de transport, installations de stockage	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
360	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
361	*Ascenceur, monte-charge*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
362	*Escaliers roulants, trottoirs roulants*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
363	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
364	*Installations de manutention diverses*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
365	*Dispositifs de levage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
366	*Systèmes automatiques de parcage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
367	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
368	*Installations de stockage diverses*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
369	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
37	Aménagements intérieurs 1	CHF -	CHF 500000,00	CHF -	CHF 500000,00	CHF 500000,00	
370	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
371	*Plâtrerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
372	*Ouvrages métalliques*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
373	*Menuiserie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
374	*Vitrages intérieurs spéciaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
375	*Système de verrouillage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
376	*Dispositifs intérieurs de fermeture*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
377	*Cloisons en éléments (amovibles)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
378	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
379	*Divers (équipement abri PC)*	*CHF -*	*CHF 500000,00*	*CHF -*	*CHF 500000,00*		
38	Aménagements intérieurs 2	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
380	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
381	*Revêtements de sol*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
382	*Revêtements de paroi*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
383	*Faux plafonds*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
384	*Fumisterie et poêlerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
385	*Traitement des surfaces intérieures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
386	*Assèchement du bâtiment*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
387	*Nettoyage du bâtiment*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
388	*Jardinage (équipements d'exploitation)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
389	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
39	Honoraires (compris dans CFC 29)	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
390	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
391	*Architecte*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
392	*Ingénieur civil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
393	*Ingénieur électricien*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
394	*Ingénieur CVCR*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
395	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
396	*Spécialistes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
397	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
398	*Ingénieur en gestion technique*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
399	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
4	**Aménagements extérieurs**	**CHF 27000,00**	**CHF -**	**CHF 1009900,00**	**CHF 1036900,00**	**CHF 1346000,00**	**-22,96%**
40	Mise en forme du terrain	CHF -	CHF -	CHF 86400,00	CHF 86400,00	CHF 86400,00	
400	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
401	*Déplacements de terre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 86400,00*	*CHF 86400,00*		
402	*Canalisations*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
403	*...*			*CHF -*			
409	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
41	Constructions	CHF -	CHF -	CHF 152700,00	CHF 152700,00	CHF 223000,00	
410	*Poste d'attente (installation de chantier)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
411	*Travaux de l'entreprise de maçonnerie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 152700,00*	*CHF 152700,00*		
412	*Démolitions*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
413	*Autres travaux relevant du gros œuvre 1*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
414	*Gros œuvre 2*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
415	*Aménagements intérieurs 1 (revêtements sol et bordures)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
416	*Aménagements intérieurs 2 (ouvrages)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
417	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
419	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
42	Jardins	CHF -	CHF -	CHF 660800,00	CHF 660800,00	CHF 415000,00	
420	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
421	*Jardinage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 402200,00*	*CHF 402200,00*		
422	*Clôtures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
423	*Equipements, engins*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 130900,00*	*CHF 130900,00*		
424	*Places de jeux et de sport*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 105300,00*	*CHF 105300,00*		
425	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
429	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 22400,00*	*CHF 22400,00*		
43	Réserve	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
430	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
431	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
439	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
					CHF -		
44	Installations	CHF -	CHF -	CHF 30000,00	CHF 30000,00	CHF 20000,00	
440	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
441	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
442	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
443	*Installations électriques*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF 20000,00*	*CHF 20000,00*		
444	*Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigiration*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF 10000,00*	*CHF 10000,00*		
445	*Installations sanitaires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF 10000,00*		
446	*Installations de transport*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
447	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
449	*Divers*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
45	Conduites de raccordement aux réseaux (intérieur parcelle)	CHF 27000,00	CHF -	CHF 80000,00	CHF 107000,00	CHF 27000,00	
450	*Poste d'attente*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
451	*Terrassements*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
452	*Canalisations (raccordement au réseau)*	*CHF 27000,00*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF 27000,00*		
453	*Electricité (raccordement au réseau)*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
454	*Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigiration*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
455	*Eau et gaz (raccordement au réseau)*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
456	*Travaux accessoires*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
457	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
459	*Divers*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF 80000,00*	*CHF 80000,00*		
46	Superstructure	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 314600,00	
460	*Poste d'attente*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
461	*Terrassements*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
462	*Petits ouvrages en béton*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
463	*Travaux de superstructures*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
464	*Asainissements*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
465	*Conduites industrielles, canalisations*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
466	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
467	*...*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
468	*Second œuvre*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
469	*Divers*	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *	*CHF - *		
47	Petits ouvrages d'art	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
470	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
471	*Excavation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
472	*Structure porteuse*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
473	*Travaux de superstructures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
474	*Asainissements*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
475	*Conduites industrielles, canalisations*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
476	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
477	*Installations de transport*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
478	*Second œuvre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
479	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
48	Petits ouvrages d'art souterrains	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
480	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
481	*Travaux d'avancement*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
482	*Revêtements, voûtes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
483	*Travaux de superstructures*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
484	*Drainage et alimentation en eau*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
485	*Conduites industrielles, canalisations*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
486	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
487	*Installations de transport*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
488	*Second œuvre*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
489	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
49	Honoraires (compris dans CFC 29)	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 260000,00	
490	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
491	*Architecte*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
492	*Ingénieur civil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
493	*Ingénieur électricien*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
494	*Ingénieur CVCR*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
495	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
496	*Spécialistes (géomètre, géologue., archi paysagiste, économiste)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
497	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
498	*Ingénieur en gestion technique*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
499	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**CHF 411800,00**	**CHF 148700,00**	**CHF 68300,00**	**CHF 628800,00**	**CHF 811900,00**	**-22,55%**
50	(TOTAL CFC 5), env. 6% CFC 2	CHF 411800,00	CHF 148700,00	CHF 68300,00	CHF 628800,00	CHF -	
500	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
501	*Concours d'architecture*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
502	*Concours de génie civil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
503	*Concours d'aménagement extérieur*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
504	*Concours de création artistique*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
505	*Concours d'urbanisme*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
506	*Concours d'architecture d'intérieur*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
507	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
509	*Divers (TOTAL CFC 5), env. 6% CFC 2*	*CHF 411800,00*	*CHF 148700,00*	*CHF 68300,00*	*CHF 628800,00*		
51	Autorisations, taxes *(inclus)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
510	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
511	*Autorisations, gabarits, taxes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
512	*Taxes de raccordement*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
513	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
519	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
52	Échantillons, maquettes, reproductions, documents	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
520	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
521	*Echantillons, essais de matériaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
522	*Maquettes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
523	*Photos*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
524	*Reproduction de documents, tirages, héligraphies*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
525	*Documents promotionnels, plaquettes*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
526	*Images 3D*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
527	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
529	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
53	Assurances *(inclus)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
530	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
531	*Assurances pour travaux en cours*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
532	*Assurances spéciales*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
533	*Franchise en cas de sinistre pendant la durée des travaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
534	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
539	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
					CHF -		
54	Financement à partir du début des travaux *(non compris)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
540	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
541	*Construction d'hypotèques sur immeubles*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
542	*Intérêts sur crédit de construction, frais bancaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
543	*Intérêts sur drouît de superficie*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
544	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
545	*Intérêts sur fonds propres*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
546	*Impôts foncier pendant la durée des travaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
547	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
548	*Remboursement*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
549	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
55	Prestations du maître d'ouvrage *(non compris)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
550	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
551	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
557	*Programme d'exploitation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
558	*Conduite des travaux, surveillance des travaux*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
559	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
56	Autres frais secondaires *(inclus)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
560	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
561	*Frais de surveillance par des tiers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
562	*Dédommagement de voisins et de locataires, frais d'utilisation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
563	*Location de terrain appartenant à des tiers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
564	*Expertises*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
565	*Frais de voyage*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
566	*Pose de la première pierre, bouquet, inauguration*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
567	*Frais de justice et d'avocat*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
568	*Panneaux publicitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
569	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
57	TVA *(non compris)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
570	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
571	*Terrain*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
572	*Travaux préparatoires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
573	*Bâtiment*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
574	*Equipements d'exploitation*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
575	*Aménagements extérieurs*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
576	*Frais secondaires et comptes d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
577	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
579	*Ameublement et décoration*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
58	Comptes d'attente pour provisions et réserves	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
580	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
581	*Provisions pour frais probables*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
582	*Réserves pour renchérissement*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
583	*Réserve pour imprévus*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
584	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
589	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
59	Comptes d'attente pour honoraires *(non compris)*	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
590	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
591	*Architecte*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
592	*Ingénieur civil*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
593	*Ingénieur électricien*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
594	*Ingénieur CVCR*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
595	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
596	*Spécialistes (géomètre, géologue., archi paysagiste, économiste)*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
597	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
598	*Ingénieur en gestion technique du bâtiment*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
599	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
9	**Ameublement et décoration**	**CHF 331100,00**	**CHF -**	**CHF 17500,00**	**CHF 348600,00**	**CHF 540000,00**	**-35,44%**
90	Meubles / jeux	CHF 292500,00	CHF -	CHF -	CHF 292500,00	CHF 400000,00	
900	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
901	*Equipements de vestiaires et rayonnages*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
902	*Equipements de sport*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
903	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
908	*Equipements d'abris PC*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
909	*Divers (selon descriptif reçu)*	*CHF 292500,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 292500,00*		
91	Luminaires	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
910	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
911	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
919	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
92	Textiles	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
920	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
921	*Rideaux et accessoires*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
922	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
929	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
93	Appareils, machines	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
930	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
931	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
939	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
94	Petit inventaire	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
940	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
941	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
949	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
95	Réserve	CHF 17500,00	CHF -	CHF 17500,00	CHF 35000,00	CHF 50000,00	
950	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
951	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
959	*Divers*	*CHF 17500,00*		*CHF 17500,00*	*CHF 35000,00*		
96	Moyens de transport	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	

NCUAPE VOLLÈGES | DEVIS ±10%
PHASE 4.32 PROJET DE L'OUVRAGE | CFC 3 CHIFFRES TTC

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
960	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
961	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
969	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
97	Matériel de consommation	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	
970	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
971	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
979	*Divers*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
					CHF -		
98	Œuvres d'art (% culturel)	CHF 21100,00	CHF -	CHF -	CHF 21100,00	CHF 20000,00	
980	*Poste d'attente*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
981	*...*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF -*		
989	*Divers*	*CHF 21100,00*	*CHF -*	*CHF -*	*CHF 21100,00*		
99	Honoraires (compris CFC 29)	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 55000,00	
990	*Poste d'attente*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
991	*Architecte*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
992	*Ingénieur civil*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
993	*Ingénieur électricien*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
994	*Ingénieur CVCR*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
995	*Ingénieur en installations sanitaires*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
996	*Spécialistes (géomètre, géologue., archi paysagiste, économiste)*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
997	*...*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
998	*Ingénieur en gestion technique du bâtiment*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		
999	*Divers*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*	*CHF 0,00*		

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

NCUAPE VOLLÈGES | DEVIS ±10%
PHASE 4.32 PROJET DE L'OUVRAGE | CFC 3 CHIFFRES TTC

Devis (±10%) réalisé sur la base du projet de l'ouvrage présenté lors de la séance de commission du 01.09.2025

		NCUAPE	ABRI PC	AMEN. EXT	TOTAL	ESTIMATION DES COÛTS 19.05.25	%
1	Travaux préparatoires	CHF 459500,00	CHF 297500,00	CHF 61200,00	CHF 818200,00	CHF 762700,00	7,28%
2	Bâtiment	CHF 8812400,00	CHF 2918200,00	CHF 275800,00	CHF 12006400,00	CHF 10643960,00	12,80%
3	Equipements d'exploitation	CHF 326300,00	CHF 500000,00	CHF -	CHF 826300,00	CHF 871000,00	-5,13%
4	Aménagements extérieurs	CHF 27000,00	CHF -	CHF 1009900,00	CHF 1036900,00	CHF 1346000,00	-22,96%
5	Frais secondaires et comptes d'attente	CHF 411800,00	CHF 148700,00	CHF 68300,00	CHF 628800,00	CHF 811900,00	-22,55%
9	Ameublement et décoration	CHF 331100,00	CHF -	CHF 17500,00	CHF 348600,00	CHF 540000,00	-35,44%
TOTAL		CHF 10368100,00	CHF 3864400,00	CHF 1432700,00	CHF 15665200,00	CHF 14975560,00	4,61%
%		66,19%	24,67%	9,15%	100,00%		

Marge du devis (±10%) selon SIA 102

TOTAL + 10%	CHF	11404910,00	CHF	4250840,00	CHF	1575970,00	CHF	17231720,00
TOTAL - 10%	CHF	9331290,00	CHF	3477960,00	CHF	1289430,00	CHF	14098680,00

Montants non comptabilisés dans le devis

Toiture photovoltaïque type tuiles Freesun Heritage
- montant pris en charge par EVB selon e-mail de M. Lauzière Robin du 23.07.2025

Requalification du Chemin de la Morintze et sécurisation de la Route de Bagnes
- montant à chiffrer suite à la consultation et préavis du Canton
- subventions cantonales à déterminer selon préavis du Canton

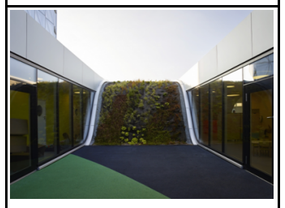
Subventions éventuelles Minergie P
- montant à déterminer

Groupement NCUAPE / p.a. Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Annexe D1 – Comparatif avec les projets similaires (1 page)

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF (01.09.25)

(*selon statistiques WERK MATERIAL)

CFC		Crèche "Origami"* Genève Group8 architectes 2013 - 2015		Jardin d'enfants* Würenlingen Kloes, Reichen 2015 - 2017		Crèche* Lancy Lacroix Chessex arch. 2014 - 2015		Kita* Winterthur Marazzi Reinhardt 2015 - 2019		Crèche, nurserie et UAPE* Charrat R2A architectes 2019 - 2022		NCUAPE Saillon Jet architectes 2023 - 2025		NCUAPE Vollèges Charvoz Mojo architectes 2025-2028	
															
										UAPE : 60 crèche : 24 nurserie : 5 TOTAL : 89		UAPE : 60 crèche : 32 nurserie : 10 TOTAL : 102		UAPE : 84 crèche : 36 nurserie : 12 TOTAL : 132	
CFC		**coût indexé**	**part %**	**coût indexé**	**part %**	**coût indexé**	**part %**	**coût indexé**	**part %**	**coût indexé**	**part %**	**coût indexé**		**devis**	**part %**
CFC 1	Travaux préparatoires	CHF 28638,55	0,2%	CHF 188276,12	2,0%	CHF 107679,13	0,9%	CHF 28913,27	0,8%	CHF 18416,34	0,5%			CHF 459500,00	3,9%
CFC 2	Bâtiment	CHF 10779380,54	77,6%	CHF 8043928,86	86,6%	CHF 11606447,32	92,7%	CHF 3071215,07	87,6%	CHF 3074452,12	82,4%			CHF 8812400,00	74,8%
CFC 20	*Excavation*	*CHF 18328,47*	*0,1%*	*CHF 519382,40*	*5,6%*	*CHF 334492,81*	*2,7%*	*CHF 150348,60*	*4,3%*	*CHF 0,00*	*0,0%*			*CHF 366800,00*	*3,1%*
CFC 21	*Gros œuvre 1*	*CHF 1824819,52*	*13,1%*	*CHF 3103306,81*	*33,4%*	*CHF 2897030,47*	*23,2%*	*CHF 896948,68*	*25,6%*	*CHF 688327,12*	*18,5%*			*CHF 2325100,00*	*19,7%*
CFC 22	*Gros œuvre 2*	*CHF 2573992,07*	*18,5%*	*CHF 766088,03*	*8,3%*	*CHF 1247475,24*	*10,0%*	*CHF 427913,77*	*12,2%*	*CHF 333803,99*	*9,0%*			*CHF 1072200,00*	*9,1%*
CFC 23	*Installations électriques*	*CHF 709079,59*	*5,1%*	*CHF 480428,72*	*5,2%*	*CHF 845396,26*	*6,8%*	*CHF 214599,75*	*6,1%*	*CHF 282007,15*	*7,6%*			*CHF 546000,00*	*4,6%*
CFC 24	*Installations CVC*	*CHF 697624,17*	*5,0%*	*CHF 233722,08*	*2,5%*	*CHF 442171,94*	*3,5%*	*CHF 68106,32*	*1,9%*	*CHF 131219,20*	*3,5%*			*CHF 851800,00*	*7,2%*
CFC 25	*Installations sanitaires*	*CHF 487993,62*	*3,5%*	*CHF 142830,16*	*1,5%*	*CHF 508612,77*	*4,1%*	*CHF 118222,52*	*3,4%*	*CHF 157693,32*	*4,2%*			*CHF 234000,00*	*2,0%*
CFC 26	*Installations de transport*	*CHF 1177598,39*	*8,5%*	*CHF 77907,36*	*0,8%*	*CHF 64149,14*	*0,5%*	*CHF 59111,26*	*1,7%*	*CHF 0,00*	*0,0%*			*CHF 50400,00*	*0,4%*
CFC 27	*Aménagements intérieurs 1*	*CHF 309291,29*	*2,2%*	*CHF 1032271,51*	*11,1%*	*CHF 1568221,95*	*12,5%*	*CHF 262145,50*	*7,5%*	*CHF 408622,77*	*11,0%*			*CHF 570800,00*	*4,8%*
CFC 28	*Aménagements intérieurs 2*	*CHF 170682,93*	*1,2%*	*CHF 285660,32*	*3,1%*	*CHF 1312770,73*	*10,5%*	*CHF 140067,81*	*4,0%*	*CHF 475383,77*	*12,7%*			*CHF 554500,00*	*4,7%*
CFC 29	*Honoraires*	*CHF 2809970,49*	*20,2%*	*CHF 1402331,47*	*15,1%*	*CHF 2386126,01*	*19,1%*	*CHF 733750,86*	*20,9%*	*CHF 597394,80*	*16,0%*			*CHF 2240800,00*	*19,0%*
CFC 3	Equipements d'exploitation	CHF 170682,93	1,2%	CHF 0,00	0,0%	CHF 305855,27	2,4%	CHF 0,00	0,0%	CHF 323444,42	8,7%			CHF 326300,00	2,8%
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF 750317,89	5,4%	CHF 506397,84	5,5%	CHF 135172,34	1,1%	CHF 208174,13	5,9%	CHF 201433,39	5,4%			CHF 1432700,00	12,2%
CFC 5	Frais secondaires	CHF 478828,88	3,4%	CHF 473936,44	5,1%	CHF 358548,99	2,9%	CHF 199179,07	5,7%	CHF 55250,03	1,5%			CHF 411800,00	3,5%
CFC 9	Ameublement décoration	CHF 1682775,14	12,1%	CHF 71415,08	0,8%	CHF 0,00	0,0%	CHF 0,00	0,0%	CHF 56401,43	1,5%			CHF 331100,00	2,8%
TOTAL		**CHF 13890623,93**	**100,0%**	**CHF 9283954,34**	**100,0%**	**CHF 12513703,05**	**100,0%**	**CHF 3507481,54**	**100,0%**	**CHF 3729397,73**	**100,0%**	**CHF 11000000,00**	**100,0%**	**CHF 11773800,00**	**100,0%**
Surface SIA 416		1604 m2		1951 m2		1979 m2		632 m2		760 m2		1200 m2		1412 m2	
Coût / m2		**8660 CHF/m2**		**4759 CHF/m2**		**6323 CHF/m2**		**5550 CHF/m2**		**4907 CHF/m2**		**9167 CHF/m2**		**8338 CHF/m2**	
Volume SIA 416		5620 m3		4850 m3		7317 m3		1851 m3		3000 m3		5000 m3		5913 m3	
Coût / m3		**2472 CHF/m3**		**1914 CHF/m3**		**1710 CHF/m3**		**1895 CHF/m3**		**1243 CHF/m3**		**2200 CHF/m3**		**1991 CHF/m3**	

Charvoz - Mojo Architectes Sàrl / Rue de l'industrie 54 / 1950 Sion
ncuape@charvozmojo.ch

Annexe D2 – Comparatif avec le complexe scolaire de Versegères (1 page)

NCUAPE VOLLÈGES | COMPARATIF VERSEGERES (01.09.25)

(*selon documents transmis par la commune de Val de Bagnes)

		NCUAPE + ABRI PC Vollèges Charvoz Mojo architectes 2025-2028		**NCUAPE + ABRI PC Versegères March 2021**
				
		UAPE : 84 crèche : 36 nurserie : 12 TOTAL : 132		UAPE : 48 crèche : 20 nurserie : 10 TOTAL : 78
CFC		**devis**	**part %**	**coût pris en compte :** coût selon décompte final 2021 : 21'900'000 CHF coût indexé (102,0->115,9) : 24'900'000 CHF m3 ECOLE 12'700 m3 m3 NCUAPE + ABRI PC 7'700 m3 ratio m3 NCUAPE+abri env. 40% 24'900'000 CHF x 0,4 =
CFC 1	Travaux préparatoires	CHF 818200,00	5,2%	
CFC 2	Bâtiment	CHF 12006400,00	76,6%	
CFC 20	*Excavation*	*CHF 903600,00*	*5,8%*	
CFC 21	*Gros œuvre 1*	*CHF 3537300,00*	*22,6%*	
CFC 22	*Gros œuvre 2*	*CHF 1141400,00*	*7,3%*	
CFC 23	*Installations électriques*	*CHF 639300,00*	*4,1%*	
CFC 24	*Installations CVC*	*CHF 951100,00*	*6,1%*	
CFC 25	*Installations sanitaires*	*CHF 269200,00*	*1,7%*	
CFC 26	*Installations de transport*	*CHF 117500,00*	*0,8%*	
CFC 27	*Aménagements intérieurs 1*	*CHF 640800,00*	*4,1%*	
CFC 28	*Aménagements intérieurs 2*	*CHF 605700,00*	*3,9%*	
CFC 29	*Honoraires*	*CHF 3200500,00*	*20,4%*	
CFC 3	Equipements d'exploitation	CHF 826300,00	5,3%	
CFC 4	Aménagements extérieurs	CHF 1036900,00	6,6%	
CFC 5	Frais secondaires	CHF 628800,00	4,0%	
CFC 9	Ameublement décoration	CHF 348600,00	2,2%	
TOTAL		**CHF 15665200,00**	**100,0%**	**CHF 9'960'000,00**
Surface SIA 416		2300 m2		1900 m2
Coût / m2		**6'811 CHF/m2**		**5'242 CHF/m2**
Volume SIA 416		9656 m3		7500 m3
Coût / m3		**1'622 CHF/m3**		**1'328 CHF/m3**

Le prix global de 24,9 millions comprend les coûts de construction d'une école, d'une salle de sport, d'un NCUAPE et d'un abri PC.
Ce montant n'est toutefois pas représentatif pour un projet comme le nôtre, car le volume "vide" de la salle de sport tend à diminuer le coût au mètre cube, tout comme la standardisation des salles de classe, qui en facilite la répétition et réduit les coûts.

Prix / places d'accueil	**CHF 118'675,76**	**CHF 127'692,31**

Annexe E – Rapport d'évaluation du projet Boussole 21 (10 pages)

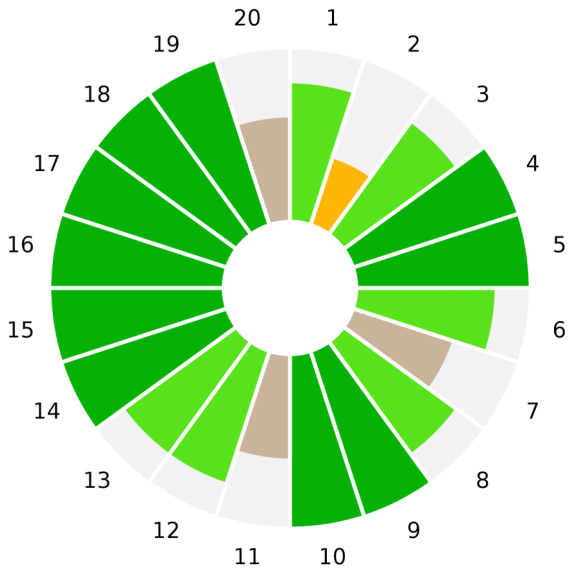
Commune de Val de Bagnes - Marie-Luce Duroux Barman

Évaluation complète | Gestion d'équipe | Validation par expert | Gestion de projet

Evaluation de la durabilité du projet NCUAPE de Vollèges (nurserie, crèche, UAPE, abri PCi)

Synthèse

1.	Mobilité	
2.	Utilisation du sol	
3.	Qualité de l'air extérieur et intérieur	
4.	Cadre de vie et espace public	
5.	Énergie	
6.	Changements climatiques et risques	
7.	Diversité biologique et espace naturel	
8.	Qualité du sol et de l'eau	
9.	Création de richesse	
10.	Conditions cadre pour l'économie	
11.	Résilience économique	
12.	Compétitivité de l'économie et innovation	
13.	Consommation de ressources	
14.	Formation et éducation	
15.	Égalité des chances	
16.	Cohésion sociale	
17.	Santé et prévention	
18.	Culture, sport et loisirs	
19.	Gestion publique	
20.	Gouvernance et partenariat	



Légendes
- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable

- Pas concerné
- À approfondir

- Validé par un expert

Commune de Val de Bagnes - Marie-Luce Duroux Barman

Evaluation de la durabilité du projet NCUAPE de Vollèges (nurserie, crèche, UAPE, abri PCi)


Évaluation complète


Gestion d'équipe


Validation par expert


Gestion de projet

Rapport complet de l'évaluation

Informations générales ..... page 2

Synthèse ..... page 3

Évaluation des critères ..... page 4

Check-list gestion de projet ..... page 8

Références ..... page 9

Informations générales

Porteur de projet

Matthieu Moulin

Directeur opérationnel
Jeunesse, formation et cohésion sociale

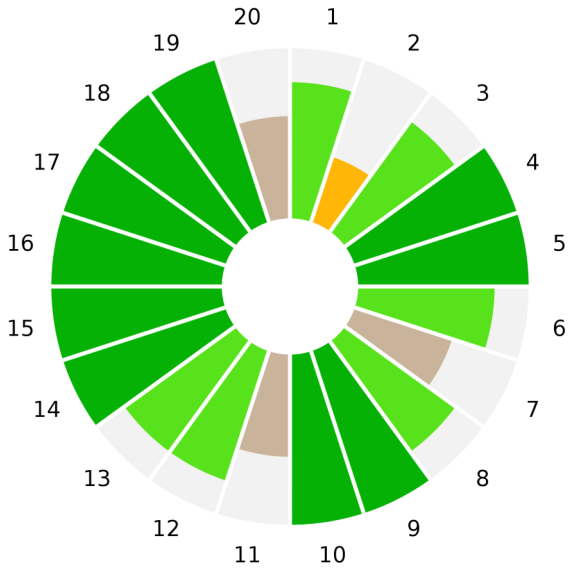
Informations sur le projet

Description
Projet de nouvelle structure d'accueil pour enfants à Vollèges (nurserie, crèche et UAPE)

Contexte
A côté de l'école primaire

Synthèse

1.	Mobilité	
2.	Utilisation du sol	
3.	Qualité de l'air extérieur et intérieur	
4.	Cadre de vie et espace public	
5.	Énergie	
6.	Changements climatiques et risques	
7.	Diversité biologique et espace naturel	
8.	Qualité du sol et de l'eau	
9.	Création de richesse	
10.	Conditions cadre pour l'économie	
11.	Résilience économique	
12.	Compétitivité de l'économie et innovation	
13.	Consommation de ressources	
14.	Formation et éducation	
15.	Égalité des chances	
16.	Cohésion sociale	
17.	Santé et prévention	
18.	Culture, sport et loisirs	
19.	Gestion publique	
20.	Gouvernance et partenariat	



Légendes
- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable

- Pas concerné
- À approfondir

- Validé par un expert

Évaluation des critères

1. Mobilité

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
UAPE bien située, au coeur du village, permet un accès en mobilité douce pour les habitants. Maîtrise des accès en voiture avec des zones de dépose et une zone 30. Les élèves se déplacent à pied entre l'UAPE et l'école. La proximité de l'école évite le déplacement motorisé des élèves. La structure peut accueillir les enfants, de 3 mois à 12 ans. La mutualisation de l'accueil (nurserie, crèche et UAPE) limite les trajet des familles à plusieurs enfants.

Potentiel d'amélioration
Création d'une piste cyclable sur la Route de Bagnes pour favoriser la mobilité douce aux abords de la structure et de l'école.

2. Utilisation du sol

Défavorable avec points favorables

Évaluation de l'impact
Utilisation du sol sur une parcelle non construite jusqu'à maintenant mais optimisation de la surface avec plusieurs usages: nurserie, crèche, UAPE, abri PC, parking et possible salles de classes. Choix judicieux de l'emplacement à proximité de l'école sont favorables à la densification du bâti.

Potentiel d'amélioration
Faible compte tenu de l'emprise du bâtiment.

3. Qualité de l'air extérieur et intérieur

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
Le projet de construction peut être favorable pour autant que la construction soit réalisée avec des matériaux nobles qui limitent les pollutions intérieures : bois, terre crue, enduits naturels, caoutchouc... L'installation d'une ventilation doubles-flux permet de filtrer les particules et d'avoir une qualité d'air intérieure optimale. La modification du régime de vitesse aux abords de la structure participe à l'amélioration des émissions des véhicules et à la réduction des nuisances sonores.

Potentiel d'amélioration
Limiter les nuisances sonores de la cour de jeu (pour le voisinage) en installant des haies végétalisées ou autres éléments "par-bruit".

4. Cadre de vie et espace public

Favorable

Évaluation de l'impact
Le but de la construction, soit une crèche/UAPE/nurserie contribue à la qualité du cadre de vie des habitants. Espace public entre l'école et la structure devra être pensée de manière qualitative dans ce sens (zone de rencontre, bancs, espaces verts,...). Certains espaces de jeux appartenant à la structure seront ouverts et à disposition des habitants.

Potentiel d'amélioration
Ouverture plus large des espaces de jeux au public en dehors des heures d'ouverture de la structure.

5. Énergie

Favorable

Évaluation de l'impact
L'equivalent Label Minergie P-Eco à atteindre assure d'avoir une construction exemplaire tant au niveau de la conception qu'au niveau de l'exploitation du bâtiment. La toiture sera par exemple entièrement couverte de tuiles photovoltaïques. Le complément Eco du label Minergie assure l'utilisation de matériaux durables avec une prise en compte de l'énergie grise.

6. Changements climatiques et risques

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
Le choix du raccord au CAD ou de l'installation d'une PAC géothermique limite fortement les rejets des GES. La végétalisation des cours de jeu et les revêtements perméable de celle-ci permet d'envisager un effet "ilot de fraicheur" qui limite la surchauffe des bâtiment et participe à l'amélioration du micro-climat à l'échelle du quartier.

7. Diversité biologique et espace naturel

Moyen

Évaluation de l'impact
Les abords immédiats sont végétalisés, tout comme les toitures de l'abri PC. Ces toitures, accueillent une couche conséquente de terre qui permet d'envisager une végétalisation intensive. Les espaces extérieurs en pleine terre (qui ne sont pas des trottoirs), seront aménagés avec des surfaces perméable permettant une infiltration naturelle de l'eau.

Potentiel d'amélioration
Aménager des zones "d'abris" pour la faune et la flore.

8. Qualité du sol et de l'eau

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
Les abords immédiats sont végétalisés, tout comme les toitures de l'abri PC. Ces toitures, accueillent une couche conséquente de terre qui permet d'envisager une végétalisation intensive et qui participe à la rétention de l'eau. Les espaces extérieurs en pleine terre (qui ne sont pas des trottoirs), seront aménagés avec des surfaces perméable permettant une infiltration naturelle de l'eau. Toutes les eaux claires seront infiltrée in situ.

Potentiel d'amélioration
Création d'un bassin de rétention permettant de faire "tampon" afin de réguler le débit à infiltrer en cas de grosse précipitation.

9. Création de richesse

Favorable

Évaluation de l'impact
Les familles s'installent dans des lieux avec des structures d'accueil, surtout grâce à la situation géographique favorable de Vollèges. La structure est un atout pour l'attrait économique de la commune.

10. Conditions cadre pour l'économie

Favorable

Évaluation de l'impact
Offre supplémentaire d'infrastructure favorable à l'économie et à l'organisation professionnelle des parents.

11. Résilience économique

Moyen

Évaluation de l'impact

En facilitant la garde des enfants, la structure d'accueil permet aux parents (notamment les mères) de maintenir ou retrouver un emploi plus facilement, même en période de crise. La création d'une structure locale réduit la dépendance aux structures éloignées (moindre impact si celles-ci ferment ou sont saturées). Les emplois liés à la petite enfance sont locaux et stables, ce qui participe à la cohésion sociale et au maintien du tissu économique, même en cas de crise. L'indépendance énergétique (panneaux photovoltaïques) contribue aussi à l'atténuation des hausses de prix de l'énergie ou des ruptures d'approvisionnement.

Potentiel d'amélioration
Utilisation des matériaux locaux, biosourcés ou recyclés, pourrait diminuer la dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondialisées, sensibles aux chocs.

12. Compétitivité de l'économie et innovation

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
Les possibilités d'innovation sont limitées en raison de la contrainte technique imposée par la création d'un abri PC sous la structure. Cependant l'utilisation de ressources locales (bois, pierre…) peut favoriser l'économie de la région et le maintien d'un savoir faire artisanale existant. Stimuler l'innovation chez les entreprises locales : en facilitant l'accès à une garde d'enfants de qualité, la structure d'accueil libère du temps pour les salariés/entrepreneurs, favorisant leur capacité à innover, créer, se former.

Potentiel d'amélioration
Étendre la liste des ressources locales à utiliser (voir pertinence économique). Approche d'économie circulaire : recyclage des matériaux, mutualisation d'espaces ou de services avec d'autres structures locales (p.ex. location du réfectoire en dehors des heures d'ouverture de la structure).

13. Consommation de ressources

Favorable avec réserves

Évaluation de l'impact
Favoriser l'utilisation de ressources locale participe à la réduction de la consommation de ressources par l'optimisation des temps de trajet des matériaux et par la flexibilité des possibilités de stockage. L'optimisation structurelle (réduction des distance de portée) participe a réduire les besoins en matériaux.

Potentiel d'amélioration
L'utilisation de matériaux recyclés (béton recyclé, matériaux de réemploi) pourrait encore améliorer la consommation des ressources.

14. Formation et éducation

Favorable

Évaluation de l'impact
Projet lié à l'éducation! Possibilité de transformer une partie des espaces en salle de classe pour le cycle 1 (1H et 2H) si besoin également.

15. Égalité des chances

Favorable

Évaluation de l'impact
Structure d'accueil favorable à l'égalité des chances car les tarifs sont établis en fonction des revenus. Aussi positif car accès à des solutions de garde aux personnes qui n'ont pas de famille proche ainsi que les parents qui travaillent.

16. Cohésion sociale

Favorable

Évaluation de l'impact
Projet favorable à la mixité et cohésion sociale de par l'intégration de différents publics d'enfants. Possibilité de développer des projets intergénérationnels.

17. Santé et prévention

Favorable

Évaluation de l'impact
Projet favorable pour la santé et la prévention dans les premières années de vie de l'enfant. Les aménagements extérieurs sont développés de manière à favoriser le développement moteur et cognitif des enfants par un aménagement ludique qui favorise le jeu par la créativité.

Potentiel d'amélioration
Développer un concept pédagogique pour les aménagements intérieurs.

18. Culture, sport et loisirs

Favorable

Évaluation de l'impact
Le projet est favorable car les structures ont des liens avec le dicastère culture pour différentes animations (visites au musée p.ex.). Formation des éducatrices en sport. Les enfants qui fréquentent les structures bougent!

Potentiel d'amélioration
Dédier une zone de la structure (vestiaire?) pour des expositions didactiques.

19. Gestion publique

Favorable

Évaluation de l'impact
Investissements positifs au renouvellement des infrastructures de la commune et de son offre en qualité de service. Attrait pour de nouvelles recettes fiscales.

20. Gouvernance et partenariat

Moyen

Évaluation de l'impact
Mise en place d'un cadre de sécurité physique et affective : personnel formé, locaux adaptés, prévention des violences, bienveillance éducative. Renforcement de la confiance dans les institutions locales (commune) en montrant qu'elles répondent à des besoins concrets de manière équitable. Accompagnement des familles en difficulté (orientation vers des services sociaux, soutien à la parentalité).

Potentiel d'amélioration
Implication des parents, habitants, associations locales dans la conception ou la gestion de la crèche. Coopération avec des acteurs éducatifs, sociaux, santé, entreprises locales.

Check-list gestion de projet

Analyse de la situation initiale

Conception de la stratégie du projet

Réalisation et suivi

Évaluation

Références

17 ODD Agenda 2030


Pas de pauvreté


Faim «zéro»


Bonne santé et bien-être


Éducation de qualité


Égalité entre les sexes


Eau propre et assainissement


Énergie propre et d'un coût abordable


Travail décent et croissance économique


Industrie, innovation et infrastructure


Inégalités réduites


Villes et communautés durables


Consommation et production responsables


Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques


Vie aquatique


Vie terrestre


Paix, justice et institutions efficaces


Partenariats pour la réalisation des objectifs

Annexe F – Décision de l'Assemblée primaire de Vollèges du 11 décembre 2019 (1 page)

Commune de Vollèges
com.volleges@dransnet.ch
www.volleges.ch

Tél. 027 780 64 10
Fax 027 780 64 11

Vollèges, le 14 septembre 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE VOLLEGES DU 11.12.2019

8/ APPROBATION D'UN EMPRUNT EN VUE DE LA REALISATION D'UN PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRECHE SUR LA PARCELLE NO 763, FOLIO 5 AU LIEUDIT LE DAILLAY

Le conseiller communal Olivier Bender présente à l'assemblée le projet du conseil communal pour la construction d'un nouveau bâtiment en faveur de la Crèche / UAPE de Vollèges sur la parcelle no 763, folio 5 au lieudit Le Daillay. Pour ce faire, le conseil communal demande à l'assemblée primaire d'approuver un emprunt de Fr. 2'000'000.--pour sa réalisation. Il est également rappelé que l'ancien bâtiment Ebauche avait été inauguré le 3 juillet 1953 et qui, de ce fait, ne remplit plus l'ensemble des normes en rapport avec une unité d'accueil.

Après avoir répondu aux questions des citoyens, notamment à celle concernant l'augmentation de la capacité d'accueil et à celle relative à l'utilisation de l'ancien bâtiment, le président demande à l'assemblée de se déterminer. A l'unanimité des membres présents, le projet de construction d'une nouvelle crèche ainsi que l'emprunt s'y rapportant **(Fr. 2'000'000.--)** sont approuvés.

Ledit budget ne soulevant aucune question ni remarque particulière, il est accepté à l'unanimité des membres présents.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE
DE VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Pour copie conforme au protocole de l'assemblée bourgeoisiale
l'atteste : Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

MESSAGE DE LA MUNICIPALITE

REALISATION DES NOUVELLES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ST-MARC AU CHÂBLE

Autorités communales

Demande de crédit de CHF 5'700'000.- pour la réalisation des nouvelles infrastructures sportives dans la zone de St-Marc au Châble.

Contexte

La Commune poursuit le développement de ses équipements publics tant dans la Vallée qu'à Verbier, dans le but de favoriser la vie sociale, culturelle et sportive, ainsi que de renforcer les structures d'éducation et d'accueil destinées à la jeunesse.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du programme de législature, avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitantes et habitants, et la promotion du bien-être ainsi que du vivre-ensemble.

Le projet de construction des nouvelles infrastructures sportives de Saint-Marc répond à un besoin largement reconnu au sein de la population communale. Les installations actuelles, devenues vétustes, ne permettent plus d'assurer un accueil adéquat ni des conditions de pratique satisfaisantes pour les joueuses et joueurs, les bénévoles, les familles ou encore le public.

La fusion des clubs sportifs, la croissance constante des effectifs et la volonté communale de renforcer le pôle sportif de Saint-Marc représentent une opportunité unique de repenser et moderniser l'ensemble du site. Il s'agit ainsi d'adapter les infrastructures aux besoins actuels et futurs de la collectivité.

Le projet poursuit un double objectif : offrir un cadre fonctionnel, convivial et performant pour les sportifs et leurs encadrants, tout en créant un espace de rencontre ouvert, propice aux échanges intergénérationnels et à l'intégration sociale. Ces nouvelles installations renforceront l'identité du Châble comme centre névralgique de la commune et contribueront à l'attractivité du territoire, tant pour ses résidents que pour ses visiteurs.

Le projet retenu a été élaboré par les architectes Tania Darbellay et Romain Pellissier, dans le cadre d'un mandat de gré à gré. Il prévoit la réalisation d'un bâtiment linéaire en bordure du terrain de football naturel. L'ensemble est constitué de quatre volumes distincts réunis sous une toiture commune, favorisant la fluidité des circulations entre les différentes zones du site. Cette configuration permet également une extension future vers le secteur sud-ouest (espaces pour la pétanque, le padel, ou activités multisport).

La buvette et le couvert extérieur constituent le cœur du dispositif, stratégiquement implantés entre les deux terrains de jeu. Leur position centrale permettra une gestion optimale des flux de spectateurs tout en créant un espace de convivialité propice aux échanges entre sportifs, bénévoles et visiteurs. Ce lieu de rencontre jouera un rôle essentiel dans le renforcement du lien social au sein de la commune.

Avec ses deux grands vestiaires, six vestiaires de taille moyenne et deux vestiaires pour arbitres, l'ouvrage garantit la capacité d'accueil requise et la flexibilité nécessaire à une utilisation optimale, en adéquation avec les standards actuels.

En matière de durabilité, le projet visera les objectifs du Standard Bâtiments 2019, dans la mesure où cela est pertinent pour le projet et que les coûts supplémentaires restent raisonnables. La labellisation Minergie-P-Eco ne sera pas poursuivie, cette certification s'étant révélée peu adaptée à des bâtiments utilisés de manière ponctuelle en période estivale et de mi-saison.

Le coût estimé de l'opération s'élève à CHF 5'700'000.-. Ce montant prend en considération les coûts de construction des CFC 1 à 9, y compris la location des containers aménagés en vestiaires provisoires pour la durée de chantier. Les frais d'étude jusqu'à l'autorisation de construire ainsi que l'organisation de l'appel d'offres en entreprise totale sont couverts par le budget d'investissement en cours.

La gestion des infrastructures reposera sur une collaboration étroite entre la Commune et le FC Bagnes-Vollèges, garantissant une approche pragmatique et de proximité. La Commune de Val de Bagnes restera propriétaire des équipements. Les modalités financières de cette collaboration, soit les frais d'exploitation et de location, sont en cours de discussion entre le Dicastère CTS et les clubs.

Intégré à la planification des budgets communaux et aux projets du dicastère « Constructions, AT et mobilité », ce projet est compatible et cohérent avec le développement des autres projets en cours et planifiés, tels que le Centre sportif, la structure d'accueil de Vollèges, la Maison de la sécurité, la nouvelle école de Probé, etc.

Décision

Afin de répondre aux besoins identifiés et de doter la zone de Saint-Marc d'infrastructures sportives modernes et adaptées, ouvertes aux associations, clubs et manifestations privées, le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver un crédit d'investissement de CHF 5'700'000.- pour la réalisation, en entreprise totale, des nouvelles infrastructures sportives à Saint-Marc au Châble.

Annexe

Rapport « Demande de crédit au Conseil général – Réalisation des nouvelles infrastructures sportives St-Marc au Châble »

Message approuvé par le Conseil municipal le 23 septembre 2025.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Aménagement du territoire, constructions et mobilité

DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTUCTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Réalisation des nouvelles infrastructures sportives St-Marc au Châble

16.09.2025



Table des matières

1. Préambule 3

2. Vue d'ensemble des projets communaux au Châble 4

2.1 Contexte, projections et enjeux 4
2.2 Axes stratégiques et outils à disposition 4

3. Besoins des nouvelles infrastructures sportives au Châble 6

4. Historique 7

5. Projet de l'ouvrage des infrastructures sportives au Châble 8

5.1 Etat des lieux 8
5.2 Programme 9
5.3 Descriptif général du projet 9
5.4 Écoresponsabilité et labellisation 15

6. Coût de construction 16

6.1 Planification pluriannuelle des investissements 16
6.2 Estimation des coûts du projet 16

7. Mode de réalisation 18

7.1 Proposition du mode de réalisation 18

8. Intentions d'exploitation 19

9. Synthèse et conclusion 20

9.1 Un projet cohérent avec les objectifs communaux 20
9.2 Les échéances-clés 20
9.3 Décision soumise au Conseil général 20

10. Liste des annexes 21

1. Préambule

Le projet de construction des nouvelles infrastructures sportives de Saint-Marc répond à une nécessité largement partagée au sein de notre commune. Le site actuel ne correspond plus aux besoins d'un club en pleine croissance. Depuis la fusion des équipes, le FC Bagnes-Vollèges compte près de 30 équipes et plus de 300 licenciés, ce qui en fait l'une des plus grandes associations sportives de la région et le quatrième plus grand club de football du canton en termes de nombre de joueurs actifs, féminins et juniors. Sa vitalité témoigne non seulement de l'engouement pour le football, mais aussi de son rôle central dans la vie associative, éducative et sociale du Val de Bagnes.

Les infrastructures existantes, devenues vétustes, ne permettent plus d'assurer des conditions d'accueil et de pratique dignes pour les joueurs, les bénévoles, les familles et le public. La conjonction entre la fusion des clubs, la croissance soutenue des effectifs et la volonté communale de renforcer le pôle sportif de Saint-Marc constitue une opportunité unique de repenser et de moderniser l'ensemble du site, afin de lui donner les moyens de répondre aux besoins des prochaines décennies.

L'objectif poursuivi est double : offrir un cadre fonctionnel et convivial aux sportifs et à leurs encadrants, tout en créant un lieu de rencontre ouvert sur la collectivité, propice aux échanges intergénérationnels et à l'intégration sociale. Ces nouvelles infrastructures renforceront l'identité du Châble comme centre névralgique communal et participeront à l'attractivité du territoire pour ses habitants comme pour ses hôtes.

Il convient également de relever que le secteur de Saint-Marc ne se limite pas au football. Il regroupe déjà d'autres infrastructures sportives majeures, telles que des courts de tennis, une halle de pétanque et plusieurs pistes extérieures. Dans ce contexte, la future cantine revêt un rôle mutualisable, puisqu'elle pourra également être utilisée par ces sociétés et contribuer ainsi à renforcer les synergies entre les différentes disciplines sportives.



Photo : https://www.fcbagnes.ch/

2. Vue d'ensemble des projets communaux au Châble

La commune de Val de Bagnes, résultant de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges en 2021, compte 10'650 habitants répartis sur 25 villages et hameaux interconnectés, pour une superficie de 302 km². Avec 1'245 entreprises générant 6'123 emplois et une destination touristique accueillant 1,4 million de nuitées, Val de Bagnes fait face à des défis complexes nécessitant une approche globale et coordonnée.

2.1 Contexte, projections et enjeux

L'évolution démographique projetée de +1,1% par an (soit environ 12'000 habitants en 2040) et l'augmentation anticipée de l'emploi due à la croissance économique (+ 1200 EPT à l'horizon 2040) exigent des réponses adaptées en matière d'aménagement du territoire, de logement (+600 nouveaux logements projetés) et d'infrastructures, par exemple dans l'accueil de la petite enfance (+15% en âge préscolaire) ou des écoles (+10% d'élèves en primaire). Autre enjeu important, le vieillissement de la population (les 65+ représenteront 25% de la population contre 19% aujourd'hui) aura un impact aussi bien sur les prestations publiques à délivrer que sur l'adaptation des infrastructures à offrir.

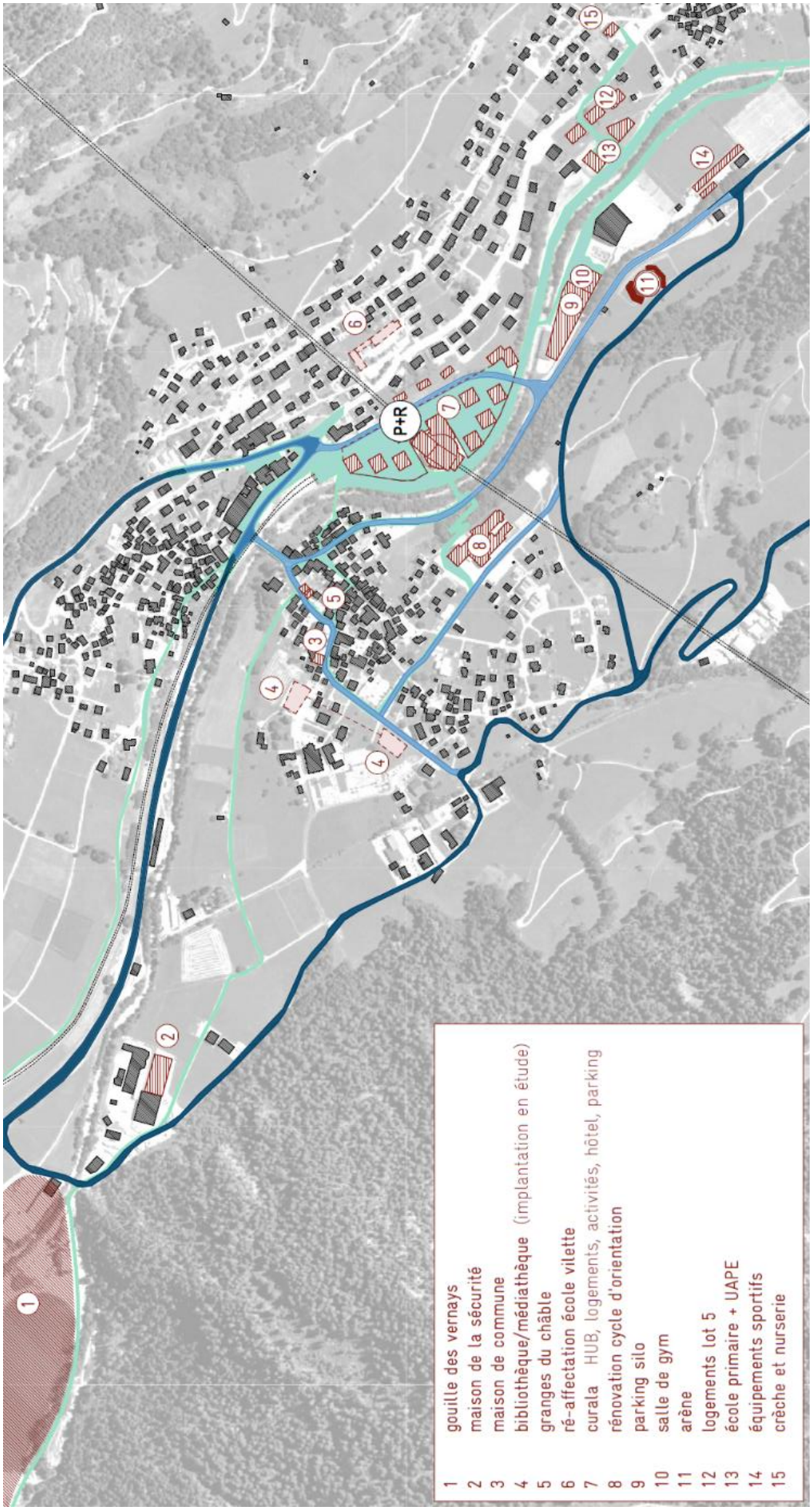
2.2 Axes stratégiques et outils à disposition

Face à ce constat et ces projections, il convient de préparer les solutions de demain. A ce titre, la Commune s'engage à développer des logements abordables et adaptés aux besoins, à renforcer les équipements publics et à moderniser les infrastructures de transport (évolution du budget des transports publics : charges de CHF 3'500'000 en 2021 / CHF 5'600'000 en 2024) pour répondre aux besoins actuels et futurs. Ainsi, dans les cinq prochaines années, c'est environ CHF 30 millions par an qui seront investis dans les équipements publics (hors réseau routier et réseau d'eau).

Les différentes planifications, tels que le plan directeur de la mobilité, le plan d'actions logements ou le masterplan tourisme, fournissent un cadre pour coordonner les initiatives et les investissements, en lien étroit avec la révision globale du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Centre névralgique de la commune, Le Châble doit jouer un rôle central dans ce futur développement, notamment lié au projet de quartier Curala. C'est pourquoi, les autorités ont planifié l'emplacement et l'organisation futurs des infrastructures majeures situées au Châble à l'horizon 2040. Ainsi, Maison de commune, Maison de la sécurité, Centre culturel, cycle d'orientation, école primaire et UAPE, crèche et nurserie, salle de gym, arène et équipements sportifs sont intégrés à la planification dans le Chef-lieu. Pour désengorger ce HUB central, il est également question de travailler, avec les instances cantonales, à la requalification de la route « Le Châble-Verbier ». Une route de contournement du Châble, par la vallée, est également planifiée pour fluidifier le centre du village.

La carte ci-dessous en présente les intentions.


P+R
1 gouille des vernays
2 maison de la sécurité
3 maison de commune
4 bibliothèque/médiathèque (implantation en étude)
5 granges du châble
6 ré-affectation école vilette
7 curala HUB, logements, activités, hôtel, parking
8 rénovation cycle d'orientation
9 parking silo
10 salle de gym
11 arène
12 logements lot 5
13 école primaire + UAPE
14 équipements sportifs
15 crèche et nurserie

3. Besoins des nouvelles infrastructures sportives au Châble

Le développement du FC Bagnes-Vollèges, désormais fort de près de 30 équipes et plus de 300 licenciés, et classé quatrième club de football du canton par son nombre de joueurs actifs, féminins et juniors, impose des infrastructures adaptées et dimensionnées pour accueillir l'ensemble des joueurs, entraîneurs, arbitres et spectateurs dans de bonnes conditions. Les installations actuelles, vétustes et dispersées, ne répondent plus à ces besoins.

Les nouveaux vestiaires constituent un besoin prioritaire. Ils permettront d'assurer une rotation fluide lors des nombreux matchs et entraînements organisés chaque semaine. La configuration retenue – deux grands vestiaires, six vestiaires de taille moyenne et deux vestiaires pour arbitres – garantit à la fois la capacité nécessaire et la souplesse d'utilisation. Un local de soins, des sanitaires sportifs et des zones de nettoyage complètent l'ensemble pour répondre aux standards actuels.

Pour les supporters et les familles, la création d'une buvette moderne et polyvalente est indispensable. Avec une centaine de places assises, une terrasse couverte, une cuisine professionnelle et des sanitaires accessibles, elle offrira un cadre convivial et fonctionnel. Ce lieu de vie constitue un besoin clairement identifié par le club : il permet non seulement d'améliorer l'accueil du public, mais aussi de générer des recettes essentielles pour le financement associatif.

Les besoins techniques ont également été pris en compte. Les espaces dédiés au matériel sportif, à la buanderie, au concierge ainsi qu'à l'entretien des terrains sont indispensables pour assurer une exploitation efficace et durable du site. Leur regroupement dans des locaux adaptés répond à une demande forte du club, qui gère au quotidien un volume croissant d'équipements.

Ces besoins – sportifs, sociaux et techniques – sont directement liés à la réalisation du projet. Ils traduisent les attentes exprimées par le club et les utilisateurs, tout en intégrant les enseignements tirés d'un benchmark régional : les infrastructures comparables (Brigue, Sierre, Chippis) souffrent toutes d'un sous-dimensionnement. Il est donc essentiel d'anticiper dès aujourd'hui un dimensionnement adéquat pour Saint-Marc, afin de garantir une exploitation harmonieuse sur le long terme.

4. Historique

Année 2022
Le Conseil municipal a décidé de réaliser une étude de faisabilité portant sur le complexe des infrastructures sportives au terrain de football (vestiaires, buvette, couvert, bâtiment et terrain de pétanque). Le mandat a été attribué aux architectes Tania Darbellay et Romain Pellissier.

Année 2023
En début d'année, le mandat des architectes Tania Darbellay et Romain Pellissier a été validé, avec pour objectif d'élaborer le projet de l'ouvrage (SIA 4.32) des infrastructures sportives de St-Marc au Châble, sur la base de l'étude de faisabilité réalisée en 2022.

Le 31 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé que, compte tenu des budgets annoncés, la construction des nouvelles infrastructures sportives dans la zone de St-Marc se ferait en deux phases, la première devant concerner uniquement les bâtiments en bordure du terrain de football : vestiaires, cantine, local technique. Le secteur sud-ouest fera l'objet d'une décision ultérieure (pétanque, padel, espace multisport).

Année 2024
Sur la base de la décision du Conseil municipal du 31 octobre 2023, les architectes ont finalisé le projet de l'ouvrage pour le bâtiment des vestiaires et de la buvette, et l'ont présenté en séance de la Commission AT&M du 15 juillet 2024.

Depuis août 2024, un travail d'optimisation et de chiffrage précis a été engagé. En parallèle, une analyse des infrastructures similaires récemment réalisées dans la région a été menée.

En avril 2024, le Conseil municipal a présenté le plan des équipements du Châble, dans lequel le projet des infrastructures sportives de St-Marc a été intégré.

Année 2025
En mai 2025, le projet optimisé a été présenté à la Commission CTS, accompagné des résultats de deux chiffrages réalisés.

En août 2025, les architectes ont présenté le projet définitif à la Commission CTS. Le projet, son chiffrage et le mode de réalisation proposé ont ensuite été soumis pour validation au Conseil municipal, lors de la séance du 28 août 2025.

L'octroi de crédit de construction par le Conseil général permettra de déposer la demande d'autorisation de construire en fin d'année 2025 et lancer les phases suivantes du projet.

5. Projet de l'ouvrage des infrastructures sportives au Châble

5.1 Etat des lieux

L'atout majeur du site, réside dans sa situation au cœur de la vie sociale et sportive de la commune. Délimité naturellement par la Dranse, il est proche des réseaux de transports publics tels que les gares de télécabines Téléverbier et de train TMR, mais également du complexe de l'Espace St-Marc avec son parc de jeux et son skatepark.

Le projet des nouvelles infrastructures doit s'inscrire dans une démarche de développement global du site de Curala, un lieu d'importance majeure pour la vie sociale et sportive bagnarde.

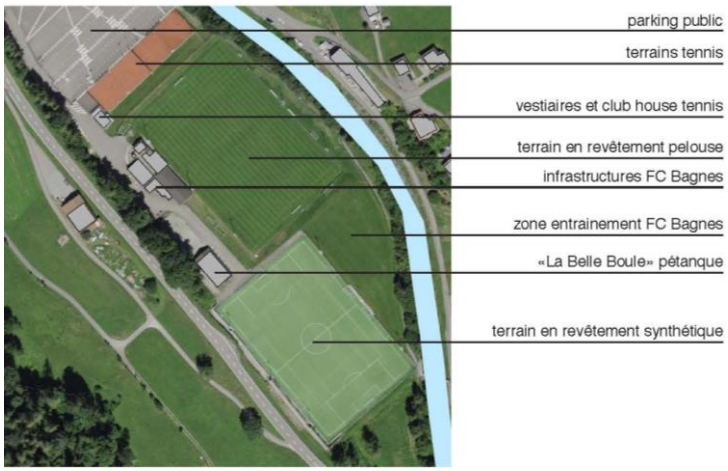
Les infrastructures vétustes et anciennes ne correspondent plus aux besoins actuels des utilisateurs ni aux normes en vigueur. De plus, la réorganisation des terrains de foot, dont la construction du terrain synthétique en 2012, a redéfini le site et a modifié la circulation des utilisateurs. La majorité des matchs et des entrainements ont lieu désormais sur ce terrain synthétique, situé à l'Est du site. Les infrastructures actuelles se retrouvent ainsi excentrées par rapport aux besoins des sportifs (vestiaires, WC) mais aussi à ceux des supporters (cantine, WC). Selon cette analyse, il semble indispensable de réorganiser l'ensemble du site et des différents locaux.

La démolition des anciennes infrastructures apparaît comme la solution la plus pertinente, afin de permettre un réaménagement complet du site sans subir les contraintes constructives et financières qu'imposerait leur maintien.

L'objectif de ce projet est de repenser intégralement les infrastructures afin d'adapter l'emplacement et la taille des locaux aux besoins actuels, tout en rendant le site confortable et attractif pour l'ensemble des utilisateurs.

La circulation des personnes – sportifs comme supporters – joue un rôle clé dans le bon fonctionnement des équipements. Une attention toute particulière a été portée à la fonctionnalité des nouveaux locaux, avec une implantation réfléchie dans ce lieu emblématique de la vie publique et sportive du Val de Bagnes.





5.2 Programme

Le programme architectural, présenté en annexe A, a été établi en se basant sur l'étude des besoins.

Il a fait l'objet d'une coordination avec les différents services communaux ainsi qu'avec le FC Bagnes-Vollèges.

5.3 Descriptif général du projet

Le projet des nouvelles infrastructures sportives dans la zone de St-Marc, proposé par les architectes Tania Darbellay et Romain Pellissier, est situé en zone de constructions et d'installations publiques de type B. Il s'agit de terrains destinés à des aménagements et installations d'intérêt général, nécessaires à la communauté, aux habitants et aux hôtes. Selon la classification OPB III, la zone B, en matière de sensibilité au bruit, est réservée, entre autres, à des équipements publics à forte fréquentation : centres sportifs, places de fête, grands parkings, etc.

Le site prolonge la zone dite de « Curala » en direction de l'Est. Il marque d'ailleurs l'extrémité de cette zone, délimitée naturellement par un resserrement entre la Dranse et la route cantonale. Le bâtiment de « L'Espace St-Marc » structure et délimite le site du projet à l'Ouest. Ce dernier est fortement marqué par plusieurs strates qui conditionnent son orientation Nord-Ouest – Sud-Est. D'abord, le cours d'eau « la Dranse » et la route cantonale orientent et encadrent ce site de manière très marquée. Ensuite, la succession du coteau sous la route cantonale, de la zone plane des aménagements sportifs, puis du côteau qui descend vers la Dranse, renforce cet encadrement et cette orientation. Enfin, la végétation dense, présente à la fois sur le coteau et aux abords de la Dranse, constitue la dernière strate.

Le projet prévoit un long bâtiment en bordure du terrain de football naturel. Quatre volumes distincts, réunis par une toiture commune, permettent de fluidifier la circulation entre les différents terrains et zones, tout en garantissant la possibilité pour un développement ultérieur du secteur sud-ouest (pétanque, padel, espace multisport).

L'optimisation du projet, réalisée avec les architectes au début de l'année 2025, a permis de réduire de 100 m² la surface nette initiale du projet et de 600 m³ son volume, tout en maintenant le programme souhaité.



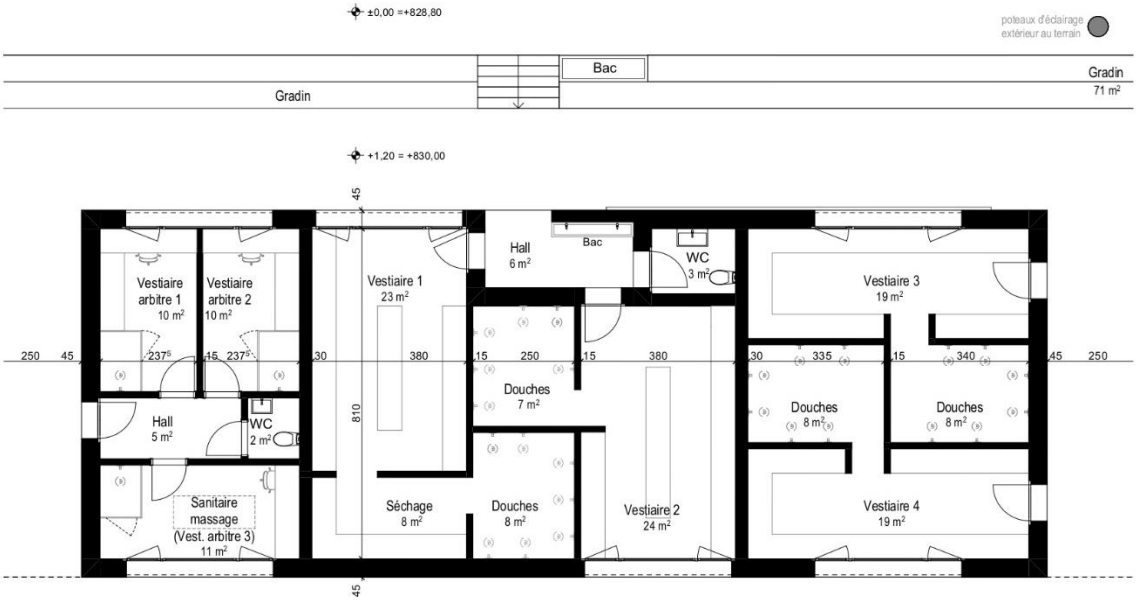
Vue depuis le terrain naturel

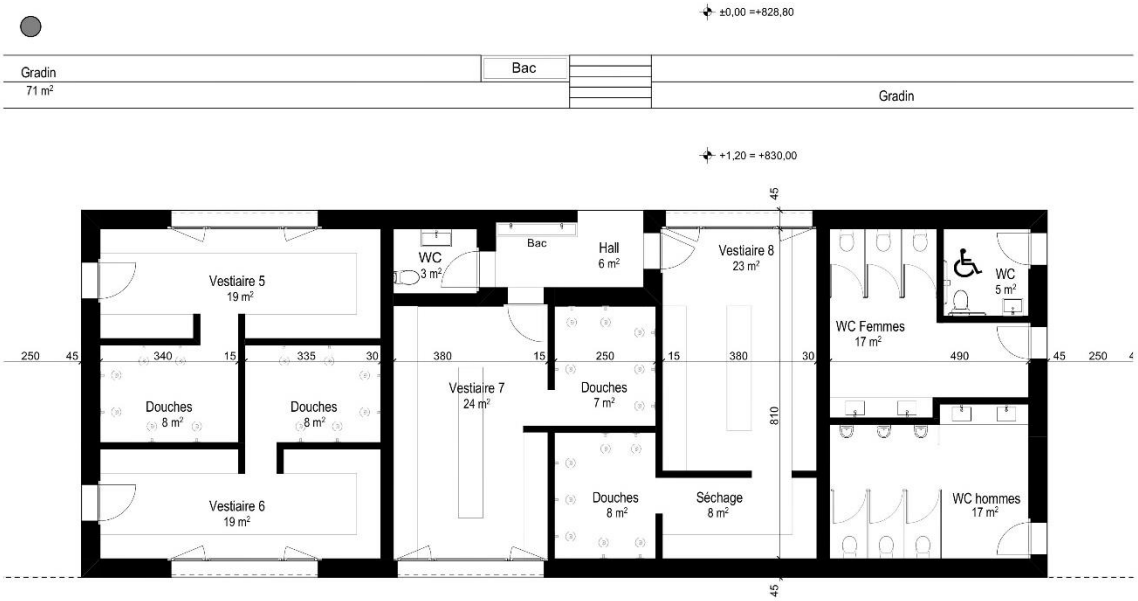
Vestiaires

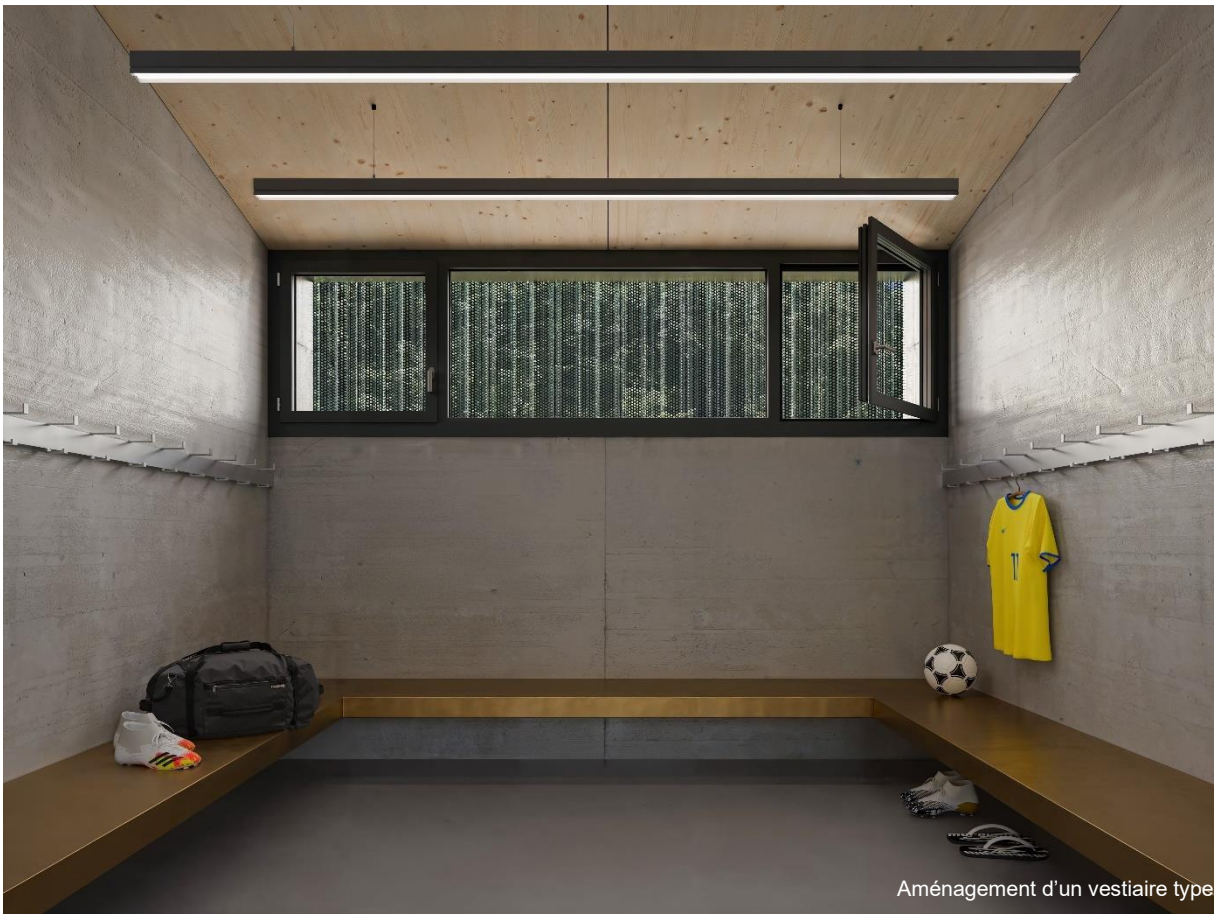
Les huit vestiaires des joueurs ont été regroupés en deux ensembles bâtis distincts. Leur aménagement, pensé selon un modèle répétitif, facilite la réalisation et permet de maîtriser les coûts.

Les zones d'entrée des grands vestiaires sont dotées de toilettes.

Les vestiaires des arbitres, le local de soins ainsi que les toilettes destinées aux supporters font également partie de ces deux sections du bâtiment.





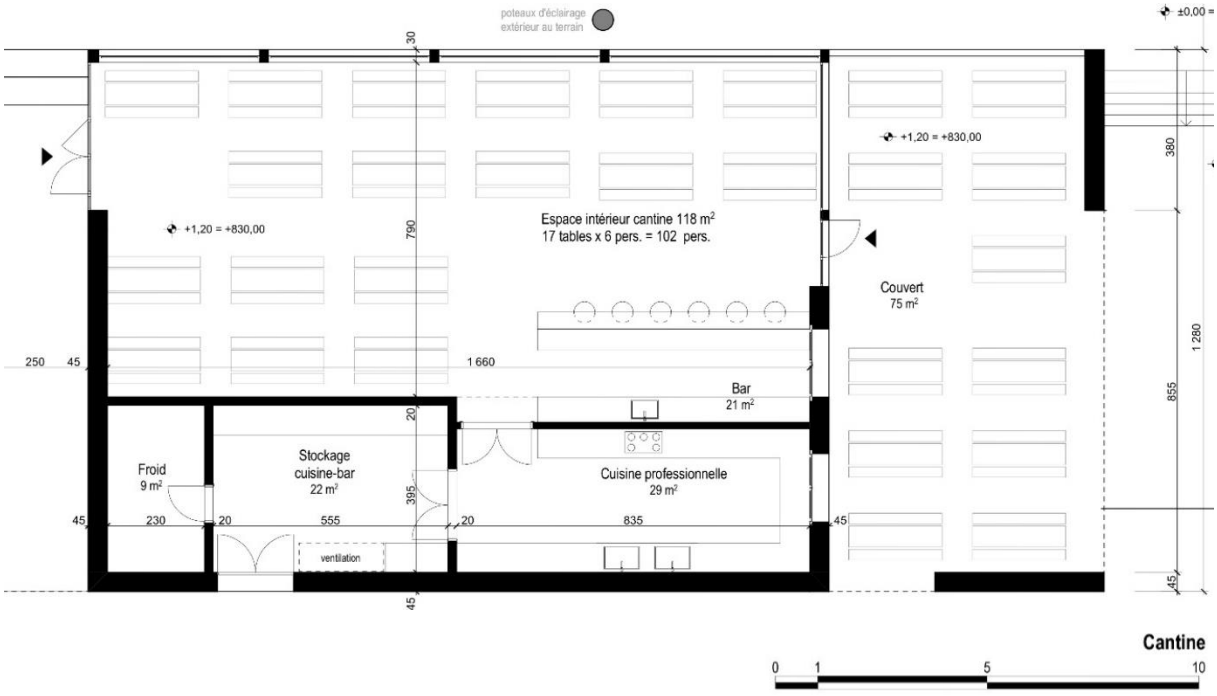


Aménagement d'un vestiaire type

Buvette et couvert

Le volume de la buvette et du couvert extérieur constitue le point central du projet. Sa position, au cœur des deux terrains de jeu, permet de limiter la circulation des supporters et d'en faciliter la gestion.

La buvette, équipée d'un bar et d'une cuisine professionnelle, offrira une centaine de places assises. Quant au couvert extérieur, il pourra accueillir environ soixante personnes.



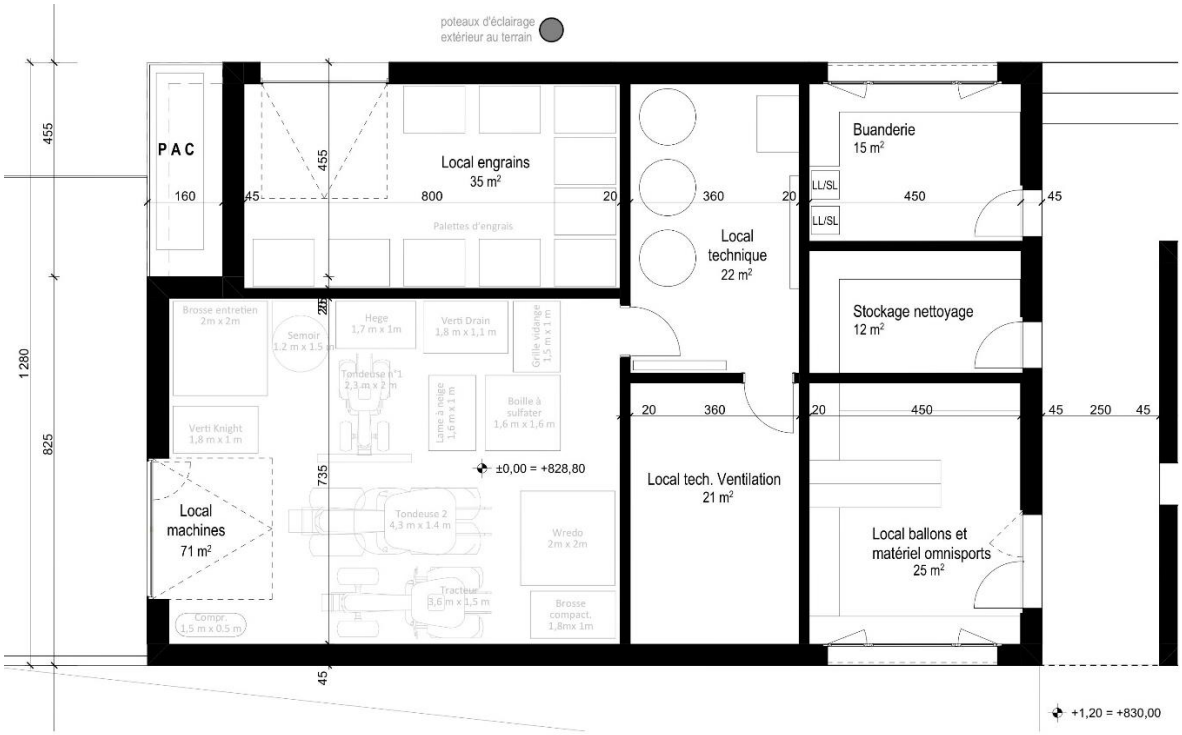


Le volume technique et d'entretien

Le volume technique et d'entretien sera tempéré, mais non chauffé. Il a été complètement repensé lors de l'optimisation du projet, afin d'offrir des locaux parfaitement adaptés aux besoins des utilisateurs.

Il comprendra, d'une part, les locaux du club (buanderie, local de matériel omnisport, ainsi qu'un local de concierge), en lien direct avec les vestiaires. D'autre part, du côté de l'accès principal au site, se trouveront les locaux techniques et d'entretien du terrain (machines, engrais).

Un inventaire du matériel existant a permis d'optimiser la surface de ces espaces.



L’enveloppe

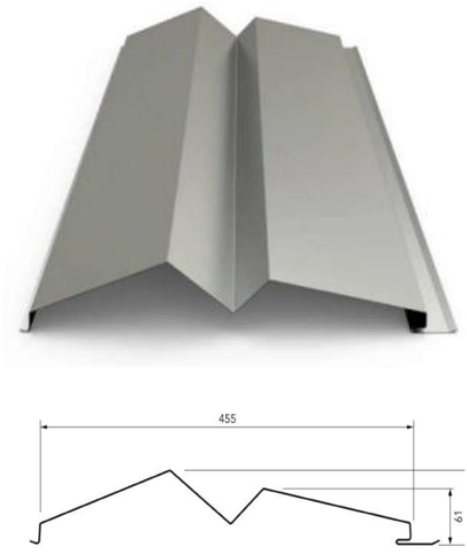
La toiture, réunissant les quatre volumes bâtis, offrira non seulement de généreux espaces couverts de circulation, donnant accès à différents locaux, mais elle abritera également les gradins du terrain naturel sur plus de 60 mètres de longueur.

Le projet prévoit une toiture en pente, sans acrotères, afin de faciliter la récupération des ballons égarés.

L’enveloppe extérieure reprend le langage architectural du bâtiment de l’Espace St-Marc. Elle est prévue en tôle métallique ondulée, partiellement perforée devant les fenêtres. La tôle pliée a également été choisie pour sa résistance accrue aux chocs, notamment ceux causés par les ballons de football.



Gradins et accès aux vestiaires





Matérialité de façade visée

5.4 Écoresponsabilité et labellisation

Depuis plus de 30 ans, Association Cité de l'énergie réunit les communes suisses, des grandes villes aux petits villages de montagne, qui partagent la conviction que les défis dans le domaine de l'énergie et du climat peuvent être en grande partie maîtrisés grâce à un engagement local et continu.

Portant depuis 2025 le prestigieux label « Gold » de Cité de l'Energie, la Commune de Val de Bagnes fait partie des 100 meilleures Cités de l'énergie en Suisse et continue à s'engager à une politique énergétique et climatique durable.

Dans ce cadre, tous les projets communaux de construction ou de rénovation visent les exigences de la labellisation selon le Standard Bâtiments 2019. Pour les nouvelles constructions, le niveau d'exigences est ainsi équivalent au label Minergie-P-Eco.

Ce standard vise des bâtiments à faible consommation énergétique, utilisant des énergies renouvelables et des matériaux durables. Il est particulièrement adapté aux bâtiments à usage régulier (résidentiel, administratif, commercial, etc.).

Après analyse du projet des infrastructures sportives St-Marc au Châble, le label s'est avéré peu pertinent et inutile pour un bâtiment principalement composé de vestiaires et d'une buvette, tous deux utilisés de manière ponctuelle en période estivale et de mi-saison.

De plus, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1er janvier 2025, impose déjà un haut niveau d'efficacité énergétique. Ainsi, les exigences supplémentaires du label Minergie-P n'auraient qu'un impact limité sur ce type de bâtiment.

Le projet prévoit une production de chauffage et d'eau chaude sanitaire assurée par une pompe à chaleur air-eau. La toiture sera entièrement recouverte par les panneaux photovoltaïques, installés en contracting par Altis/EVB.

Une ventilation double flux permettra de ventiler des vestiaires et une buvette afin d'en extraire l'humidité et les odeurs tout en apportant de l'air hygiénique saint. Elle contribuera également à évacuer la chaleur la nuit et ainsi rafraîchir les locaux de manière passive.

Le projet des infrastructures sportives St-Marc au Châble visera les exigences du Standard Bâtiments 2019 pour les points allant au-delà de la loi actuelle, uniquement à condition que ce soit pertinent pour le projet et que le surcoût reste acceptable.

L'utilisation de matériaux ECO reste intéressante mais semble moins crucial dans un bâtiment à faible taux d'utilisation donc à faible exposition des utilisateurs. Les différents choix et leurs impacts sur le bâtiment et les coûts seront évalués de cas par cas, durant la phase d'appel d'offres.

Une labellisation officielle Minergie-P-Eco n'est pas envisagée dans le cadre de ce projet.

Il est ainsi rappelé que la Commune n'a pas l'obligation de labelliser tous ses nouveaux bâtiments, car c'est la cohérence de son engagement global qui est déterminante pour la Cité de l'Energie.

6. Coût de construction

6.1 Planification pluriannuelle des investissements

Le projet de réalisation des nouvelles infrastructures sportives au Châble fait partie du programme de législature 2025-2028.

Depuis 2020, il est intégré à la planification budgétaire à la suite de l'approbation par le Conseil général des montants suivants dans les budgets des investissements :

2020	CHF	250'000.-	Participation à la réfection des vestiaires
2020	CHF	40'000.-	Gradins
2021	CHF	150'000.-	Changement des luminaires
Pour un montant total de	**CHF**	**440'000.-**	

Le budget à disposition a été augmenté par un report de provision sur les investissements réalisés avant 2020 de CHF 74'579.90 et une subventions pour l'éclairage de CHF 16'800.- en 2022, soit en tout CHF 91'379'90, pour arriver à un montant total de **CHF 531'379'90**.

Les dépenses engagées depuis 2020 peuvent être résumés de la manière suivante :

	Travaux courants Réparations, éclairage etc.	Projet Infrastructures sportives	Total
2020	CHF 5'054.80	CHF	CHF 5'054.80
2021	CHF 204'270.65	CHF ---	CHF 204'270.65
2022	CHF 43'691.35	CHF 15'215.40	CHF 58'906.75
2023	CHF ---	CHF 33'440.85	CHF 33'440.85
2024	CHF ---	CHF 68'157.05	CHF 68'157.05
2025	CHF ---	CHF 16'620.40	CHF 16'620.40
TOTAL (jan 2021-août 2025)	**CHF 253'016.80**	**CHF 133'433.70**	**CHF 386.450.50**

6.2 Estimation des coûts du projet

L'estimation des coûts du projet, servant de base de calcul pour la demande de crédit de construction, a été établie par l'entreprise Edifea en avril 2025.

Le chiffrage a considéré les hypothèses suivantes :

- Les valeurs de référence utilisées reposaient sur des prix standards de plaine, alors que les tarifs pratiqués par les entreprises locales peuvent être supérieurs de 10 à 15 % selon les CFC.
- Le chiffrage a été basé sur un mode d'exécution par entreprise générale/totale, en une seule étape.

Afin que le montant de demande de crédit de construction soit fiable, le service des projets de développement a opéré des adaptations des prix et des corrections.

Le projet des infrastructures sportives St-Marc est dès lors estimé à CHF 5'700'000.- TTC, selon le détail fourni en annexe C.

Ce montant prend en considération les coûts de construction des CFC 1 à 9, y compris la location des containers aménagés en vestiaires provisoires pour la durée de chantier. Les frais d'études, jusqu'à l'autorisation de construire, ainsi que l'organisation de l'appel d'offres en entreprise totale peuvent être financés par le budget d'investissement en cours avec un solde disponible au 01.09.2025 de CHF 144'929.40.

Le montant des subventions potentielles à solliciter auprès du Fonds du Sport du canton du Valais n'est actuellement pas intégré dans l'estimation.

Le Fonds du sport peut soutenir 20 % des dépenses admises (avec des maximas par type d'installation / infrastructure sportive) des constructions ou rénovations faites par une association cantonale, un club sportif membre d'une association, une commune, une collectivité publique ou un groupement à caractère sportif. Cette participation financière peut concerner uniquement les vestiaires et les locaux en lien direct avec ceux-ci. Aucune subvention ne sera octroyée pour la buvette.

Une demande écrite sera formulée auprès du Fonds du sport avant le début des travaux. Elle devra être accompagnée des plans détaillés, du budget de construction, du plan de financement et du préavis de l'association faîtière cantonale.

7. Mode de réalisation

7.1 Proposition du mode de réalisation

Le mandat confié aux architectes en charge du projet a été limité aux phases SIA 31 à 33, soit jusqu'à l'obtention du permis de construire. Dès lors, deux options pouvaient être envisagées pour les phases suivantes (SIA 41 — appels d'offres — et SIA 51 — réalisation) :

- le modèle traditionnel, avec direction des travaux confiée à un architecte ;
- le recours à une entreprise totale.

Le tableau suivant résume les principaux avantages et inconvénients de chaque option :

Modèle traditionnel	Entreprise totale
• Procédures en marchés publics pour les CFC les plus importants • Procédure ouverte pour le choix de l'architecte • 75% du coût total de l'ouvrage, soit CHF 4'216'000.- des prestations devant être adjugées à la suite de procédures ouvertes • Délais plus longs et risque de recours pour chaque procédure ouverte ou sur invitation	• Un seul appel d'offres en entreprise totale (ET) en marché public (procédure ouverte, non soumise aux accords internationaux) • Phase d'appels d'offres entreprises par CFC de gré à gré (délais raccourcis, pas de risque de recours) • Plus de maîtrise dans le choix des entreprises, les entreprises locales pourraient être privilégiés davantage (une décision de cas par cas, en fonction des montants soumis) • Délais de réalisation plus courts

Sur cette base, le Conseil municipal a décidé de réaliser le projet en entreprise totale. Un appel d'offres visant à adjuger ce marché pourrait avoir lieu au printemps 2026. L'organisation de la procédure sera confiée à un bureau spécialisé.

8. Intentions d’exploitation

Les nouvelles infrastructures sportives de Saint-Marc sont conçues avant tout pour répondre aux besoins du FC Bagnes-Vollèges qui sera le principal utilisateur des installations. Le modèle d’exploitation s’appuiera sur une collaboration étroite entre la commune et le club, garantissant une gestion pragmatique et proche du terrain.

Si l’usage quotidien est assuré par le club de football, d’autres associations sportives de la commune pourront bénéficier ponctuellement des infrastructures. Le RC Bagnes (rugby) pourra utiliser les terrains de Saint-Marc en complément de ses activités à Vollèges, tandis que le Tennis Club et la société de pétanque La Belle Boule pourront profiter de la cantine lors de manifestations ou événements communs. Cette logique de mutualisation renforcera le rôle du site comme véritable pôle sportif interdisciplinaire. Dans l’hypothèse où d’autres clubs viendraient à utiliser de manière plus soutenue ces infrastructures, une participation financière leur serait également demandée, selon une clé de répartition définie par la commune.

Sur le plan de la gouvernance, l’ensemble des infrastructures reste propriété de la Commune de Val de Bagnes. Les modalités financières font actuellement l’objet de discussions entre le Dicastère CTS et le FC Bagnes-Vollèges. Une location annuelle est envisagée pour l’ensemble de l’infrastructure. Cette manière de procéder semble réaliste pour le club et permettra de fixer un cadre clair. Les négociations en cours devront également tenir compte du fait que la commune reprendra les installations du terrain de football de Vollèges afin d’unifier la pratique. Le prix de location devra ainsi intégrer l’utilisation combinée des deux infrastructures, dans la perspective d’une fusion effective du club d’ici à la saison 2026/27.

La répartition des charges et responsabilités pourrait être définie selon le principe suivant : le club prendra en charge le nettoyage quotidien ainsi que le traçage des terrains, tandis que la commune assumera les frais liés à l’électricité, à la maintenance des terrains et au remplacement du matériel défectueux. Comme précédemment évoqué, ces modalités font encore l’objet de négociations en cours.

La cantine, outil essentiel pour financer les activités du club et soutenir son modèle associatif, sera mise à disposition du FC Bagnes-Vollèges. Elle pourra également être mutualisée avec d’autres clubs ou associations locales, dans le respect des règles fixées par la commune. Par son rôle central, elle constituera un véritable lieu de vie, favorisant la convivialité, le bénévolat et les échanges entre habitants, sportifs et visiteurs.

9. Synthèse et conclusion

9.1 Un projet cohérent avec les objectifs communaux

Inscrit dans le programme de législature 2025-2028, il est rattaché aux axes stratégiques « Commune exemplaire » et « Bien-être ». Cette modernisation nécessaire par la vétusté des installations s'inscrit dans une stratégie globale de gestion des stades de la Morentze à Vollèges et de Saint-Marc au Châble. Elle optimise l'accessibilité du public et consolide l'activité sportive croissante des sociétés actives sur ces sites.

9.2 Les échéances-clés

2022	:	étude de faisabilité
2023	:	attribution du mandat aux architectes
Eté 2024	:	présentation du projet
2024-2025	:	optimisation du projet
Eté 2025	:	présentation et validation du projet de l'ouvrage
Fin 2025	:	dépôt de demande d'autorisation de construire
Printemps 2026	:	appel d'offres en entreprise totale
Dès automne 2026	:	début des travaux de construction (sous réserve de recours)

9.3 Décision soumise au Conseil général

La décision soumise au Conseil général porte sur l'octroi d'un crédit de construction de CHF 5'700'000 TTC pour la réalisation en entreprise totale des nouvelles infrastructures sportives St-Marc au Châble.

Malvine Moulin
Présidente de Commission CTS

Bertrand Deslarzes
Directeur opérationnel

10. Liste des annexes

Annexe A : programme des locaux
Annexe B : dossier de plans
Annexe C : estimation des coûts de construction

Annexe A – Programme des locaux

ESPACE SPORTIFS

		surface nette
2 grands vestiaires joueurs (y.c. douche, séchage)	2 x	39 m²
6 petits vestiaires joueurs (y.c. douche)	6 x	27-30 m²
2 vestiaires arbitres (y.c. douche, zone séchage, WC)	2 x	12 m²
1 local soins (massage, premier secours)		11 m²
WC sportifs	2 x	6 m²
Bacs de nettoyage des chaussures		

ESPACE SUPPORTERS

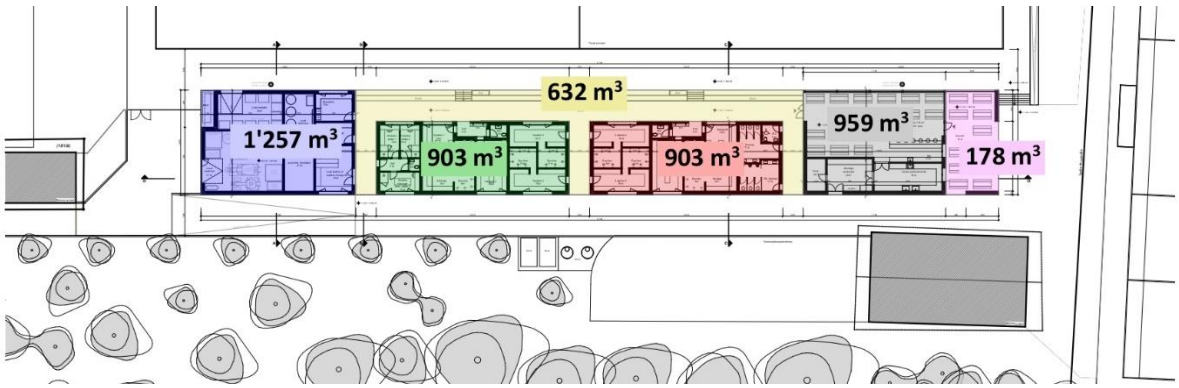
Buvette 100 personnes assises (bancs) avec bar	131 m²
Cuisine professionnelle	29 m²
Local stockage cuisine	22 m²
Chambre froide	9 m²
Espace extérieur couvert	75 m²
Gradins	66 m²
WC supporters	39 m²

Le local sponsors (club house, administration, séminaire) fera partie de la buvette

ESPACE ENTRETIEN - TECHNIQUE

Local matériel de sport (ballons, équipements)	25 m²
Local buanderie	15 m²
Local concierge	12 m²
Local entretien - parc de machines	71 m²
Local entretien - petit matériel (engrais, sable, etc.)	35 m²
Local technique	43 m²

Les goals seront stockés sous le couvert



Annexe B – Dossier de plans (4 pages)

A

B

C

9.790

Chéneaux encastrés

11,86° = 21%

Chéneaux encastrés

11,86° = 21%

1.280

Zone solaire photovoltaïque – voir le plan Altis

6,84° = 12%

6,84° = 12%

1.280

Chéneaux encastrés

Chéneaux encastrés

D

D

(131133)

Bâtiment existant

Limite de propriété

A

B

C

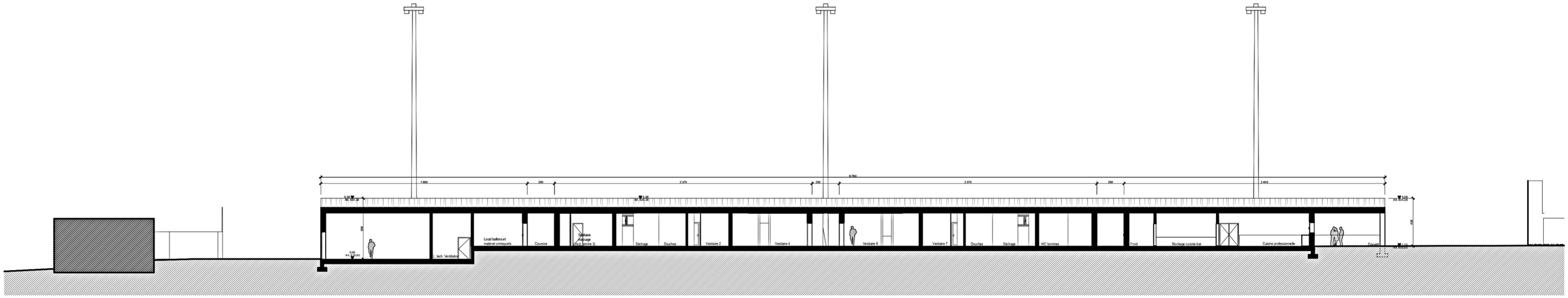
Bâtiment existant

Toiture

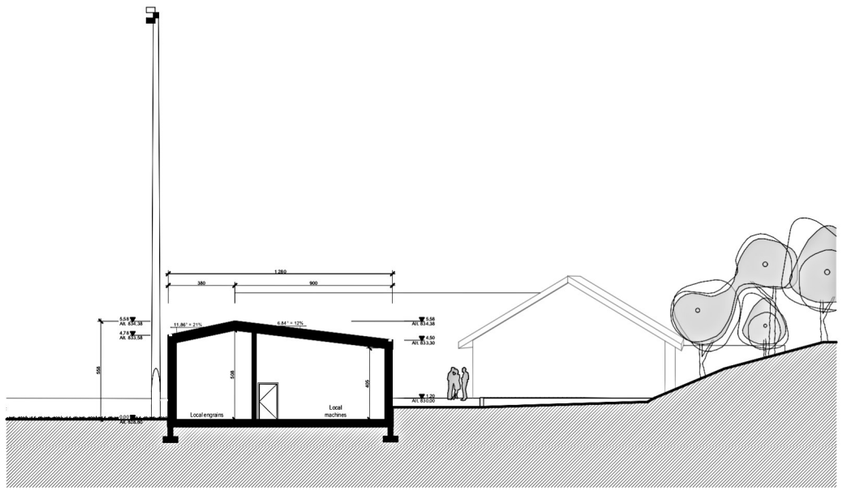
0 1 5 10

Rez-de-chaussée

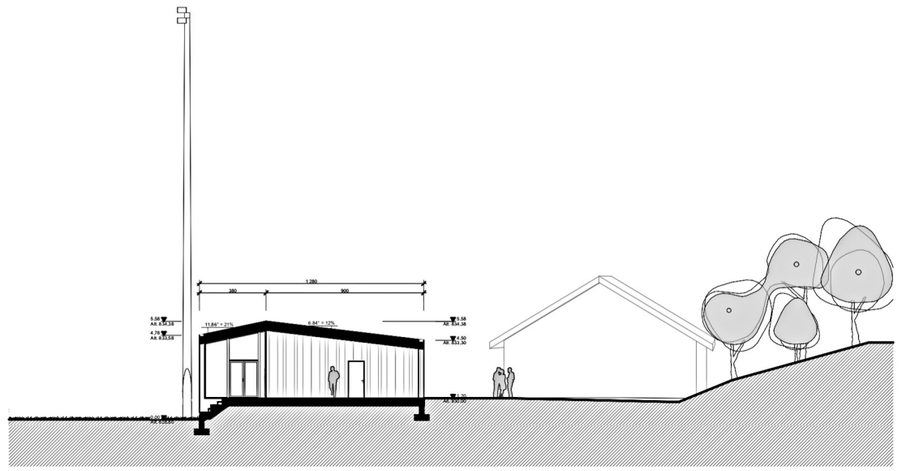
0 1 5 10



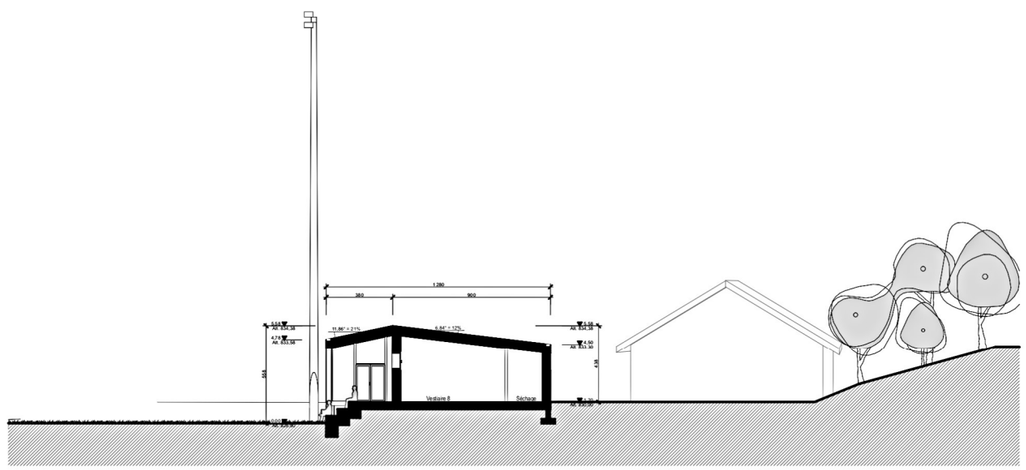
Coupe D-D



Coupe A-A

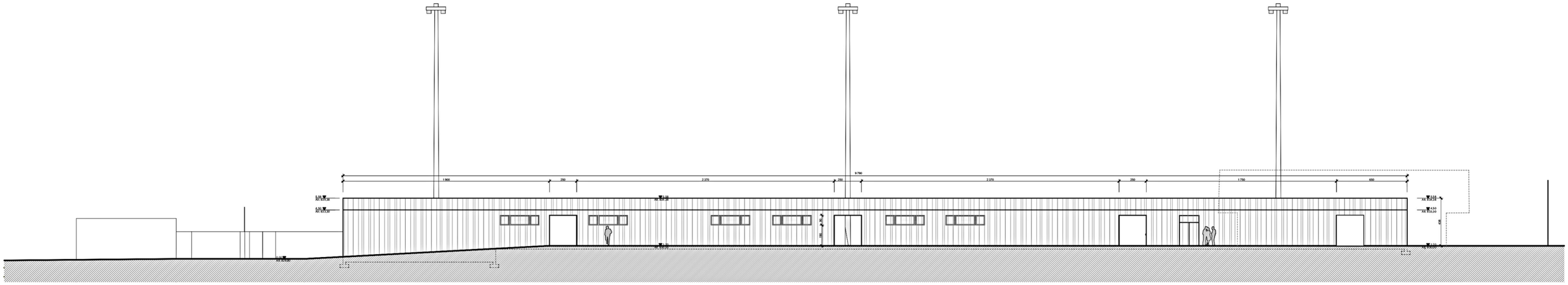


Coupe B-B

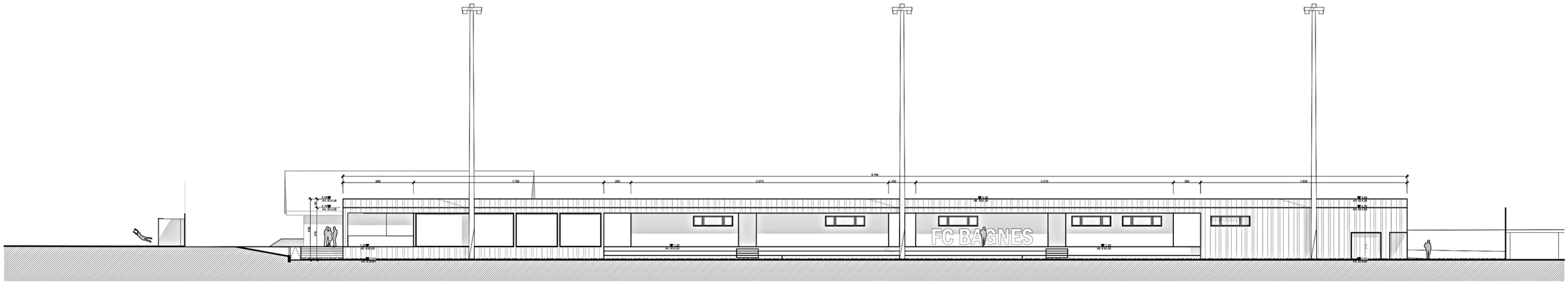


Coupe C-C

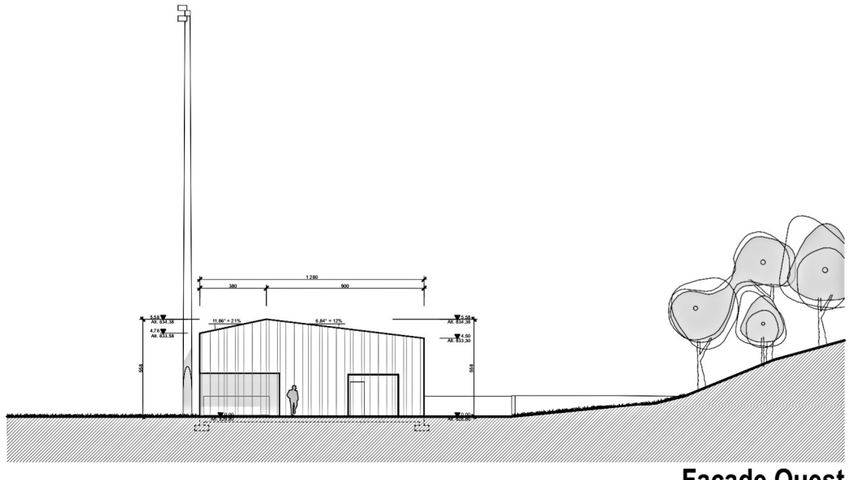
0 1 5 10



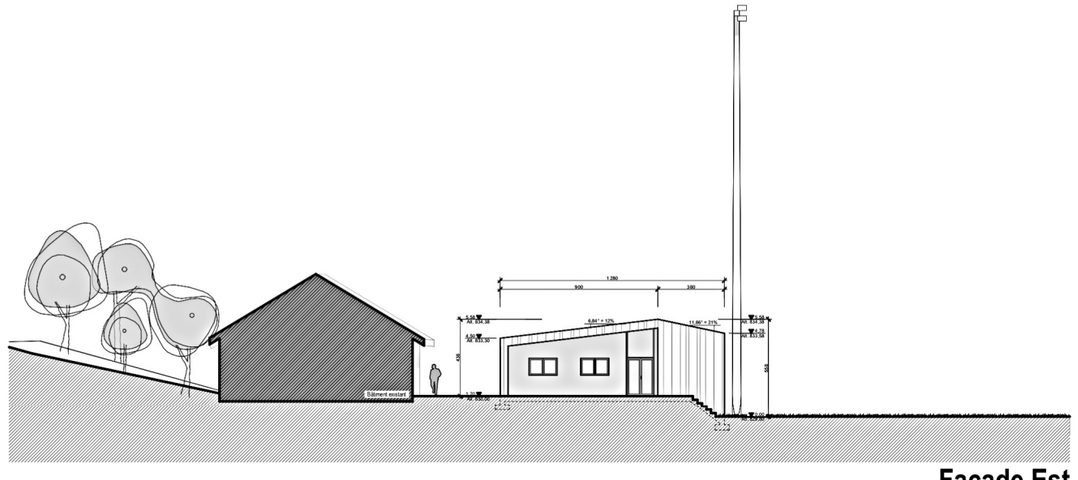
Façade Sud



Façade Nord



Façade Ouest



Façade Est

0 1 5 10

Annexe C – Estimation des coûts de construction

			selon estimation EDIFEA du 25.04.25			estimation interne adaptée du 18.08.25		
N° CFC	Travaux		Montants HT	Montants HT	Montants TTC	Montants HT Adaptation tarifs locaux +10%	Montants HT	Montants TTC
					8.1%	10.0%		8.1%
1	**Travaux préparatoires**			**SFr. 215'000.00**	**SFr. 232'415.00**		**SFr. 236'500.00**	**SFr. 255'656.50**
10	Relevés, études géotechniques			SFr. 2'000.00	SFr. 2'162.00		SFr. 2'200.00	SFr. 2'378.20
100		Relevés et constat d'huissier	SFr. 2'000.00			SFr. 2'200.00		
11	Déblaiement, prépar. du terrain			SFr. 71'000.00	SFr. 76'751.00		SFr. 78'100.00	SFr. 84'426.10
111		Défrichage	SFr. 5'000.00			SFr. 5'500.00		
112		Démolitions	SFr. 61'000.00			SFr. 67'100.00		
113		Démontages	SFr. 5'000.00			SFr. 5'500.00		
13	Installation de chantier en commun			SFr. 133'000.00	SFr. 143'773.00		SFr. 146'300.00	SFr. 158'150.30
132		Accès places	SFr. 12'000.00			SFr. 13'200.00		
133		Bureau direction des travaux	SFr. 2'000.00			SFr. 2'200.00		
134		Cantonnements, réfectoires, cuisine	SFr. 110'000.00			SFr. 121'000.00		
135		Installations provisoires	SFr. 6'000.00			SFr. 6'600.00		
136		Frais d'énergie et d'eau, etc...	SFr. 3'000.00			SFr. 3'300.00		
15	Adaptation conduites existantes			SFr. 9'000.00	SFr. 9'729.00		SFr. 9'900.00	SFr. 10'701.90
152		Canalisations	SFr. 5'000.00			SFr. 5'500.00		
153		Electricité	SFr. 3'000.00			SFr. 3'300.00		
155		Eau et Gaz	SFr. 1'000.00			SFr. 1'100.00		
2	**Bâtiment avec honoraires**			**SFr. 4'263'000.00**	**SFr. 4'608'303.00**		**SFr. 4'688'300.00**	**SFr. 5'068'052.30**
2	Bâtiment hors honoraires			SFr. 3'464'000.00	SFr. 3'744'584.00		SFr. 3'809'400.00	SFr. 4'117'961.40
20	Excavation			SFr. 71'000.00	SFr. 76'751.00		SFr. 78'100.00	SFr. 84'426.10
201		Fouilles en pleine masse	SFr. 71'000.00			SFr. 78'100.00		
21	Gros-œuvre 1			SFr. 1'034'000.00	SFr. 1'117'754.00		SFr. 1'137'400.00	SFr. 1'229'529.40
211.0		Installation de chantier	SFr. 39'000.00			SFr. 42'900.00		
211.1		Echafaudages	SFr. 16'000.00			SFr. 17'600.00		
211.4		Canalisations	SFr. 45'000.00			SFr. 49'500.00		
211.5		Béton et béton armé	SFr. 466'000.00			SFr. 512'600.00		
212		Construction préfabriquée	SFr. 7'000.00			SFr. 7'700.00		
214		Construction en bois	SFr. 224'000.00			SFr. 246'400.00		
215		Construction légère préfabriquée	SFr. 237'000.00			SFr. 260'700.00		
22	Gros-œuvre 2			SFr. 508'000.00	SFr. 549'148.00		SFr. 558'800.00	SFr. 604'062.80
221.2		Fenêtres en matière synthétique PVC	SFr. 26'000.00			SFr. 28'600.00		
221.4		Fenêtres en métal léger	SFr. 59'000.00			SFr. 64'900.00		
221.6		Portes extérieures en métal	SFr. 59'000.00			SFr. 64'900.00		
222		Ferblanterie	SFr. 69'000.00			SFr. 75'900.00		
224		Couverture	SFr. 224'000.00			SFr. 246'400.00		
225		Isolations spéciales	SFr. 8'000.00			SFr. 8'800.00		
226		Crépissage de façade	SFr. 53'000.00			SFr. 58'300.00		
228		Fermetures extérieures, protections solaires	SFr. 10'000.00			SFr. 11'000.00		
23	Installations électriques			SFr. 367'000.00	SFr. 396'727.00		SFr. 272'700.00	SFr. 294'788.70
230		Poste d'attente	SFr. 1'000.00			SFr. 1'100.00		
231		Appareils à courant fort	SFr. 163'000.00			SFr. 179'300.00		
232		Installations à courant fort	SFr. 118'000.00			SFr. 129'800.00		
233		Lustrerie	SFr. 50'000.00			SFr. 55'000.00		
235		Appareils à courant faible	SFr. 13'000.00			SFr. 14'300.00		
236		Installations à courant faible	SFr. 16'000.00			SFr. 17'600.00		
238		Installations provisoires	SFr. 6'000.00			SFr. 6'600.00		
		MV installation photovoltaïque en contracting EVB				SFr. -131'000.00		
24	Installations CVCR			SFr. 528'000.00	SFr. 570'768.00		SFr. 710'800.00	SFr. 768'374.80
242		Production de chaleur	SFr. 223'000.00			SFr. 245'300.00		
		Mod. production ECS et chauffage par une PAC air-eau				SFr. 130'000.00		
244		Installations de ventilation	SFr. 305'000.00			SFr. 335'500.00		
25	Installations sanitaires			SFr. 349'000.00	SFr. 377'269.00		SFr. 383'900.00	SFr. 414'995.90
251		Appareils sanitaires courants	SFr. 349'000.00			SFr. 383'900.00		
258	Installations cuisines			SFr. 92'000.00	SFr. 99'452.00		SFr. 101'200.00	SFr. 109'397.20
258		Agencement cuisines	SFr. 92'000.00			SFr. 101'200.00		
27	Aménagements intérieurs 1			SFr. 230'000.00	SFr. 248'630.00		SFr. 253'000.00	SFr. 273'493.00
271		Plâtrerie	SFr. 77'000.00			SFr. 84'700.00		
272		Ouvrages métalliques	SFr. 19'000.00			SFr. 20'900.00		
273		Menuiserie	SFr. 130'000.00			SFr. 143'000.00		
275		Systèmes de verrouillage	SFr. 2'000.00			SFr. 2'200.00		
279		Divers	SFr. 2'000.00			SFr. 2'200.00		
28	Aménagements intérieurs 2			SFr. 285'000.00	SFr. 308'085.00		SFr. 313'500.00	SFr. 338'893.50
281		Revêtements de sol	SFr. 92'000.00			SFr. 101'200.00		
282		Revêtements de paroi	SFr. 67'000.00			SFr. 73'700.00		
283		Faux-plafonds	SFr. 80'000.00			SFr. 88'000.00		
285		Traitement des surfaces intérieures	SFr. 34'000.00			SFr. 37'400.00		
286		Assèchement du bâtiment	SFr. 4'000.00			SFr. 4'400.00		
287		Nettoyage	SFr. 8'000.00			SFr. 8'800.00		
29	Honoraires			SFr. 799'000.00	SFr. 863'719.00		SFr. 878'900.00	SFr. 950'090.90
291	Architecte		SFr. 457'000.00			SFr. 502'700.00		
292	Ingénieur civil		SFr. 119'000.00			SFr. 130'900.00		
293	Ingénieur électricien		SFr. 50'000.00			SFr. 55'000.00		
294	Ingénieur chauffage		SFr. 76'000.00			SFr. 83'600.00		
295	Ingénieur sanitaire		SFr. 43'000.00			SFr. 47'300.00		
296	Spécialistes		SFr. 54'000.00			SFr. 59'400.00		
4	**Aménagements extérieurs**			**SFr. 238'000.00**	**SFr. 257'278.00**		**SFr. 261'800.00**	**SFr. 283'005.80**
40	Mise en forme du terrain		SFr. 11'000.00			SFr. 12'100.00		
41	Constructions		SFr. 68'000.00			SFr. 74'800.00		
42	Jardinage		SFr. 11'000.00			SFr. 12'100.00		
44	Installations		SFr. 5'000.00			SFr. 5'500.00		
45	Conduite de raccordement aux réseaux		SFr. 15'000.00			SFr. 16'500.00		
46	Petits tracés, routes et parc		SFr. 128'000.00			SFr. 140'800.00		
5	**Frais secondaires**			**SFr. 35'000.00**	**SFr. 37'835.00**		**SFr. 58'500.00**	**SFr. 63'238.50**
52	Echantillons, reproduction, documents		SFr. 8'000.00			SFr. 8'800.00		
53	Assurances		SFr. 20'000.00			SFr. 22'000.00		
566	Première pierre, bouquet, inauguration		SFr. 5'000.00			SFr. 5'500.00		
		Reserve bouquet de chantier, inauguration				SFr. 20'000.00		
568	Panneaux publicitaires		SFr. 2'000.00			SFr. 2'200.00		
	Subventions Fonds du Sport					montant à déterminer		
9	**Ameublement et décoration**			**SFr. 30'000.00**	**SFr. 32'430.00**		**SFr. 33'000.00**	**SFr. 35'673.00**
90	Mobilier tables et chaises		SFr. 30'000.00			SFr. 33'000.00		
	TOTAL		**SFr. 4'781'000.00**	**SFr. 4'781'000.00**	**SFr. 5'168'261.00**	**SFr. 5'278'100.00**	**SFr. 5'278'100.00**	**SFr. 5'705'626.10**

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

Conseil général
Autorités communales

POSTULAT

Article 30 : Postulat

[1] Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

[2] La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

[3] En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

[4] Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

[5] Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	10.09.25
Auteur/e du Postulat	Fanny Vaudan
Sujet/titre	Faire de la nouvelle école de Villette une priorité politique
Description	Le bâtiment de l'école de Villette n'est plus aux normes, et cela depuis des années. La taille des classes n'est plus adaptée, l'état du sol de la salle de gym est défectueux, les accès piétons sont dangereux et les enseignant.e.s ne peuvent plus exercer leur métier dans de bonnes conditions. Cette situation est parfaitement connue des autorités communales et pourtant, le projet d'une nouvelle école à Probé n'a toujours pas démarré. En effet, en 2016 déjà, une étude avait été mandatée afin de trouver un emplacement approprié au projet d'une nouvelle école. La zone de Probé était déjà mentionnée comme l'option la plus pertinente mais malheureusement, le lancement du projet Curala à la même période a ravivé l'idée d'une rénovation du bâtiment actuel, malgré les nombreuses limites de cette solution. Il aura fallu attendre 2022 pour que le Conseil Municipal annonce renoncer à l'idée d'une rénovation (beaucoup trop coûteuse et compliquée) et se concentre finalement sur la construction d'un nouveau bâtiment dans la zone d'intérêt général de Probé. Trois ans se sont donc écoulés depuis cette décision. Et depuis ? Malheureusement presque rien... Bien que notre commune bénéficie d'une situation financière exceptionnelle, le projet semble au point mort et ne figure manifestement pas parmi les priorités actuelles, du moins si l'on se fie aux actions visibles.

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

	En octobre 2023, l'ensemble des enseignants et enseignantes des centres scolaires de Bruson et Villette avaient signé une lettre à l'attention des autorités communales afin de leur faire prendre conscience de l'urgence de la situation. La rentrée 2025 vient de débuter et aucune avancée concrète n'a été communiquée Lors de la législature précédente, la commission « Jeunesse, Formation et Cohésion sociale » a interpelé à maintes reprises les différents conseillers et conseillères en charge, en espérant obtenir des nouvelles réjouissantes sur l'avancée du projet mais sans succès. Nous sommes désormais au début d'une troisième législature sans nouvelle école et nous demandons que cela soit la dernière. Il ne s'agit pas seulement de répondre à une urgence mais également d'investir dans l'avenir de notre commune. C'est offrir à nos enfants un lieu d'apprentissage adapté, stimulant et accueillant. C'est soutenir nos enseignant·e·s. en leur permettant d'exercer leur métier dans des conditions dignes. C'est renforcer le lien social et encourager les familles à s'établir durablement dans notre commune. Nous déposons ce postulat parce qu'il est temps d'agir. Nous demandons au Conseil Municipal de dissocier clairement le projet Curala de celui de la nouvelle école de Villette et de s'engager à en faire une priorité absolue afin de lancer les travaux avant la fin de la législature en cours. Pour nos enfants, pour nos familles et pour l'intérêt collectif de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Vaudan Fanny

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

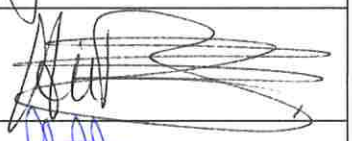
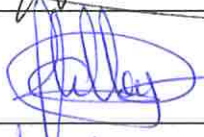
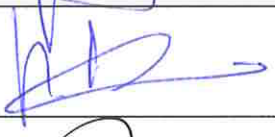
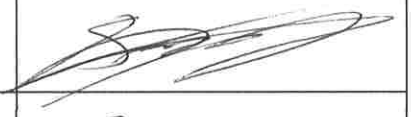
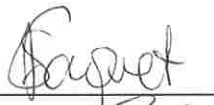
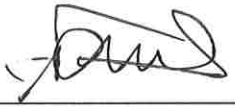
10.9.2025

date

Signature

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Roseiens	Stéphane	
MARTIN	Sacha	
MARET	Valeni	
BRUCHEZ	Sari	
CORTHAY DURRER	Anne-Claude	
BRATTEN	MARCUS	
Amos	Samuel	
Deslarges	Sophie	
Farquet	Sarah	
GAILLARD	CHRISTOPHE	
Löf	TORA	
VAUDAN	Christophe	

S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

Conseil général
Autorités communales

QUESTION

Article 28 : Question

[1] Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:
de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

[2] Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

[3] Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	Mercredi 8 octobre 2025
Auteur/e de la Question	Samuel Amos
Sujet/titre	Registre des mandats communaux au sein de personnes morales
Description	La Commune de Val de Bagnes, est représentée dans diverses personnes morales externes. Le Conseil municipal dispose-t-il actuellement d'un registre ou d'un inventaire des mandats, lettres de mission ou participations communales au sein de personnes morales ? Si oui, ce registre pourrait-il être mis à disposition du Conseil général, au moins sous une forme expurgée conforme à la LIPDA. Si un tel registre n'existe pas encore, le Conseil municipal serait-il disposé à en instaurer un et à en définir les modalités. Merci d'avance pour l'attention portée à cette requête.

A remplir par le/la signataire :

Amos, Samuel
Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG
Déposé le :
8.10.2025
date

Signature

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

À la question écrite (Q13) de M. Samuel Amos du 8.10.2025 intitulée Registre des mandats communaux au sein de personnes morales

Autorités communales

Monsieur le Conseiller général,

En préambule et en réponse générale à la question du Conseiller Amos, il nous semble important de préciser que la Commune dispose d'une « directive concernant la représentation de la Commune au sein d'entreprises », approuvée par le Conseil municipal de Val de Bagnes le 26 juillet 2022, et que nous joignons à la présente.

Cette directive apportera des informations nécessaires quant aux principes appliqués, aux critères de choix des représentants, aux lettres de mission émises, aux objectifs financiers et stratégiques, au registre tenu ainsi qu'à de nombreuses autres dispositions applicables et appliquées. Nous profitons de vous informer que cette directive doit faire l'objet d'une révision, car nous souhaitons apporter des précisions et distinctions, notamment en fonction des critères d'importance liés aux types de représentation. Pour ce faire, nous nous inspirerons des bases légales cantonales en la matière et espérons présenter une nouvelle mouture début 2026.

Revenant à la question, nous confirmons que la Commune de Val de Bagnes est représentée au sein de nombreuses entités morales, et à divers degrés, soit comme membre d'un Conseil d'administration, d'un Conseil de fondation ou d'un comité d'association, soit comme participant comme membre à l'assemblée générale d'une personne morale. Nous comptons plus d'une centaine de personnes morales concernées. La Commune dispose également d'une série de participations financières au sein de personnes morales, généralement par une participation au capital de ladite.

Le registre existe, sous forme résumée comme annexe au règlement interne d'organisation et d'administration (RIOA), et de manière plus complète, tenu par le Secrétariat général. En marge des travaux de révision annoncés, il est également prévu de développer un logiciel qui nous permettra de synthétiser toutes les données de manière plus pragmatique. Cette tâche suivra l'adoption de la nouvelle directive, en 2026.

Toute représentation au sein d'un Conseil d'administration implique la rédaction d'une lettre de mission pour le représentant désigné, soumise à l'approbation première du Conseil municipal.

Conseil municipal
Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Cité de l'énergie
Gold
Valais

Nous annexons à la présente une liste des représentations actuelles et demeurons à votre disposition pour tout élément complémentaire souhaité.

Réponse approuvée par le Conseil municipal le 11 novembre 2025

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint

Annexes : Listes des fondations et des sociétés
Directive concernant la représentation de la Commune au sein d'entreprises

Liste des fondations et leurs représentants

Conseil d'Administration	Implication communale	Représentation 2025-2028
Fondation Ambassadeur Marcel Luy	siège	**Vice-président** : Fabien Sauthier
Fondation communale du logement d'utilité publique (FCLUP)	siège	Pierre-Yves Gay, membre François Veuthey, membre
Fondation du centre culturel de Verbier	siège	Fabien Sauthier Pierre-Yves Gay
Fondation de la Providence	siège	Fabien Sauthier, représentant au sein du conseil de fondation Jean-Daniel Troillet, représentant au sein du comité de fondation
Fondation des maisons de la Providence	siège	Fabien Sauthier, représentant au sein du conseil de fondation Jean-Daniel Troillet, représentant au sein du comité de fondation
Fondation Maison de l'Entremont Ancien Hôpital (Tribunal Sembrancher)	siège	Pas de représentant VDB (Tiziana Lattion pour l'Entremont)
Fondation Silène	siège	Jean-Daniel Troillet Anne-Michèle Lack
Fondation du Verbier Festival	siège	Malvine Moulin François Veuthey
Fondation The Ark	siège	Fabien Sauthier
Fondation ApiAlpes	siège	Malvine Moulin

Liste des sociétés et leurs représentants

Conseil d'administration	Implication	Représentation 2025-2028
Altis Groupe SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento, **Membre** : Anne-Michèle Lack **Membre** : Florian Hässig **Membre repr. SEDRE :** Florian Perraudin
BCVS	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
BlueArk Entremont SA (Altis)	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento
Ciges SA	membre	Pierre-Martin Moulin + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
EVB Energie Val de Bagnes SA (Altis)	siège	**Présidence** : Mélanie Mento **Vice-présidence :** Anne-Michèle Lack **Membre** : François Veuthey
FMV SA (Forces Motrices Valaisannes)	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Forces Motrices de Mauvoisin SA	siège	Jean-Baptiste Vaudan + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
Forces Motrices Martigny-Bourg (FMMB)	siège	François Veuthey + un représentant pour l'AG, à désigner chaque année
Gecal SA (Altis)	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : François Veuthey **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Jürgen Taudien
Grande Dixence SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Mayens de Bruson Promotion SA	siège	**Présidence du CA** : Pierre-Yves Gay **Administrateur** : Mélanie Mento **Administrateur** : François Veuthey **Administrateur** : Frédéric Perraudin
Radio Rhône SA (Rhône FM SA)	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Banque Raiffeisen Entremont	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Sateldranse SA	siège	**Présidence** : Christophe Maret **Représentant Commune** : Bruno Moulin
Satom SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations (priorité à la municipale des TP)*
SEDRE SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Nicolas Jordan **Membre** : Florian Perraudin
Sogesa SA	siège	**Présidence** : Stéphane Luisier **Membre** : Mélanie Mento **Membre** : Marie-Claude Debons **Membre, repr. SEDRE** : Nicolas Jordan
TeleLaFouly-ChampexLac SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
TéléSion SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Téléverbier SA	siège	**Administrateur** : Bruno Moulin **Administrateur** : Pierre-Yves Gay *Validé pour l'année 2025/2026*
TMR Transports de Martigny et Régions SA**	siège	Emily Vaudan (représentante du district avec Joachim Rausis)
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
Verbier Tourisme SA	siège	**Vice-présidence du CA** : Anne-Michèle Lack **Membre et représentant Commune** : Bruno Moulin
Verbier Mobility Sàrl	siège	souhait du CM du 26.03.2024 de dissoudre la société 08.04.2025 : Le CM valide la dissolution
Provins SA	membre	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*
DransEnergie SA	invité à l'AG	*A désigner pour l'AG, à mesure des convocations*

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

Conseil général
Autorités communales

QUESTION

Article 28 : Question

[1] Chaque Conseiller général a le droit d'interroger le Conseil municipal sur les affaires de la commune sous forme:
1) de question orale formulée en cours de séance plénière du Conseil général;
2) de question écrite adressée au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 10 jours avant une séance plénière.

[2] Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.

[3] Il a l'obligation de répondre aux questions écrites à la séance qui suit, dans la mesure où le texte lui est parvenu au moins 30 jours auparavant.

Date du dépôt auprès du bureau	25.08.2025
Auteur/e de la Question	Delphine Monnard
Sujet/titre	Curala : relations avec les investisseurs privés

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Description	Description : Lors de la présentation publique du projet Curala le 11 octobre 2022, plusieurs investisseurs privés ont été présentés. Il s'agissait du fonds immobilier Mountain Resort Real Estate, appelé à investir dans la construction des logements touristiques, ainsi que de la fondation d'investissement PRSIMA et d'un groupement de cinq caisses de pensions (CAPAV, CPVAL, CAPUVA, PRESV, CPCV) qui investiraient dans les logements. Les terrains nécessaires, propriété de la Commune de Val de Bagnes, devaient être mis à disposition des investisseurs par la signature de droits distincts et permanents (DDP). Le 2 décembre 2020, le Conseil général a accepté une décision de principe concernant les conditions principales des promesses de DDP. Depuis octobre 2022, le projet présenté a été remis en question par plusieurs lettres d'observation ainsi que par une pétition citoyenne ayant recueilli plus de 1'500 signatures. Près de trois ans plus tard, l'intérêt actuel des investisseurs pour le projet Curala, ainsi que la nature des engagements pris par la Commune de Val de Bagnes, méritent d'être clarifiés. Questions : (a) **Intérêt des investisseurs pour le projet Curala** Comment le Conseil communal évalue-t-il aujourd'hui l'intérêt de chacun des trois groupes d'investisseurs — (a.1) Mountain Resort, (a.2) PRSIMA, (a.3) les caisses de pension — pour le projet Curala, trois ans après sa présentation publique en octobre 2022 ? En particulier, certains de ces investisseurs ont-ils manifesté la volonté de se retirer du projet ? (b) **Nature des engagements pris vis-à-vis des investisseurs privés** Quels sont les engagements écrits qui lient actuellement la Commune de Val de Bagnes à chacun des trois groupes d'investisseurs — (b.1) Mountain Resort, (b.2) PRSIMA, (b.3) les caisses de pension ? Quelles seraient les conséquences, notamment financières, d'une éventuelle rupture de ces engagements ? En particulier, certains DDP ont-ils déjà été signés ?

A remplir par le/la signataire :

Monnard Delphine

Nom, Prénom

D. Monnard

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

8 septembre 2025

date

Signature

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Autorités communales

REPONSE DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS ECRITES

de Delphine Monnard

Intitulées « Intérêt des investisseurs pour le projet Curala » et « Nature des engagements pris vis-à-vis des investisseurs privés »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

En séance du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a pris connaissance des questions écrites de Mme Delphine Monnard intitulées "Intérêt des investisseurs pour le projet Curala" et "Nature des engagements pris vis-à-vis des investisseurs privés".

Le Conseil a demandé à la Commission "Aménagement du territoire", respectivement le Service de l'aménagement du territoire, de traiter la demande.

Historique

En décembre 2020, le Conseil général a approuvé l'octroi d'un crédit de CHF 3'000'000.- destiné à soutenir le développement du quartier de Curala. Ce financement visait notamment à permettre la modification partielle du plan de zone ainsi que l'élaboration d'un plan de quartier.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un appel à investisseurs lancé par la Commune de Bagnes. Les investisseurs impliqués aujourd'hui dans le projet sont :

- Montain Resort : placements directs et indirects dans le secteur immobilier, dans le domaine de la résidence de tourisme ou le domaine hôtelier ;
- Prisma : fondation d'investissement à but non lucratif entre professionnels de la prévoyance ;
- CAPAV : Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais ;
- PRESV : Prévoyance Santé Valais ;
- CPVAL : Caisse de prévoyance du Canton du Valais ;

Conseil municipal
CP 1, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

Cité de l'énergie
Gold
Valais Excellence

Les programmes principaux de ce projet sont les suivants :

- Le développement d'appartements adaptés et à prix du marché local (destinés à la résidence principale) ;
- La création de surfaces commerciales ;
- La réalisation de bureaux ;
- La construction d'appartements à vocation touristique ;
- La mise en place d'un hôtel ;
- La création d'un lieu de vie pour la population (places et parcs publiques) ;
- La réalisation d'un parking pour les besoins du projet et en partie du public ;
- L'amélioration des axes de mobilité douce ;
- L'aménagement d'une gare routière ;

Il est précisé que les biens immobiliers (appartements, bureaux, …) seront exclusivement proposés à la location, et non à la vente.

Conformément à la législation en vigueur, un avis de principe relatif à la modification du plan de zone a été sollicité auprès des services cantonaux, lesquels ont émis leurs préavis. Au cours de cette procédure, le Service de l'environnement a émis un préavis défavorable concernant la faisabilité du niveau -2 du parking souterrain. Ce niveau de construction a été jugé problématique, car il entraverait les échanges entre la nappe phréatique et la Dranse ; il doit donc être supprimé.

Législature 2025-2028
Le Conseil municipal, nouvellement élu, a repris le projet de quartier à son compte et s'est prononcé favorablement quant à sa poursuite. Le projet a ainsi été intégré au plan de législature.

En 2025, les membres du Conseil municipal et les représentants des investisseurs se sont réunis à deux reprises. Au cours de ces rencontres, les deux parties ont réitéré leur détermination commune à mener à bien ce projet d'envergure.

Les relations entre les investisseurs et la Commune sont encadrées par la société simple de planification de Curala signée par la CAPAV et le Conseil municipal et entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Actuellement, ce point ne soulève aucune difficulté particulière. Toutefois, il convient de noter qu'en cas de dénonciation unilatérale des accords, les investisseurs pourraient solliciter une participation aux frais déjà engagés pour les études.

Les mandataires, en collaboration avec le service communal de l'aménagement du territoire, ont établi une feuille de route qui a ensuite reçu l'approbation tant du Conseil municipal que des investisseurs. Plusieurs projets connexes communaux ont été intégrés à la planification, et les études afférentes sont en cours ou sur le point d'être lancées.

Parmi ceux-ci figure notamment :

- L'école et UAPE de Villette
- La salle de sport double et parking St-Marc
- Le parking de délestage
- Le hub de transport
- La requalification le Châble-Villette
- La renaturation de la Dranse

L'objectif visé est la mise à l'enquête de la modification partielle de plan de zone à l'automne 2026.

Réponse approuvée par le Conseil municipal le 11 novembre 2025.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RAPPORT DE COMMISSION « COGEST

Concernant le crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000

Du 10.11.2025

1. Tableau des présences

Commission	27 octobre	10 novembre
Chevrier Célia	P	P
Rossier Gaëtan	P	P
Darbellay Baptiste	E	P
Fellay Fanny	P	P
Fellay Sébastien	P	P
Filliez Olivier	P	P
Michellod Alain	P	P
Monnard Delphine	P	P
Oakman Rossier Christine	E	P
Picchio Pauline	E	E
Troillet Emmanuel	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, …)		
Anne-Michèle Lack (CM)	P	-
Matthieu Moulin (DO)	P	-
Julien Vaudan	E	P
Christophe Vaudan	P	P
Guillaume Amos	P	E
Emily Vaudan	E	E
Alexis Melly	-	P

2. Objet(s) concerné(s)

Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

Anne-Michèle Lack (CM) et Matthieu Moulin (DO) ont présenté le projet de la structure d'accueil à la COGEST lors de la séance du 27 octobre sur la base du rapport ci-dessous.
06_Rapport_Demande de crédit_NCUAPE.pdf

La COGEST et les autres commissions du CG ont ensuite déposé leurs questions sur un fichier prévu à cet effet. Toutes les questions ont été traitées par la Municipalité et la restitution des réponses se trouve dans le document ci-dessous.

NCUAPE Vollèges - Réponses CG - 251104.pdf

En résumé, les thématiques évoquées dans le fichier ont été les suivantes :

- Structure architecturale et matérialité du projet
- Abri PC, parking et aménagements extérieurs
- Sources de production d'énergie
- Coûts de construction et coûts d'exploitation
- Gestion des places en structure d'accueil et tarif
- Gestion de projet

La COGEST reconnait la nécessité de construire une structure d'accueil à Vollèges avec un nombre de places plus élevé. En effet, ce projet répond aux défis posés par les modèles de famille actuels et participe à l'attractivité de la commune. Son utilité publique est incontestable. Elle estime également pertinent de mutualiser l'utilisation du parking, servant d'abri PC en cas de menaces.

En revanche, le coût de construction et les hésitations relatives au raccordement au CAD ont animé le débat.

Tout d'abord, la COGEST relève que des éléments comparatifs de coûts ont été transmis et qu'un travail d'analyse conséquent a été mené par les mandataires. Il convient toutefois de préciser qu'à titre comparatif, certains indicateurs montrent, après prise en compte de l'inflation, que le projet présente des coûts unitaires inférieurs lorsqu'ils sont exprimés au m³ ou par place, mais que cette tendance ne se vérifie pas nécessairement lorsqu'on considère le coût au m².
La COGEST constate dès lors que le niveau de coût global du bâtiment résulte de plusieurs facteurs, notamment des exigences élevées du cahier des charges, de son implantation et de sa volumétrie. Ces éléments traduisent la volonté d'offrir un équipement public de qualité, mais engendrent mécaniquement une complexité constructive et financière accrue.
La COGEST souligne que ces caractéristiques ne reflètent pas un surdimensionnement injustifié, mais plutôt la conséquence logique d'un cahier des charges ambitieux et d'une conception architecturale visant à répondre à des objectifs qualitatifs élevés. La COGEST

s’interroge donc sur la manière d’élaborer et de formuler le cahier des charges lors du concours, ainsi que sur les critères et pondérations à appliquer lors des délibérations, notamment en ce qui concerne la prise en compte du coût global des ouvrages et la cohérence entre exigences programmatiques et enveloppe financière.

D'une manière générale la commission relève le caractère haut de gamme du projet en raison de ses coûts élevés et exprime des inquiétudes quant à l’impact futur des charges d’exploitation, y compris l’amortissement, sur la tarification en cas de conjoncture défavorable. Elle souligne la nécessité d’améliorer la gouvernance des projets et la vision globale afin de disposer d’une vue consolidée sur les investissements, leurs coûts d’exploitation. Aussi, une planification financière de la commune à moyen terme intégrant plusieurs scénarios (optimiste, réaliste, pessimiste) est essentielle. Cette exigence s’inscrit dans un contexte marqué par la suppression de la valeur locative, les pressions possibles de l’OCDE sur certains modèles fiscaux et un environnement mondial tendu.

La COGECT invite donc le Conseil municipal à réfléchir, pour les futurs projets, à un équilibre plus précis entre ambitions fonctionnelles, exigences qualitatives et contraintes économiques.

Etant donné que le développement du CAD figure dans la stratégie énergétique communale, la COGEST ne comprend pas que le projet ne permette pas d’intégrer d’office cette source de production d’énergie.
La stratégie communale devrait viser à renforcer et développer son réseau CAD par souci d’exemplarité et de durabilité, en particulier dans les bâtiments publics tels que les écoles, les crèches et autres infrastructures communales. Une telle approche illustrerait de manière concrète l’engagement de la collectivité en faveur d’une planification énergétique rationnelle, d’autant plus nécessaire lorsque l’on connaît les coûts importants liés à la mise en place et à l’exploitation de ces réseaux.
Dans cette perspective, il apparaît essentiel de concevoir les futurs projets communaux selon une logique globale, cherchant à réduire les besoins techniques en froid grâce à des mesures architecturales passives (implantation adaptée, protections solaires efficaces, inertie thermique et ventilation naturelle nocturne) avant de recourir à des solutions techniques supplémentaires.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention le crédit de construction de CHF 15’400’400 pour la structure d’accueil de Vollèges.

6. Conclusion de la commission

Le projet de la structure d'accueil de Vollèges répond à un besoin d'intérêt général, son utilité publique est incontestable. En effet, les demandes de places en structure d'accueil augmentent et pour rappel, plusieurs familles n'ont pas obtenu les places souhaitées et certaines n'ont pu bénéficier d'aucune place durant l'année académique 2024-2025.
Dans ce contexte, rappelons d'une part que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle constitue un défi et d'autre part que les familles et les enfants représentent un pilier essentiel de la vitalité d'une commune.
Il est donc primordial que la Municipalité de Val de Bagnes dispose d'une offre suffisante en structure d'accueil pour favoriser son attractivité et maintenir sa dynamique sociale et économique.

La COGEST souligne également la vision globale du projet qui est conçu pour absorber la demande croissante et qui intègre un parking pouvant servir d'abri PC le cas échéant.

Quelques points d'attention méritent d'être évoqués.

Tout d'abord, la COGEST constate que viser l'excellence en termes d'architecture, de durabilité et de confort représente un coût élevé. Elle accueillera donc favorablement toute proposition d'économies de la part de la Municipalité.

A ce titre, la COGEST recommande, pour le futur, de définir plus précisément les attentes, notamment financières, dès la phase de programmation, et de préciser les pondérations des critères d'évaluation afin d'assurer un équilibre cohérent entre qualité architecturale, fonctionnalité, durabilité et maîtrise des coûts.

Elle exprime également une inquiétude quant à la prise en compte future des charges d'exploitation, y compris l'amortissement, dans la fixation des tarifs. Cette préoccupation s'accentuerait si la conjoncture économique devait se détériorer, risquant d'alourdir la pression financière sur les familles.

En outre, il semble impensable qu'une telle infrastructure ne soit pas raccordée au CAD au vu de la stratégie énergétique communale. Rappelons que la rentabilité du CAD dépend du nombre de raccordements. Dans cette optique, l'option visant à combiner le CAD avec le PAC géo-cooling et tout autre moyen de refroidissement passif sont à privilégier comme source d'énergie.

Avant de conclure, la COGEST tient à remercier non seulement Anne-Michèle Lack et Matthieu Moulin pour leur disponibilité et toutes les précisions apportées dans le cadre de cette demande de crédit mais aussi les autres commissions du CG pour leur travail d'analyse.

Pour terminer et malgré les points d'attention, la COGEST exprime sa volonté de prioriser le projet de la structure d'accueil à Vollèges en approuvant le crédit de construction de CHF 15'400'000 par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Pour la commission « COGEST »



Célia Chevrier
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)
Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant le crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5’700’000.-
Du 10.11.2025

1. Tableau des présences

Commission	27 octobre	10 novembre
Chevrier Célia	P	P
Rossier Gaëtan	P	P
Darbellay Baptiste	E	P
Fellay Fanny	P	P
Fellay Sébastien	P	P
Filliez Olivier	P	P
Michellod Alain	P	P
Monnard Delphine	P	P
Oakman Rossier Christine	E	P
Picchio Pauline	E	E
Troillet Emmanuel	P	P
Invités		
Guillaume Amos	P	E
Julien Vaudan	E	P
Christophe Vaudan	P	P
Emily Vaudan	E	E
Fabier Sauthier	P	P
Alexis Melly	-	P

2. Objet(s) concerné(s)

Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5’700’000.-

3. Position de la commission sur l’entrée en matière

Refus de l’entrée en matière à l’unanimité des membres présents.

4. Discussions de détail

Le projet a été présenté dans le cadre des commissions thématiques JFCS-CTS et ATCM. Chaque commission a eu la possibilité de déposer ses questions dans un fichier prévu à cet effet. Les réponses apportées par la Municipalité ont été restituées dans le document ci-dessous.

Infras sportives St Marc - Réponses CG - 251104.pdf

Il est relevé qu'en raison d'un calendrier particulièrement chargé, la COGEST n'a pas eu l'opportunité de participer à la présentation de cet objet. Cette situation illustre les limites d'un programme dense et d'un calendrier serré, qui ne permettent pas aux instances concernées de se forger une opinion complète et éclairée sur les projets présentés.

Afin d'améliorer la qualité des échanges et des décisions, il est recommandé que les cahiers des charges et les projets soient communiqués et présentés en amont, même de manière partielle, de sorte que les principes directeurs puissent être discutés et validés par les différentes commissions.

L'objet a suscité d'importants débats et une certaine incompréhension au sein de la COGEST, en particulier en raison du montant sollicité pour la réalisation d'infrastructures sportives destinées principalement au FC Bagnes/Vollèges.

Plusieurs intervenants ont exprimé des réserves quant à la répartition des investissements communaux entre les différentes sociétés locales et d'éventuelles revendications futures de ces dernières.

Il a toutefois été unanimement reconnu que la mise à niveau de ces infrastructures sportives est nécessaire. Les interrogations ont porté non pas sur la légitimité du projet, mais sur le coût global de l'opération.

La configuration du projet en plusieurs volumes distincts a été remis en question quant à ses implications techniques et financières. Des doutes ont également été émis concernant la pertinence de certains équipements tels qu'une cuisine professionnelle, une ventilation double flux ou le nombre de vestiaires et d'installations sanitaires ainsi que sur la nécessité d'atteindre des labels énergétiques pour des bâtiments utilisés de manière ponctuelle et saisonnière.

La COGEST a ainsi relevé que le descriptif du projet semble présenter un niveau de prestations et de finitions supérieur. Elle a donc exprimé sa surprise face au coût global du projet, jugé élevé au regard de l'usage essentiellement local des infrastructures. Elle a relevé que de tels montants auraient, peut-être, pu se justifier dans le cadre d'un équipement à vocation internationale, susceptible de renforcer l'attractivité et la renommée de la station. Dans le cas présent, la proportion entre l'investissement envisagé et

l'utilisation effective du site est déséquilibré quant à la pertinence économique du projet. Les charges d'exploitation et d'entretien ont également soulevé des interrogations. La COGEST s'interroge donc sur la manière d'élaborer et de formuler le cahier des charges lors du concours, ainsi que sur les critères et pondérations à appliquer lors des délibérations, notamment en ce qui concerne la prise en compte du coût global des ouvrages et la cohérence entre exigences programmatiques et enveloppe financière.

D'autre part, dans les échanges de questions-réponses, il est fait mention d'une « phase 2 » dont ni le contenu ni les objectifs n'ont été clairement présentés. Cette absence de visibilité suscite une réelle perplexité au sein de la COGEST, qui s'interroge sur la portée de cette étape ultérieure et sur ses éventuelles incidences financières ou fonctionnelles. Les membres ont relevé qu'il leur est difficile d'accepter un investissement d'une telle ampleur sans disposer d'informations précises sur une phase complémentaire qui pourrait, potentiellement, permettre certaines mutualisations ou optimisations.

La COGEST se questionne également sur la méthodologie envisagée pour la procédure d'appel d'offres. Elle relève qu'une entreprise totale (ET) n'est pas nécessairement garante d'économies, notamment dans un contexte communal où de nombreux entrepreneurs locaux sont actifs et compétents.
La commission souligne que peu importe le choix entre une ET ou des adjudications directes auprès d'entreprises locales, les entreprises doivent dans tous les cas réaliser un bénéfice, ce qui est légitime. Cependant, le recours à une ET introduit un niveau supplémentaire de marge et de gestion, pouvant entraîner un risque de doublon dans les coûts et réduire la part revenant effectivement aux entreprises exécutantes.

Dès lors, la COGEST estime pertinent d'examiner des modes de réalisation favorisant les circuits courts, la valorisation des entreprises locales et le retour direct des impôts à la collectivité, tout en préservant une concurrence saine et transparente.

5. Vote final de la commission

En cas d'entrée en matière acceptée par le CG lors du plénum du 19 novembre, la COGEST refusera en principe l'objet par 9 voix contre et 1 abstention.

6. Conclusion de la commission

Le projet des infrastructures sportives de St-Marc répond à un besoin identifié de modernisation et d'adaptation des équipements qui sont vétustes et ne répondent plus pleinement aux exigences actuelles.

Toutefois, la COGEST considère qu'un complément d'analyse est nécessaire et demande que des alternatives soient étudiées avant toute décision d'investissement de cette ampleur.

La COGEST recommande dès lors que le dossier soit approfondi et complété par :

- Une présentation clarifiant la portée, le contenu et les implications financières de la phase 2 afin de garantir que les besoins identifiés pour cette étape soient pris en compte dès la conception de la phase 1.
- La vocation effective des infrastructures, notamment en lien avec la question de l'accueil d'événements à portée régionale, nationale ou internationale.
- Une analyse détaillée des coûts, accompagnée de propositions d'économies ou de variantes d'aménagement permettant de garantir la proportionnalité de l'investissement par rapport à l'usage local réel.
- Des arguments détaillés quant au niveau de confort et de finition prévu

La COGEST remet également en question le recours à une entreprise totale (ET) pour la réalisation du projet. Elle estime qu'un tel mode d'adjudication n'apporte pas nécessairement de garanties d'économie ni de meilleure maîtrise des coûts, tout en limitant la participation directe des entreprises locales.

Malgré toutes les précisions apportées par Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes, que nous remercions au passage, la COGEST estime qu'un tel travail de clarification et d'optimisation est indispensable afin de permettre une décision éclairée et soutenable pour la collectivité. Il est tout à fait possible d'aboutir, dans un délai raisonnable, à un projet équilibré et bénéfique tant pour le sport régional que pour la population dans son ensemble.

En conclusion, la COGEST réaffirme sa volonté de voir ces infrastructures réalisées. Elles répondent à un besoin réel et reconnu, notamment pour le développement du sport local, la formation des jeunes et la vitalité associative de la commune. Néanmoins, elle invite le Conseil municipal à trouver une cohérence entre l'ampleur des investissements engagés et les objectifs stratégiques visés.

La COGEST demande donc un vote sur l'entrée en matière, laquelle a été refusée à l'unanimité des membres présents lors des discussions de détail.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)
Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

PROCES-VERBAL DE COMMISSION « ATCM »

Du 21.10.25

Lieu : Salle du Rogneux-Champsec
Heure : 20 :00

Présidence : Alexis Melly

Secrétaire : Roserens Stéphane

1. **Contrôle des présences**
2. **Ordre du jour**Approbation / modification de l'ordre du jour ?

3. **Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.-** (Malvine et Bertrand – 20h00 > 20h20)
4. **Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.-** (Anne-Michèle et Matthieu – 20h20 > 20h40)
5. **Programme de législature :** (Pierre-Yves et Cédric) Point d'avancement sur les projets
    1. Axe bien-être : Centre Sportif Fondation communale du logement d'utilité publique
    2. Axe tourisme : Place de l'Ermitage
    3. Axe Economie : Curala
    4. Axe environnement : Révision globale des PAZ et RCCZ
    5. Mobilité : Voie verte Homologation des itinéraires VTT Amélioration de la circulation sur l'axe Châble-Villette

5. **Divers - Agenda**

Distribution (à la commission concernée)

Par qui	:	Le Président de la commission ou le preneur de PV
Quand	:	La semaine qui suit la séance
Comment	:	Messagerie électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui	:	Président de la commission
Quand	:	15 jours après la séance
Comment	:	ePartage

Procès-verbal

Ouverture de la séance à 20h02 par un mot de bienvenue du président de commission.

1. Contrôle des présences

Commission	
Melly Alexis	P
Martin Sacha	P
Carron Fabien	A
Corthay Anthony	A
Fournier Romain	P
Joris Thierry	P
Roserens Stéphane	P
Schraner Malko	P
Vaudan Simon	P
Invités	
Pierre-Yves Gay	P
Fellay Cédric	P
Aude Sarrasin	P
Christophe Vaudan	P
Lionel Saillen	P
Myriam Bouverat	P
Malvine Moulin et Bertand Deslarzes	P
Anne-Michèle Lake et Matthieu Moulin	P

2. Approbation – modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans demande de modification.

3. Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc de CHF 5'700'000.- (Malvine et Bertrand – 20h00 > 20h20)

Malvine prend la parole pour nous expliquer le projet St-Marc,
Il y a beaucoup de demande pour diverses sociétés de la commune, le foot féminin par exemple.

Bertrand nous donne quelques éléments concernant la construction.
10 ans d'attente entre la demande et la réalisation.
Espace assez coincé par la Dranse espace compté et la route existante.
Beaucoup de problème pour l'entretien du stade, il est vétuste, problème de salubrité, incendie,
Besoin,
Développement du FC Bagnes-Vollèges,
Foot féminin en plus qui prend beaucoup d'ampleur.
Buvette qui désert les 2 terrains.
Conserver le Câble comme centre névralgique communal.
Donner aussi aux autres bassins de population de pratiquer le foot ou autre.
Possibilité de camps de jeunes

Coûts de constructions,
Solde de 144000 frs pour aller jusqu'à l'autorisation de construire
Coût du projet total 5700000.-
Discussion avec les sociétés pour la location des infrastructures
Début des travaux novembre 2026 sous réserve des recours fin espérée en 2028.
PYG demande de passer par le fichier pour les questions concernant ce point pour avoir la vue d'ensemble, pour le 2 novembre et dernières questions et les réponses pour le 4 novembre.

Vote concernant les infrastructures de St-Marc en date du 13.11.25:
7personnes ont votées
0 Pour, 0Contre , 7 pour une non-entrée en matière

4. Crédit de construction pour la structure d'accueil de Vollèges de CHF 15'400'000.- (Anne-Michèle et Matthieu – 20h20 > 20h40)

AML nous remercie de les recevoir. Elle nous fait part de l'augmentation chaque année des familles qui souhaitent faire garder leurs enfants dans les crèches. Actuellement il y a une liste d'attente.
Elle nous présente la capacité de la créche future.
Besoin du projet
Importance d'avoir de l'espace extérieur.
Abri PC prévu car il y a besoin de place sur Vollèges.
Le bâtiment actuel n'est plus adapté pour garder des enfants.
2 millions de franc accordé à l'assemblée primaire de Vollèges.
Présentation des plans
Labellisation
Adapter les exigences du standard eco
Structure d'accueil.
Questions sur fichier partager pour le 2 novembre réponses le 4 novembre.
AM demande si le projet peut être fait en 3 parties pour les appels d'offres, réponse négative de CF.

SM pose la question concernant la mobilité et parking, MM nous informe que les places sont prévues le long de la route Bagnes.
AM et SR relèvent que les places dépose-minute vont être probablement trop petite.
SR demande si il y a des possibilités d'agrandir la crèche dans le futur si il y a de la demande.
MM espère que l'infrastructure suffit pour le moment pour les enfants actuellement.
CF complètent en nous disant qu'au niveau surface la parcelle est déjà presque remplie.

Vote concernant la structure d'accueil de Vollèges en date du 13.11.25:
7personnes ont votées
6 Pour, 0 Contre , 1 Abstention

5. Programme de législature :

(Pierre-Yves et Cédric)

PYG nous informe concernant le centre sportif qu'ils ont 85 % du budget consolidé, pas de recours sur les attibutions.
Business plan présenté premier trimestre 2026.Phase 3 prévue d'arriver avec des positions du conseil communal.
Pyg
Fondation communale
Nominations des représentants du CM François Veuthey et Pierre-Yves Gay les 3 autres personnes vont devoir être trouvées rapidement.

<u>Point d'avancement sur les projets</u>

1.Axe bien-être : Centre Sportif
Fondation communale du logement d'utilité publique

2.Axe tourisme : Place de l'Ermitage
Validation du conseil municipal prochainement.
Mise à l'enquête fin 2025

3.Axe Economie : Curala
Le CM à retravailler concernant le logement Hôtel, hébergement touristique sont confirmés, logements protégés en discussion.
Parking relais éventuellement vers Profray.
Plein de projets connexes école, transport, salle de gym, route de contournement, voie verte ect.
Mise à l'enquête publique, Modification du plan de zone partielle pour fin 2026.

Possibilité d'avoir des cabines de plus grandes capacités en le Châble et Médran depuis 2 ans selon les études.

4.Axe environnement : Révision globale des PAZ et RCCZ
Pyg nous détaille le programme de la soirée d'information publique du 11 novembre, le service répondra a des questions globales.
Projet PAZ déposé au canton au milieu de l'année prochaine.
CF nous présentent le plan pour les prochaines séances et leurs thèmes ainsi que la méthode de travail.

5.Mobilité : Voie verte
Pyg nous fait part de la réunion qu'il a eu avec l'association imagine, et ils vont effectuer un groupe de travail pour avancer sur ce projet.
Homologation des itinéraires VTT
Préavis négatif du canton sur certains tronçons remise en question de l'ensemble des parcours des solutions sont esquissées. Mise à l'enquête printemps 2026 signalisation en 2027.

Amélioration de la circulation sur l'axe Châble-Villette.
Validation zone 30 de la route cantonale en lien avec le Projet Curala

Pyg nous fait part de la réunion qu'il a eu avec l'association imagine, et ils vont effectuer un groupe de travail pour avancer sur ce projet.

6. Divers

-Voie sécurité entre Villette-Vollèges et le Châble-Sembrancher
-Espace ''gouille des Vernays'' prochaine séance agendée

7. Agenda

-prochaine séance agendée au 25.10.25, 20.00 lieu à préciser

-Plenum du 10.11.25

La séance est levée à 22h30

Pour la commission « ATCM »

Alexis Melly
Stéphane Roserens

Président de commission Secrétaire de commission

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant le crédit de construction de la nouvelle structure de Vollèges

Du 27.10.2025

1. Tableau des présences

Commission	13.10.25	27.10.25
Vaudan Fanny	P	P
Bratter Marcus	E	P
Amos Samuel	E	P
Bruchez Sari	E	E
Bürcher Patrice	P	P
Corthay Durrer Anne-Claude	P	P
Gard Pierre-André	P	P
Maret Valérie	P	P
Moser Olivier	P	P
Moulin-Bochud Nathalie	E	E
Sauthier Ludovic	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, …)		
Anne-Michèle Lack	P	
Matthieu Moulin	P	

2. Objet(s) concerné(s)

Crédit de construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière

4. Discussions de détail

Anne-Michèle Lack précise en introduction que ce projet avait déjà fait l'objet de discussions à l'époque de l'ancienne commune de Vollèges. En 2019, l'assemblée primaire avait par ailleurs approuvé un emprunt de 2 millions afin de lancer cette nouvelle structure. Depuis, le projet a connu des évolutions significatives.

Elle rappelle également que le bâtiment des Mainoz date de 1953 et qu'il a connu plusieurs affectations avant de devenir une unité d'accueil.

Elle passe ensuite la parole à Matthieu Moulin pour une présentation détaillée du projet (cf document disponible dans Teams). Celui-ci a été élaboré en tenant compte du contexte national et communal, marqué par une augmentation constante de la demande de places en structure d'accueil. Il ressort que la capacité actuelle offerte par la commune est insuffisante, en particulier pour la nurserie, ce qui entraîne d'importantes listes d'attente.

Axes principaux
Le projet s'articule ainsi autour de plusieurs axes principaux :

- Anticiper les besoins futurs à l'horizon des 20 à 30 prochaines années ;
- Renforcer l'attractivité et soutenir l'économie locale ;
- Répondre à la demande de places supplémentaires en abri PC (création de 650 places) ;
- Compenser le manque actuel de places de stationnement (19 places en parking souterrain).

Axes pédagogiques
Actuellement, la structure des Mainoz accueille 20 enfants en crèche (18 mois à 4 ans) et 60 enfants en UAPE. Le nouveau projet permettra d'augmenter la capacité d'accueil de manière significative pour un total de : 12 places en nurserie (4 à 18 mois), 36 places en crèche et 85 places en UAPE.
Le projet s'inscrira également dans une démarche respectueuse des principes pédagogiques et visera à consolider les relations avec le centre scolaire situé à proximité immédiate.

Historique
Pour rappel, les démarches ont été initiées en 2019 sous la municipalité de Vollèges. A cette époque, le projet prévoyait uniquement une structure d'accueil. En 2024, la commune de Val de Bagnes a lancé un concours gagné par les architectes Charvoz & Mojo. Depuis, un travail conjoint entre les architectes et les équipes éducatives a permis d'aboutir au projet qui sera présenté au plénum le 19 novembre prochain.

Labellisation
Le projet vise à répondre aux exigences du label Mingergie-P ; la partie structure d'accueil appliquera également les exigences du standard ECO (l'abri PC ne pourra en revanche pas y répondre étant donné le volume important de béton).

Coûts de construction

- Structure d'accueil : 10 mio
- Abri PC : 3.8 mio (il n'est pas tenu compte ici de la subvention cantonale de 1 mio)
- Aménagements extérieurs : 1.4 mio

A noter que le prix par place d'accueil se monte à 118 KCHF contre 127 KCHF pour la structure d'accueil de Versegères.

Prochaines échéances
Novembre 2025 : Demande d'octroi de crédit de construction au CG
Fin 2025 : Dépôt de demande d'autorisation de construire

Printemps 2026 : Début de la phase d'appel d'offres
Automne 2026 : Début des travaux
La présidente remercie Matthieu Moulin et donne la parole aux conseillers pour les questions.

Qu'en est-il de la production de chaleur, est-ce que le bâtiment sera raccordé au CAD ?
Les calculs sont en cours afin de déterminer si la puissance du CAD sera suffisante étant donné que d'autres espaces du quartier doivent encore être raccordés. Il convient de noter qu'un système autonome n'entraînerait pas de surcoût en termes d'investissement initial par rapport au CAD, mais présenterait en revanche un avantage certain sur le plan des coûts d'exploitation.

Connaît-on le dépassement budgétaire de la structure de Versegères, ce qui pourrait nous donner une idée de l'évolution des coûts ?
Il est difficile de répondre à cette question, mais il faut s'attendre à plus ou moins 10% d'évolution, méthodologie de calcul généralement utilisée pour les projets communaux. Il convient néanmoins de relever que des mandataires externes ont vérifié les CFC les plus spécifiques afin de s'assurer que les montants proposés par les architectes étaient cohérents. Il est également souligné que l'expérience acquise par le projet de Versegères permettra d'éviter de reproduire des erreurs passées.

Combien d'EPT supplémentaires seront nécessaires pour assurer le fonctionnement optimal de la structure ?
Il est difficile de quantifier précisément ce besoin, car il dépendra du nombre d'inscriptions effectives.

Quelle est la date espérée de la fin des travaux ?
Fin 2028 au plus tôt, si le projet ne rencontre pas d'oppositions ou de problèmes particuliers.

Est-ce que le bâtiment est modulable en cas d'augmentation du nombre de demandes ?
Quelques places pourraient être ajoutées si besoin. Il s'agit néanmoins d'un outil modulable et confortable qui permet d'équilibrer les 4 structures de la commune pour que chaque famille puisse mettre son enfant au plus près de son lieu de domicile.

Peut-on espérer des subventions cantonales ou fédérales à la construction ?
Non, seul le personnel éducatif est subventionné à hauteur de 30%.

Est-ce que la mise en place d'un horaire continu à l'école nécessiterait une adaptation de l'unité d'accueil ?
La structure est tout à fait compatible avec un horaire continu.

En termes de coûts d'exploitation, après déduction des subvention cantonales (30% du salaire des éducateurs/trices) et de la part payée par les parents, que reste-t-il aux frais des contribuables ?
Impossible à calculer

Qui est responsable du projet au sein de la commune ?
Matthieu Moulin et Anne-Michèle Lack

Pendant la phase de réalisation des travaux, comment est assuré le suivi du travail du chef de projet ?
Le chef de projet rend compte de l'avancement des travaux lors de chaque réunion mensuelle de la commission politique. Celle-ci émet un préavis qui est ensuite soumis au conseil communal pour approbation.

Anne-Michèle Lack conclut en rappelant que ce projet a pour objectif d'améliorer de manière significative la qualité d'accueil des enfants. Leur présence étant désormais plus régulière qu'il y a quelques années, certains étant accueillis jusqu'à cinq jours par semaine, il n'est plus envisageable de les recevoir dans des locaux vieillissants et exigus.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention le crédit de construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges.

6. Conclusion de la commission

La commission « Jeunesse, Formation, Cohésion sociale, Tourisme, Culture et Sport » soutient pleinement le crédit de construction de la nouvelle structure d'accueil de Vollèges. Nous sommes convaincus de son importance stratégique, sociale et économique pour l'avenir de notre commune.

La croissance constante de la population, notamment des jeunes familles, crée une demande très importante en structures d'accueil qui n'arrivent malheureusement plus à répondre aux besoins actuels. L'augmentation du nombre de places est donc une réponse nécessaire et anticipée aux besoins démographiques de notre commune. Ce projet répond aussi à un impératif éducatif, à savoir offrir aux enfants un cadre sécurisé, moderne et adapté à leurs besoins, en lien étroit avec le centre scolaire voisin

Il ne doit pas être vu comme une dépense, mais comme un investissement. Il générera des retombées économiques positives, notamment par l'attractivité renforcée de la commune auprès des familles et des nouveaux habitants. Il permettra également aux parents de bénéficier d'un service de garde à proximité de leur domicile, réduisant les déplacements quotidiens et améliorant la qualité de vie.

En ce qui concerne le montant du crédit, la comparaison avec le projet de Versegères montre un coût par place d'accueil plus avantageux. De plus, il est important de souligner qu'il s'agit d'une nouvelle construction, ce qui limite également les imprévus budgétaires par rapport à une rénovation.

En intégrant un abri de protection civile utilisé comme parking, le projet répond également à plusieurs besoins collectifs de manière cohérente et rationnelle. L'abri PC

est une obligation légale et les 19 places de parking permettront de désengorger le centre du village.

Enfin, notre commission souhaiterait rappeler que ce projet doit être examiné pour ses avantages propres. Bien que la situation d'Altis nous affecte toutes et tous, il est essentiel que cela ne devienne pas le sujet exclusif des débats communaux. Il est important de garder une vision globale et équilibrée du développement de notre commune.

La commission « JFCS-TCS » recommande donc d'accepter le crédit présenté, convaincue que ce projet constitue une étape concrète vers une commune plus solidaire, plus attractive et mieux adaptée aux besoins des familles.

Pour la commission « JFCS-TCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)
Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RAPPORT DE COMMISSION « JFCS-TCS »

Concernant le crédit pour les infrastructures sportives de St-Marc
Du 27.10.2025

1. Tableau des présences

Commission	27.10.2025	10.11.2025	-
Vaudan Fanny	P	P	
Bratter Marcus	P	E	
Amos Samuel	P	P	
Bovsovers Pierre-Henri	-	P	
Bruchez Sari	E	E	
Bürcher Patrice	P	A	
Corthay Durrer Anne-Claude	P	P	
Gard Pierre-André	P	P	
Maret Valérie	P	P	
Moser Olivier	P	P	
Sauthier Ludovic	P	P	
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, …)			
Malvine Moulin	P	P	
Bertrand Deslarzes	P	P	

2. Objet concerné

Crédit de construction pour les infrastructures sportives de St-Marc.

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La commission accepte l'entrée en matière

4. Discussions de détail

En préambule, Malvine Moulin rappelle que le projet d'infrastructures sportives de St-Marc s'inscrit parmi les 25 projets du programme de législature. L'objectif de cette présentation est de familiariser la commission avec le dossier et de rappeler les éléments clés qui ont guidé son développement.

Le choix s'est porté sur un projet global d'infrastructures plutôt que sur une simple rénovation des vestiaires, car il s'agit d'un projet à vocation plus large, capable de répondre aux besoins de plusieurs disciplines sportives, telles que le rugby ou le tennis. Il s'agit ainsi d'un équipement complémentaire aux infrastructures déjà existantes à Verbier et dans le Val de Bagnes.

Le projet a été élaboré en concertation avec le FC Bagnes, avec une attention particulière portée à la sécurité et à la fonctionnalité des installations. Un travail approfondi de chiffrage a été mené, avec plusieurs redimensionnements successifs afin de maîtriser les coûts et de rechercher les meilleures économies possibles. Enfin, Malvine Moulin souligne l'engouement croissant pour le football féminin, qui renforce la pertinence d'un tel investissement.

La parole est donnée à Bertrand Deslarzes pour une présentation détaillée du projet.

Celui-ci ne se limite pas à la simple rénovation des vestiaires. Il intègre 4 fonctions : vestiaires, gradins, buvette/cantine et local technique. L'ensemble du suivi architectural est confié à la cheffe de projet Wanda Palacz.

État des lieux et besoins

La cantine et les vestiaires ont été construits en 1978, puis plusieurs fois rénovés ou agrandis au fil des décennies. Les bâtiments actuels présentent de nombreux problèmes : défauts d'étanchéité, installations électriques obsolètes, espaces devenus trop exigus. Le flux important d'utilisateurs, notamment lors des matchs et entraînements simultanés, accentue cette problématique.

Les clubs de Bagnes et Vollèges connaissent une forte croissance, avec près de 300 licenciés et surtout une augmentation du nombre d'équipes, ce qui implique un besoin accru en vestiaires. Cette évolution est également liée à la stratégie de l'ASF qui encourage le développement du football féminin et des effectifs plus restreints. Le projet a d'ailleurs été adapté et validé par l'ASF, condition nécessaire pour l'obtention des subventions pour les vestiaires.

La buvette joue un rôle central dans la convivialité du site, son emplacement a d'ailleurs été prévu à proximité des 2 terrains. Son dimensionnement a été discuté sur la base des fréquentations moyennes et d'exemples comparatifs avec d'autres stades valaisans.

Quant au nouveau local technique, il sera indispensable une fois le local actuel condamné avec la réalisation du projet Curala.

Avantages

- Offre cohérente et centralisée ;
- Renforcement de l'attractivité communale grâce à une meilleure offre d'activités parascolaires ;
- Intégration sociale : une proportion importante des membres du FC Bagnes sont de nationalité étrangère ;
- Mutualisation des espaces : la buvette/cantine pourra être utilisée pour différents types d'événements ;
- Potentiel d'évolution : le projet prévoit une possibilité d'extension, notamment pour l'aménagement de locaux destinés à d'autres sports.

Coûts de construction

Le budget global du projet est estimé à 5,7 millions de francs, sur la base d'un important travail de chiffrage réalisé conjointement entre la Commune et le FC Bagnes-Vollèges. Ce montant comprend également la location de containers aménagés en vestiaires provisoires pendant la durée des travaux.

Les subventions potentielles du « Fonds du Sport » ne sont pas intégrées dans cette estimation.

Exploitation

L'exploitation des futures infrastructures sera assurée par le FC Bagnes-Vollèges, utilisateur principal du site. D'autres associations sportives, notamment le club de rugby, pourront également bénéficier des installations, bien que leurs activités demeurent principalement concentrées sur le site de Vollèges.

La commune restera propriétaire des équipements. Le club exploitant assurera le traçage des lignes et le nettoyage des locaux. L'utilisation des infrastructures fera l'objet d'une location formalisée par une convention entre la commune et le FC Bagnes-Vollèges, la fusion des clubs étant prévue dans l'année à venir. Dans cette perspective, un inventaire des installations de Vollèges est en cours. Cette démarche vise à uniformiser les modes de gestion entre les deux sites, afin de disposer à terme d'un modèle cohérent pour toutes les infrastructures sportives de la commune.

Prochaines étapes

- Fin 2025 : demande d'autorisation de construire
- Printemps 2026 : appel d'offres
- Novembre 2026 : début des travaux

La parole est donnée à la commission pour les questions :

Les infrastructures de Vollèges devront-elles prochainement être également rénovées ?

Non, les vestiaires et la buvette ont été refaits à neuf récemment.

Selon quels critères, le dimensionnement de la buvette a-t-il était fait ?

Il a été défini en tenant compte de son usage principal lié aux activités sportives, tout en intégrant la possibilité d'un emploi ponctuel pour des manifestations locales, comme celles organisées le dimanche.

De l'avis général, la capacité de 100 personnes paraît être un objectif assez ambitieux et pas souvent atteint. Bertrand Deslarzes souligne que le benchmark qui a été réalisé en Valais a montré que ce chiffre était, au contraire, plutôt cohérent. Il répondra également aux besoins lors des camps d'été et pourrait être utile aux assemblées des clubs, toujours à la recherche de salles. Suggestion est faite d'envisager la mise en place d'une fan zone lors des grands événements sportifs.

Quel est le montant de la location payé aujourd'hui par le FC Bagnes ?

Le club ne paie pas de location actuellement car il a financé une partie des infrastructures et installations.

Qui se chargera d'exploiter la buvette

Elle sera gérée par le FC Bagnes.

Faudra-t-il racheter des installations au FC Bagnes ?

Non pour St-Marc, mais oui à Vollèges.

Les infrastructures seront-elles accessibles à d'autres sports en cas d'événement (ex : vestiaires disponibles pour les participants du Trail Verbier St-Bernard) ?

Le FC Bagnes a toujours entretenu de bonnes relations avec les autres clubs/associations, mais il reste prioritaire en tant que principal locataire des infrastructures. Néanmoins, en cas d'enjeu majeur, des solutions pourront être discutée avec la commune qui reste propriétaire des lieux. Il est évident qu'il faut tout mettre en œuvre pour susciter l'intérêt des clubs, car cela contribue aussi au bon fonctionnement de la buvette.

Quelles seront les conditions du contrat de location ?

À ce stade, aucune décision définitive n'a été prise ; toutes les options restent à discuter avec le FC Bagnes. Il conviendra d'identifier une solution viable pour le club. Ce projet ne vise pas la rentabilité, mais constitue un investissement destiné à améliorer la pratique sportive.

Est-ce que la location des infrastructures de St-Marc et de Vollèges fera l'objet d'un seul contrat ?

Il paraît difficile d'associer les 2 infrastructures ; il y aura très probablement 2 baux distincts.

Quel sera le budget d'exploitation de cette nouvelle structure ?

Il n'a pas encore été évalué, mais n'excédera pas forcément le budget actuel.

La cuisine professionnelle prévue dans ce projet sera-t-elle réellement rentable ?

La cuisine fait partie intégrante de l'infrastructure, mais il ne faut pas s'attendre à une rentabilité commerciale. Il s'agira de trouver un équilibre entre l'usage du club pour les événements sportifs et les manifestations, tout en optimisant son fonctionnement et les coûts liés à son exploitation.

Le projet prévoit-il le remplacement du terrain synthétique actuel qui date de 2012 ?

Non, son remplacement n'est pas inclus dans ce projet, mais devra être budgétisé dans le cadre de travaux futurs.

L'organisation de camps d'entraînements pour des équipes extérieures est-elle un objectif de ce projet ?

L'infrastructure pourra accueillir ponctuellement des équipes extérieures pour des camps d'entraînement, mais ce n'est pas la vocation principale du projet. L'objectif prioritaire reste de répondre aux besoins des clubs locaux.

Le DDP accordé à la Belle Boule pourra-t-il être remis en question ?

Son renouvellement se fait de manière tacite sur 5 ans et d'un point de vue administratif, il faudrait qu'un intérêt supérieur à celui de la Belle Boule soit identifié pour envisager une remise en cause, donc cela n'arrivera probablement pas.

Existe-t-il un inventaire global des infrastructures sportives, incluant celles de Vollèges ?

Non, mais cela peut se faire.

La commission souligne l'importance de disposer d'une ébauche de convention entre le FC Bagnes et la commune afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun.

Bertrand Deslarzes insiste cependant sur la difficulté de définir un modèle unique, chaque scénario restant envisageable selon les besoins et les situations.

Il est également relevé que, pour l'instant, les questions liées aux coûts et au mode d'exploitation demeurent floues, sans vision à moyen terme, ce qui complique le positionnement de la commission sur le projet.

Bertrand Deslarzes estime que le retour sur investissement d'un tel projet reste la pratique du sport et l'attractivité que cela génère pour la commune. La commission trouve dommage que l'accès à ces infrastructures ne soit pas possible pour d'autres activités que le foot, mais Bertrand Deslarzes rappelle que si l'objectif reste la pratique du sport, il est plus prudent d'investir dans un sport dont l'évolution et l'attrait sont déjà établis.

Malvine Moulin termine en rappelant que les questions et remarques formulées par la commission ATCM déjà rencontrée la semaine dernière seront centralisées avec celle de la commission JFCS-TCS dans un document partagé, afin d'assurer un suivi cohérent et transparent du projet.

La présidente remercie Malvine Moulin et Bertrand Deslarzes pour cet échange riche et pour le temps consacré à la présentation du projet.

5. Conclusion de la commission

Dans un contexte où la situation d'Altis nous pousse à reconsidérer de nombreux projets, il nous paraît essentiel d'examiner avec la plus grande rigueur les demandes d'investissement soumis à notre approbation, en nous concentrons sur le fond, afin d'agir avec discernement et éviter une politique réactive qui risquerait de compromettre les besoins essentiels de la population.
Les infrastructures sportives de St-Marc sont aujourd'hui insuffisantes et leur renouvellement ne relève pas d'un luxe. Le projet soumis répond aux besoins actuels et l'analyse des coûts de construction a été menée avec sérieux et transparence.
Nous saluons d'ailleurs, le travail du dicastère, dont les réponses détaillées aux questions du fichier partagé nous ont permis d'obtenir les informations nécessaires pour nous positionner.
Il est important de rappeler que, tout comme les écoles, les infrastructures sportives n'ont pas pour vocation d'être rentables. Leur objectif est avant tout d'offrir des équipements de qualité, favorisant la pratique sportive, l'intégration, la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants, des enjeux fondamentaux pour notre commune.
Après avoir examiné les éléments à disposition, notre commission se prononce majoritairement en faveur du projet à conditions qu'un cadre clair de collaboration avec le principal utilisateur soit défini. Si l'entrée en matière est acceptée, nous recommandons donc d'approuver la construction de nouvelles infrastructures sportives de St-Marc.

Pour la commission « JFCS-TCS »

Fanny Vaudan
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)
Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet

COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Concernant les infrastructures de St-Marc
Du 14.11.2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 28.10	Date 10.11	Date 13.11
Saillen Lionel	P	P	P
Bouverat Myriam	P	P	P
Alter Armand	P	P	P
Besse Cédric	P	E	P
Besson Félix	P	P	P
Christophe Gaillard	P	P	P
Délitroz Gabriel	P	P	P
Deslarzes Sophie	E	E	E
Farquet Sarah	P	P	P
Maret Gérald	P	P	P
Patrick Michellod	P	P	E
Perraudin Julian	P	E	E
Terrettaz Cédric	P	P	P

2. Objet(s) concerné(s)

Infrastructures sportives de St-Marc

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Le projet des vestiaires St-Marc s'avère pertinent, par contre les coûts sont trop élevés, excessifs. Nous demandons de reporter l'objet via une non-entrée en matière au plénum du 18 novembre et ainsi de permettre aux deux architectes concernés de revoir le projet en les orientant pour une baisse de coûts dans l'optique d'une présentation pour le 1er ou 2ème plénum de l'année 2026.

4. Discussions de détail

Notre commission SSPTPEE s'est réunie à trois reprises ; à chaque séance cet objet a suscité de nombreuses questions. Nous les avons d'ailleurs relayées généreusement sur la plateforme dévolue à cela et obtenus les réponses.

Les points d'interpellations majeurs sont les suivants :

- Le montant alloué de 5.7 millions: le budget prévu pour ce projet a particulièrement retenu l'attention de la commission. Sans remettre en cause la nécessité de sa réalisation, celle-ci estime indispensable de **challenger davantage les acteurs** (Tania Darbellay et Romain Pellissier) afin de réduire les coûts, d'améliorer la qualité de l'étude et ainsi d'**optimiser l'utilisation des fonds publics**.

- La commission s'est interrogée sur l'existence d'autres sites ou projets similaires, exemplaires en termes de coût, de fonctionnalité ou d'innovation. Une analyse comparative de ces lieux permettrait d'éclairer les choix à venir.

- Le prix au mètre cube, tel que présenté, suscite des questions quant à sa justification et à sa compétitivité.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité des membres présents de proposer une non-entrée en matière pour cet objet.

6. Conclusion de la commission

Au vu des éléments évoqués dans le détail ci-dessus, **la commission propose une non-entrée en matière sur ce dossier dans l'immédiat. Elle suggère de reporter la discussion au 1er ou 2ème plénum de 2026** afin de :

- Donner au bureau concerné le temps nécessaire pour revoir certains éléments du projet (coûts-étude-alternatives, etc, …)
- Intégrer une analyse comparative approfondie, incluant des exemples concrets d'autres infrastructures récentes.
- Clarifier l'information sur le processus de contracting Altis EVB

La commission réaffirme son attachement à la réalisation d'infrastructures sportives de qualité, mais insiste sur la nécessité d'un processus économiquement responsable. Le report proposé vise à garantir un projet abouti, répondant aux attentes de la collectivité tout en maîtrisant les coûts.

Pour la commission « SSPTPEE »

Lionel Saillen
Président de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)
Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)
Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet